



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2025

*Secrétariat Général
LS/KP/SC*

L'an deux mil vingt-cinq et le sept octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémie NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Sébastien BRAZ, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sandy LACROIX, M. Yvon DELCHET par M. Patrick BROQUERIE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, M. Clément VERGNE par M. Serge HULPUSCH, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Yvette FOURNIER, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL à partir de 19h45

Etaient absents : Madame Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Bernard COMBES : « Bonsoir Mesdames et Messieurs. Bienvenue pour ce Conseil Municipal du 7 octobre 2025.

Nous accueillons, comme il se doit, les personnes qui viennent assister à ce Conseil Municipal en tant que public.

Nous allons procéder à la désignation du secrétaire de séance. Normalement c'est Clément VERGNE mais ce soir c'est Sandy LACROIX qui assurera cette fonction.

Il convient d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin dernier. Est-ce qu'il appelle de votre part des observations ?

Non, Donc on va considérer qu'il est adopté.

Nous allons attendre que Sandy LACROIX arrive pour qu'elle nous présente le point sur la rentrée scolaire. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Bonsoir à tous. Je pense, et je veux croire que vous ne l'avez pas oublié, que nous ne pouvons débuter ce Conseil Municipal sans rendre hommage à Monsieur COMBE et à sa disparition.

Il est normal que nous lui rendions hommage en ce lieu symbolique et que nous marquions ce que la Ville lui doit, ce que chacun d'entre nous a pu apprécier dans sa personnalité, ce qu'il a pu donner, ce qu'il a pu sacrifier aussi.

Si j'ai bien compris, son engagement était total et il s'est fait, parfois, au préjudice de l'équilibre familial même si Christine fut élégante lorsqu'elle a marqué la nature de ses engagements.

Je pense qu'il est emblématique de ce qui fait la qualité du lien d'abord entre les hommes qui construisent ce territoire, la qualité du lien dans un engagement associatif, la qualité du lien à vouloir défendre une identité territoriale, ce que son club représentait.

C'était un homme de qualité. Je ne l'ai jamais vu s'emporter.

Il a toujours été respectueux des identités politiques. C'était quelqu'un de généreux. En d'autre temps, on aurait dit un seigneur mais aujourd'hui le terme pourrait être galvaudé.

Je crois qu'il est normal, ce soir, qu'on débute ce Conseil Municipal par une minute de silence, si vous l'acceptez. »

Monsieur Bernard COMBES : « On l'aurait fait et on le fait de concert, Majorité et Opposition, bien évidemment. »

C'est important et je rajouterais peu de choses à ce que vous avez dit parce que d'abord ces choses-là sont très justes.

J'ai fait, moi-même, un communiqué relatif à la manière dont on a pu constater le travail, l'engagement, le service à la population qu'a rendu Philippe à travers une passion. D'abord, celle du rugby et aussi sa très grande capacité, on l'a dit, au dialogue et avoir ce « dos rond » qui est parfois tellement nécessaire à la gestion des affaires publiques et des affaires sportives, en particulier, avec un club auquel on a donné cette année de nouveaux élan et on espère qu'il saura être à la hauteur de ses engagements.

Pour Philippe, on va se lever et observer, de très bon cœur, une minute de silence.

Minute de silence.

Monsieur Bernard COMBES : « Je vous remercie.

Je vais laisser la parole à Sandy LACROIX pour le point sur la rentrée scolaire. »

Rapporteur : Madame Sandy LACROIX

-Point sur la rentrée scolaire 2025/2026.

Depuis une dizaine de jours les personnels du service des affaires scolaires et des services techniques sont mobilisés pour offrir aux élèves et aux équipes pédagogiques les meilleures conditions d'accueil.

Pour cette rentrée 2025/2026, les services de la Ville constatent une très légère baisse de l'effectif des élèves scolarisés dans les écoles publiques de la Ville de Tulle (une vingtaine d'élèves). Cette évolution concerne notamment l'école Turgot maternelle.

Travaux dans les écoles : une enveloppe exceptionnelle de plus de 550 000 € en 2025

Un programme pluriannuel de travaux dans l'ensemble des sites scolaires a été décidé en concertation avec les équipes pédagogiques. Il permet de maintenir un entretien régulier des sites pour offrir un environnement de travail agréable pour les enfants et les équipes. Ainsi, ce sont environ 150 000 € en moyenne par an qui sont mobilisés pour assurer des opérations d'entretien ou de rénovation.

Pour cette rentrée 2025, il a été décidé de mobiliser des moyens exceptionnels de plus de 550 000 € pour :

- la rénovation de la toiture de l'école Clément-Chausson
- une réhabilitation lourde de l'outil de production de la cuisine centrale (100 000 €)
- la reprise de la cour de l'école Turgot
- la reprise d'étanchéité sur le site de Turgot
- le remplacement de menuiseries à l'école de l'Auzelou
- le traitement de l'étanchéité et la réhabilitation d'une classe à Turgot maternelle (travaux à venir)
- l'installation progressive de stores et de rideaux dans les écoles pour lutter contre la hausse des températures dans les bâtiments (première tranche).

Pour exemple : le site de Clément-Chausson a bénéficié de l'installation de rideaux pour un montant de 40 000 €.

Enfin une enveloppe de 35 000 € est prévue pour adapter le matériel d'entretien des différents sites scolaires.

Des équipes pédagogiques accompagnées par la collectivité

La municipalité se mobilise pour offrir aux enseignants les meilleures conditions de travail :

Le parcours culturel

Ce parcours proposé depuis plusieurs années grâce à l'intervention d'une douzaine d'acteurs culturels locaux favorise l'accès à toutes les formes de culture pour les élèves scolarisés dans les écoles de Tulle.

Le dispositif concerne chaque année une trentaine de classes et plus de 600 élèves, soit environ les trois quarts des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Tulle. Cette année, ce parcours sera renforcé avec l'accès gratuit pour les écoles de Tulle à la Cité de l'accordéon et des patrimoines.

L'UNICEF proposera des interventions sur le thème du droit des enfants (Label Tulle Ville amie des enfants).

Le Conservatoire de musique et de danse va élargir ses propositions grâce à l'intervention d'enseignants auprès de classes dans les différentes écoles de Tulle (dispositif orchestre à l'école ...).

Le service scolaire remet chaque année un guide de l'enseignant dans lequel on peut retrouver toutes les offres du parcours culturel, mais également, des informations et des contacts utiles.

Les classes « nature et environnement » :

Pour les classes primaires qui le souhaitent, la Ville de Tulle finance des classes nature et environnement à Pandrignes. Organisées sur deux journées, ces classes s'inscrivent dans un projet pédagogique défini par l'Inspection de l'Education Nationale, l'objectif principal étant de développer des comportements responsables vis-à-vis de l'environnement et de la santé.

26 classes participent chaque année à cette offre pédagogique soit 50% des classes, ce qui représente 535 élèves pour 50 journées.

Le coût de ce dispositif pour la Ville de Tulle s'élève à 15 000 €.

Les partenaires de cette opération sont :

- Education Nationale (Inspection Tulle-Sud et Inspection Académique) : organisation pédagogique
- Commune de Tulle : financement des activités et des transports
- Commune de Pandrignes : mise à disposition des locaux
- FAL 19 : gestion du centre, cantine, aide financière et emploi des animateurs

Le permis piéton :

Pour la troisième année consécutive, le Service Sécurité et Domaine Public animera en partenariat avec l'association Prévention MAIF des sessions de prévention du risque piéton à tous les élèves de CE2.

Les fournitures scolaires :

Dans ce contexte d'augmentation des prix et malgré les contraintes qui pèsent sur le budget de la collectivité, il a été décidé de maintenir un bon niveau de crédits accordés aux écoles.

Cela permet de limiter fortement les dépenses des familles pour la rentrée de leurs enfants.

Elèves de l'élémentaire :

Catégorie	Budget alloué
Fournitures scolaires	35,50 € /élève
Livres scolaires	24 € /élève
Crédit bibliothèque	40 € /classe

Elèves de la maternelle :

Catégorie	Budget alloué
Fournitures scolaires	35,50 € /élève
Abonnements	113,50 € /classe
Crédit bibliothèque	40 € /classe
Jouets de Noël	15 € /élève

Le
numérique :

Afin de favoriser l'utilisation des outils numériques dans les sites scolaires, la Ville, après concertation des équipes pédagogiques et de l'Inspection de l'Education nationale, a décidé de prolonger le plan d'acquisition et de renouvellement des matériels pour un coût global de 8 000 €. Tableaux, tous les anciens tableaux blancs interactifs sont aujourd'hui remplacés par des vidéoprojecteurs interactifs qui nécessitent beaucoup moins de maintenance. Par ailleurs, une dizaine d'ordinateurs portables mis à disposition des enseignants et des directeurs ont été changés.

La Ville continuera à compléter le parc des tablettes en fonction des besoins réels exprimés par les équipes pédagogiques.

Maintien des aides pour accompagner les projets et actions pédagogiques :

Pour cette année scolaire 2025/2026, la Ville maintiendra l'ensemble des aides accordées aux équipes pédagogiques en apportant le concours des services pour la réalisation de divers projets mais aussi en finançant des transports pour une enveloppe globale de 60 000 €.

Un service périscolaire adapté aux besoins

Afin d'accompagner au mieux les élèves dans leur scolarité, la Ville maintiendra le dispositif d'études surveillées dans les garderies les lundis et jeudis soir. Le service de garde accueille sur chaque site les enfants à partir de 7h30 et prend en charge les élèves jusqu'à 18h30.

170 enfants fréquentent ce service, soit 20% de la population scolaire.

De plus, pour accueillir les élèves le mercredi matin, le Campus Junior sera maintenu.

En effet, ses premières années de fonctionnement ont démontré tout l'intérêt de ce dispositif.

Ce sont en moyenne 160 enfants (20% des élèves) qui ont participé aux activités proposées par des animateurs issus de structures associatives et de la collectivité (ATSEM et personnels d'animation).

Il est à noter que le coût de ce dispositif (un peu plus de 100 000 €) est pris en charge à 87 % par la collectivité, les familles ne participant financièrement qu'au service de garde (en fonction des besoins).

Le mercredi après-midi, l'accueil de loisirs du Chambon accueille les enfants de 3 à 15 ans sur inscription (une navette est mise en place pour amener les enfants du Campus au Chambon).

Restauration scolaire : les efforts sont maintenus

Pour cette rentrée scolaire, des investissements pour renouveler des matériels anciens (lave-vaisselle, armoire froide ...) ont été réalisés pour une enveloppe de 10 000 € en complément de la réhabilitation de l'outil de production (100 000 €).

Tout au long de l'année scolaire, le service de restauration de la Ville fournit environ 900 repas par jour qui sont livrés en liaison froide dans les écoles de Tulle.

Soucieux de fournir des repas de qualité et convaincus que bien manger participe à la réduction des inégalités et favorise la réussite à l'école, les élus de la majorité municipale

demandent à la cuisine centrale de privilégier les produits frais, les produits bio et le « fait maison ».

Aujourd’hui ce sont 21% de produits issus de l’agriculture biologique qui sont utilisés pour la production des repas. Les agents de la cuisine centrale se rendent régulièrement dans les écoles pour des moments d’écoute et de partage avec les enfants et le personnel scolaire. La commission de restauration (comprenant notamment directeur des écoles, élus, parents d’élèves volontaires et élèves) permet d’échanger une fois par an sur différents sujets comme le gaspillage, la saisonnalité des mets, l’utilisation de nouvelles recettes…

La lutte contre le gaspillage reste un enjeu majeur. Les pesées des déchets sont réalisées quotidiennement pour sensibiliser les élèves.

Madame Sandy LACROIX : « La rentrée s’est passée dans une bonne humeur. Quand nous avons fait le tour des écoles, les enfants étaient plutôt contents de retrouver leurs camarades, leurs maîtres et leurs maîtresses et leurs écoles.

Je vais faire un point et remercier toujours l’ensemble des services qui œuvrent pour que la rentrée se passe dans les meilleures conditions : tous les agents, la direction qui font un travail très important en la matière et qui sont toujours d’une grande disponibilité.

On a, cette année, une très légère baisse des effectifs mais qui s’explique principalement sur les petits enfants. C’est surtout un problème démographique qui ne va pas concerner que la Ville de Tulle mais l’ensemble de la Corrèze.

On a donc une petite baisse des effectifs qui est principalement concentrée à Turgot Maternelle.

Pour le coup, Turgot Élémentaire avait retrouvé un peu plus d’élèves mais c’est vrai que pour les années à venir, je pense que, la même remarque sera faite dans toutes les villes Corréziennes.

La rentrée succède à l’été et pendant l’été on en profite pour effectuer différents travaux. L’enveloppe pour ces travaux était plus qu’exceptionnelle.

Elle est même remarquable parce qu’on a dû faire face à différentes rénovations notamment de toitures comme, on en a déjà parlé, à Clément Chausson.

Donc, ça a un coût très important et il y a d’autres travaux qui ont été faits avec différentes surprises. C’est ce qui s’est passé à Turgot où il y a eu des soucis d’étanchéité et où une classe est toujours inoccupée.

Il y a également des petits travaux qui ont été réalisés parce qu’on met toujours à l’honneur les gros travaux mais il faut voir aussi que nos services techniques sont intervenus pour faire en sorte que la rentrée se passe dans les meilleures conditions.

On a toujours un travail qui est fait sur les rideaux et les stores qui sont posés dans les écoles puisque c’est aussi une manière de lutter contre la hausse des températures dans les bâtiments et que pour les années à venir c’est un point relativement important à prendre en considération.

On a eu une rentrée qui est, j’allais dire, un peu comme les précédentes dans la mesure où l’offre qui est faite par la collectivité pour les équipes enseignantes et les enfants reste

identique avec des parcours comme le parcours culturel qui est proposé et qui permet aux deux tiers des élèves d'être inscrits, c'est la volonté des enseignants.

Et puis, on a un parcours renforcé puisque la Cité de l'Accordéon est intégrée dans ce parcours.

On a des classes « nature et environnement ». C'est le même principe. On a des classes à Pandrignes dont on fait état régulièrement. 50% des classes s'y rendent.

C'est toujours un intérêt fort pour les équipes enseignantes et un coût pour la collectivité puisque ce dispositif représente 15 000 € par an.

On a aussi les reconductions du permis piéton qui est, pour la troisième année consécutive, organisé en partenariat avec le service du SDP et l'Association Prévention MAIF. Ça fonctionne bien. La collectivité avait repris le dispositif et s'y engage.

Il n'y a pas de changements au niveau des fournitures.

La Ville maintient la qualité de services, de crédits et de bien-être pour les enfants dans les écoles, d'investissements de toute nature que ce soit dans le bâti, sur les activités, le matériel y compris le numérique qui est renouvelé de manière régulière aussi et qui est fort utilisé puisque toutes les classes utilisent cet outil.

Le service périscolaire est maintenu avec le même fonctionnement. On a toujours le Campus Junior le mercredi matin et qui accueille entre 150 et 160 enfants et dont le coût est à notre charge mais quia, je pense, répondu aux besoins et aux attentes des enfants et des familles.

L'accueil de loisir fonctionne les mercredi après-midi. Une navette est mise à disposition pour assurer la continuité sur cette journée du mercredi.

En ce qui concerne la restauration scolaire, c'est toujours un peu redondant de dire qu'on maintient les choses mais ça n'est pas qu'anecdotique parce que des efforts sont maintenus, ça veut dire qu'il faut les financer toujours et que quand on fournit des efforts on essaye toujours d'améliorer et qu'on n'est pas juste à maintenir un service mais à toujours faire davantage et mieux.

Donc, il y a eu pour la restauration scolaire des renouvellements de matériels qui ont été mis en place.

Cela représente à peu près 100 000 € de matériels mais qui sont indispensables pour assurer le fonctionnement des différentes cantines.

La Cuisine Centrale fournit toujours des efforts. Je le souligne régulièrement et je le redis, c'est un travail d'orfèvre pour avoir à la fois du circuit court, du bio tel que nous l'avons, des coûts relativement maîtrisés avec les augmentations qui sont connues, et le travail qui est fait sur le gaspillage alimentaire.

Il y a un petit point que l'on peut faire et qui n'est pas dans le cadre de la rentrée mais qui est quand même d'actualité aussi. Il y a une manifestation « Grand repas » qui est organisée et qui a lieu jeudi et pour laquelle la Cuisine s'est engagée. Les enfants pourront avoir un repas particulier aussi.

Cela fait partie des choses qui sont faites.

Il y a de plus en plus de petites animations et c'est aussi pour rendre plus ludique ce temps-là et faire découvrir des produits différents de ce que les enfants pourraient avoir l'habitude de manger.

Il y a un gros travail qui est fait par la Cuisine Centrale.

Monsieur Bernard COMBES : « Merci Sandy pour l'investissement, pour le travail réalisé.

C'est notre dernière rentrée pour ce mandat.

Je salue le travail effectué par Sandy LACROIX. Ce n'était pas son domaine de prédilection immédiatement mais, en tout cas, il y a eu énormément de choses faites pendant cette période et cette rentrée témoigne aussi de l'engagement des équipes.

Cela a été rappelé par Sandy mais les équipes sont mues par une animation, par une volonté, par un engagement et l'engagement des élus est au premier chef de ce déroulement qu'on souhaite pour le bien-être de nos enfants.

C'est aujourd'hui très important que d'être dans des conditions d'études confortables, agréables, humaines, avec un encadrement qui, je le rappelle, en maternelle est doublé par rapport à la présence des ATSEM. Je le redis parce que c'est un plus tous les ans. Si on arrêtait de le faire ce serait un moins.

Comme on fait beaucoup de choses, effectivement on peut se dire qu'après tout, ce n'est qu'un continuum. Non, bien faire les choses dans la longueur, c'est plus difficile que de les faire « one shot ».

Donc Sandy soit remerciée avec tes équipes, ceux qui t'accompagnent dans les conseils d'écoles notamment. Ils sont là nombreux à faire de la proximité, cette raison d'être de l'engagement d'élus. »

Madame Sandy LACROIX : « C'est important de rappeler le rôle des référents élus dans les écoles parce que c'est aussi un engagement et c'est aussi une proximité avec, à la fois, les enseignants mais aussi les parents d'élèves et c'est important et apprécié. Effectivement, il y a une assiduité de ceux qui y participent. Je les remercie fortement. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est le cas, bien sûr, des membres de la Majorité mais aussi de Dorian LASCAUX qui est présent à chaque rentrée et qui arrive à se faufiler quelques minutes à l'Ecole Clément Chausson pour assurer la présence en tant que délégué dans cette école avec toujours des retours d'informations et des échanges qui sont très productifs.

Je pense que l'intérêt de l'enfant est pris par chacune et chacun d'entre nous, évidemment à la bonne hauteur de l'engagement qui est le nôtre et ce à quoi nous sommes attachés.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé à une rentrée réunie. Une de plus !

Est-ce qu'il y a des questions sur cette rentrée ? »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Une question sur les effectifs parce que vous ne nous donnez pas de chiffres comparatifs avec l'année précédente. »

Madame Sandy LACROIX : « Il y en a 860 au lieu de 880. »

Monsieur Bernard COMBES : « Cela représente une vingtaine d'élèves et cela correspond à une école en particulier et une classe d'âge qui sont les petits de l'Ecole maternelle Turgot.

C'est là qu'on a observé, par rapport aux statistiques et aux prévisions, une baisse d'une vingtaine d'élèves ce qui a surpris la Directrice et qui n'a pas d'explication sauf des départs dans l'été d'enfants qui n'ont pas été signalés comme partants, c'est-à-dire sans certificat de radiation.

Sinon les effectifs sont extrêmement stables, par ailleurs, et même dans les autres maternelles. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « J'aurais une autre question sur les associations qui s'investissement dans l'accompagnement scolaire. Est-ce que vous pouvez les identifier ? »

Monsieur Bernard COMBES : « A part ACEDC, il n'y en a pas d'autres.

POTENTIELS est à part quand même. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Est-ce qu'il y a eu un effort particulier d'observation sur la réalité de l'accompagnement qui était fait par cette association au regard de toutes les ambiguïtés que nous avions pu relever l'année dernière ?

Est-ce qu'elle a été l'objet d'une attention particulière cette association ? »

Madame Sandy LACROIX : « Oui, elle a été l'objet d'une attention particulière. On a eu plusieurs réunions qui ont été faites avec l'association.

On n'a pas forcément eu tous les retours non plus que nous avions sollicités sur les détails du projet, de la structure, etc., ...

En revanche, ce qui est certain, pour aller dans le conseil d'école de Turgot, c'est qu'ils sont sollicités régulièrement par l'école puisqu'ils sont juste à côté de ce site scolaire et que c'est une demande assez importante de leur part parce qu'il y a un gros besoin sur cette école en particulier. Il y a un gros besoin d'accompagnement et ce sont les enseignants qui sont amenés à les solliciter.

Il y a un travail qui existe avec les capacités humaines qui sont les leurs. Je sais qu'il y a des demandes qui ne sont pas nécessairement pourvues mais en tout cas, il y a une activité qui est effectuée. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Est-ce qu'on pourra avoir un rapport ? »

Madame Sandy LACROIX : « On doit avoir un rapport d'activités mais qui n'est pas récent puisque comme je vous le disais précédemment, nous n'avons pas eu tous les documents que nous avions sollicités.

Peut-être en avions-nous eu un pour 2023. »

Monsieur Bernard COMBES : « Il y avait eu un rapport bilan lié à la demande de subvention de l'année suivante mais je pense que nous n'avons pas celui pour 2024 et le 2025 qui est en cours d'exécution. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je pense qu'après les ambiguïtés qu'il a pu y avoir sur le fonctionnement de cette association, au regard de ce que nous avons pu découvrir dans ses précédents locaux, je crois que c'est judicieux d'avoir des éléments tangibles. D'autant plus

que je pense que cette association a énormément de difficultés à fournir des documents administratifs, par exemple à la CAF.

J'ai pu m'entretenir avec le Président de la CAF et il y a quand même énormément de nébuleuses sur l'activité qui interrogent sur les subventions accordées. »

Madame Sandy LACROIX : « Quant à l'attribution des subventions, ce que l'on peut dire c'est qu'en fonction des éléments qui ont été communiqués, la subvention n'a pas été maintenue à hauteur de ce qu'elle était les années précédentes.

En revanche, concernant la décision de la subvention, il y a eu une hésitation aussi de ma part, je vais parler de ce qui me concerne directement, à maintenir encore une subvention sur un quantum assez suffisant mais pour le coup, pour avoir le retour comme je le disais, du service de Turgot et de savoir que cela fonctionnait, il y a eu un maintien mais pas à hauteur de ce que cela était initialement. C'est un retour plutôt indirect que direct, je ne peux pas vous dire le contraire. »

Monsieur Bernard COMBES : « Donc on regarde.

On a toujours regardé, vous pouvez penser le contraire mais on a toujours regardé. Cela fait un moment qu'on les « piste ». En même temps, c'est la seule association qui intervient dans ce domaine parce que c'est compliqué à faire l'accompagnement scolaire. C'est très volatile mais, cependant, il ne faut pas usurper l'argent qui est versé, notamment par la CAF et par la Ville.

Ce n'est pas le cas. Il n'y a pas d'indu de services et de rendu. Il y a, peut-être, des biens qui manquent.

Autres questions sur la rentrée ?

Pour ce qui est de la rentrée des deux collèges et du lycée, ce sont des rentrées avec des effectifs, notamment pour les collèges qui sont plutôt solides comparé à d'autres collèges sur la Corrèze. Pour le lycée, on a effectivement observé une baisse des effectifs, Monsieur CHAUMEIL vous le savez aussi largement que moi et il faut donc conforter un établissement de très grande qualité, par ailleurs, mais qui souffre aussi du caractère pléthorique de l'offre scolaire sur le département.

J'aurais aussi un mot pour la rentrée de qualité qui s'est déroulée au lycée Cassin avec des spécialités aujourd'hui qui s'installent bien notamment au niveau des métiers de la sécurité et autres et qui font référence puisqu'on a beaucoup de demandes qui sont rejetées.

Sur le lycée Edmond Perrier, ce sont des questions plus générales. Plutôt qu'une orientation des élèves qui serait différente d'avant, en gros on a toujours les mêmes secteurs de recrutement. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Monsieur le Maire, je sais que vous avez une attention particulière sur cet établissement où vous avez œuvré.

Je voudrais, bien sûr, profiter de la présence du représentant de la Région pour lui signifier combien ce bâtiment se détériore, combien les élèves sont dans des situations d'apprentissage qui sont désastreuses avec un sentiment de honte d'avoir à travailler dans des murs lépreux, dans des couloirs lépreux avec des fenêtres qui n'ont pas été changées depuis trois décennies.

On a le sentiment d'un abandon total.

Est-ce qu'on paye les frais de la marginalisation que nous sommes en étant à la pointe de l'Aquitaine, au début du Massif Central et dans l'inter land Bordelais.

Cela fait 25 ans que j'enseigne au lycée et je vois une situation honteuse. Je le dis bien, honteuse.

Notre nouvelle proviseure s'investit énormément pour solliciter les réactions de cette collectivité qui nous abandonne véritablement.

Je crois que les élèves sont toujours particulièrement étourdis, je dirais, dans un premier temps et enthousiastes d'appartenir à cette architecture et d'en faire un élément de leur histoire personnelle.

Quand ils quittent le lycée, souvent ils le quittent avec de très bons souvenirs de cette construction de l'adolescence épargnée. Il n'y a pas de communautarismes au lycée. Les savoirs ne sont pas contestés. Les enseignants sont respectés.

Et, je le dis encore une fois ici, le statut de l'enseignant, le rôle de l'enseignant et la fonction de l'enseignant dans sa cité a du sens. Nous sommes encore dans un projet républicain.

Mais je vois cette détérioration graduelle, répétée avec une collectivité qui fait la sourde oreille. Je tenais à le signifier ici dans cette assemblée. »

Monsieur Bernard COMBES : « On va donner la parole à Pascal CAVITTE sur ses fonctions de Conseil Régional. »

Monsieur Pascal CAVITTE : « Je vais changer de casquette.

Monsieur CHAUMEIL, s'il y a bien un domaine sur lequel on ne peut pas dire que le changement des régions n'a pas été profitable, c'est celui des lycées.

Ce que vous dites est vrai, on a une situation au lycée Edmond Perrier qui est ancienne. Simplement, on a hérité d'établissements dans un état catastrophique. Ce n'est pas la faute de la Région Limousin parce qu'elle n'avait pas les moyens d'effectuer les travaux.

Quand vous dites qu'on ne met pas d'argent, on met 12 000 000 € à Naves, 3 000 000 € à René Cassin, 4 000 000 € à Caraminot à Egletons. Ce sont des endroits où on n'arrivait pas à chauffer les locaux. Les élèves avaient froid l'hiver et il a fallu remédier à cela.

Il y a de très gros investissements de la Région qui ont été menés et tous les chiffres à l'échelle de la Région montrent bien qu'il y a beaucoup plus d'argent qui est mis ici sur l'investissement des bâtiments que dans les territoires qui sont les plus riches.

Ce qui est vrai c'est qu'il y a quelques établissements généraux et classiques qui sont délaissés mais leur tour va arriver. Il a fallu parer au plus pressé. Il y a des établissements qui étaient dans une situation très difficile.

Vous parliez d'indignité mais c'était vraiment un signe donné à la jeunesse qui n'était pas bon.

Ce que je peux vous dire concrètement c'est que 2 000 000 € ont été votés pour le lycée Edmond Perrier. Les huisseries vont être changées. Il y en a une qui est tombée sur des élèves il y a deux ans.

Ensuite, on va s'attaquer à un programme relatif à la façade. Une fois que Naves sera terminé, dans le secteur de Tulle et qu'à Cassin tout sera remis à niveau, il faudra s'attaquer au lycée Edmond Perrier parce que vous avez raison ce n'est pas en bon état.

J'ajoute aussi qu'il y a une situation de travaux du quotidien qui n'ont pas été faits. Il y a une situation compliquée dans ce lycée entre la Direction, les agents qui fait qu'il y a des choses qui ne se sont pas faites et qui se voient. Elles relèvent de l'établissement.

Ce n'est pas un jugement contre qui que ce soit mais quand on va dans des établissements les agents sont là pour peindre des murs, remettre en état. Ils préfèrent d'ailleurs cela que changer des ampoules et là ça ne s'est pas fait pour x raisons.

Donc, cela rajoute à ce sentiment, pas d'abandon mais en tout cas de difficultés dans ce bâtiment.

C'est un lycée qui est « sous les radars » et, au-delà des 2 000 000 € pour les travaux d'urgence, d'isolation, les choses se feront et il fera partie du prochain programme lourd d'investissement.

Pour terminer, je voudrais dire que sur le bassin de Tulle, c'est 20 000 000 € qui ont été mis sur cinq ans sur les deux lycées. C'est considérable. Ce n'était pas arrivé depuis très longtemps.

Et encore, ce n'est pas la faute du Conseil Régional Limousin, c'est que la Région n'avait pas assez de moyens pour réaliser de gros investissements. Pour vous donner un exemple, en Poitou-Charentes et en Limousin, tous les lycées avaient été rénovés une fois.

Nous en sommes à la deuxième rénovation.

Vous le voyez bien à Edmond Perrier mais c'était le cas à Naves et à René Cassin, on n'a pas encore terminé la première phase de rénovation depuis la décentralisation des bâtiments des Lycées.

J'entends bien votre demande mais cela va venir. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Quand je suis arrivé au lycée, il y avait neuf agents techniques qui travaillaient uniquement sur le lycée.

Aujourd'hui, la Région a développé un concept d'équipes mobiles qui tournent sur plusieurs établissements.

Nous avions trois jardiniers et nous n'en avons plus aucun.

Vous êtes rentré dans une logique libérale et vous voulez nous faire croire aujourd'hui que vous n'en êtes pas comptable. Monsieur, vous en êtes comptable.

Mais, comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, c'est une autre logique managériale mais on sait ce qu'on y a perdu en qualitatif. Les agents sont moins investis. Vous faites un procès à charge sur un dysfonctionnement qu'il y a pu avoir et qui nous a coûté en termes d'image immanquablement.

Mais quand vous faites des découvertes du lycée qui se font généralement au mois de février et que vous amenez des parents avec des élèves à pénétrer dans un établissement « loqueteux » inutile de vous dire que quand ils font un comparatif avec Brive, ils vont aller chercher, au regard de la nouvelle réforme portée par BLANQUERE, des filières plus attractives ou des établissements plus attractifs et nous en pâtissons.

Monsieur Bernard COMBES : « Tout à fait. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Parce que ce que vous oubliez Monsieur, c'est qu'il n'y a qu'un seul établissement général et technique à Tulle et quand nous perdons des élèves, ils vont s'établir ailleurs. Voilà la réalité.

Que nous ayons une focale sur les établissements professionnels ou agricoles, c'est une chose mais vous avez une vraie responsabilité dans l'abandon de ce lycée et je peux vous dire une chose c'est que ça s'est dégradé dans la décennie précédente. Et dans la décennie précédente, vous étiez au pouvoir. »

Monsieur Pascal CAVITTE : « Ce n'est pas un propos, c'est une accusation.

Je vous invite à aller voir les agents et à leur demander de comparer avec la situation des agents des collèges du département. Vous verrez le nombre d'ETP qu'il y a dans les Lycées et le nombre d'ETP qu'il y a dans les collèges.

Nous n'avons pas abandonné. Certes, il y a des fonctions qui ont été mutualisées, comme partout, parce que la collectivité Régionale, même si elle est grosse, a aussi ses difficultés financières.

Comme on l'a fait dans les services techniques à la Mairie, on a été obligé de mutualiser des fonctions. Cela marche plus ou moins bien. Ça dépend des logiques.

Mais il n'y a pas eu de volonté d'abandon. Là, vous allez un peu fort et mon rôle c'est de dire que ce n'est pas vrai.

En tout cas, je ne crois pas au départ d'élèves de Tulle pour Brive sinon je vous invite à aller visiter certains espaces du lycée d'Arsonval.

Ils ne sont pas forcément partis à Brive. »

Monsieur Bernard COMBES : « Ils sont un peu partis à Brive ».

Monsieur Pascal CAVITTE : « Je pense qu'il y a une dynamique au lycée qui est revenue et qui devrait permettre de récupérer les 100 élèves qui sont partis. »

Monsieur Bernard COMBES : « Il y a une petite baisse démographique aussi et une offre pléthorique, je le rappelle.

Effectivement, vous avez un peu raison sur les Lycées généraux. Comme c'est le cours qui compte avec l'enseignant en face, classiquement, la confrontation classique, de la pédagogie classique, on investit moins. C'est une réalité.

J'ai connu le lycée Edmond Perrier. J'y suis arrivé en 1992 et il n'y avait plus de portes dans les toilettes des élèves. C'était dans un état inimaginable. C'était franchement quelque chose d'incroyable.

Le collège Clemenceau, ancien lycée de filles, était dans le même état et on peut rendre hommage à, au moins, deux chefs d'établissement. Je dis, au moins, parce qu'ils ont fait chacun leur part dans le travail de rénovation des établissements.

Monsieur CALVIGNAC à qui on peut rendre hommage aussi puisqu'il est décédé il y a quelques semaines. Ça a été un très grand principal du Collège Clemenceau parce que quand on sait dans quel état était ce « bahut », c'était tout simplement lamentable.

Monsieur CALVIGNAC est arrivé en disant « la pédagogie, ce sont d'abord les bâtiments ». Ça vaut donc pour tous les autres aussi. Ce sont d'abord les bâtiments et ensuite c'est le projet pédagogique et, bien sûr, tout le reste.

J'ai connu l'arrivée de Monsieur DURAND. Pourtant Dieu sait si Monsieur DURAND a imposé ses vues, y compris à l'époque où c'était encore à la Région Limousin, et auprès des recteurs successifs, pour magnifier quand même cet établissement, notamment avec la classe préparatoire aux grandes écoles qu'il a obtenu quelques années après avoir combattu pour avoir une proximité dans les enseignements de CPGE.

Il a effectué un travail sur les dortoirs et la Région Limousin l'a fortement accompagné. C'étaient des dortoirs collectifs. C'étaient de longues lignées de lits et il n'y avait pas encore de chambres. Je parle de 1992.

Ensuite, il y a eu la rénovation par la Région de toute la partie internat des filles du Collège Clemenceau. Là aussi il y a eu plusieurs millions de travaux conjoints avec le Département-la Région et il faut voir le travail qui a été accompli.

Effectivement, je pense qu'il y a eu un délaissé sur les priorités immobilières pendant la période que vous dites. C'est vrai. »

Monsieur Pascal CAVITTE : « Non, je ne peux pas vous laisser dire ça. »

Monsieur Bernard COMBES : « Il y a eu beaucoup de choses faites sur d'autres établissements et qu'il était nécessaire de faire.

Il fallait quand même voir l'état du lycée Cassin et celui de Naves. Si la Région n'avait pas mis 37 000 000 dans le lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin, celui-ci n'existerait plus et en Limousin, c'est un établissement qui est absolument magnifique et qui va remplir son rôle.

Effectivement, il faut partager. Le travail est fait.

Avec le lycée Edmond Perrier, on aura les travaux qui pourront être engagés. La somme de 2 000 000 € ce n'est pas rien et ça permet quand même une bonne base de travail.

Il y a des priorités aussi à la Région. Les priorités budgétaires, il faut les considérer parce que c'est leur réalité et c'est la réalité de tous.

Quand vous parlez des agents où le Département a décidé la suppression de 37 postes d'agents de collèges et va en supprimer 4 au collège Clemenceau d'un coup, je pense, effectivement, qu'on a intérêt à regarder la réalité de ce qui est fait dans les collèges et dans les Lycées et, là peut-être, qu'il y a des différences de gestion et d'appréhension des ressources humaines.

J'ai bien noté que vous préfériez attaquer la Région que le Département.

Un agent d'accueil que l'on veut supprimer dans un collège, c'est aussi important qu'un professeur.

La réalité c'est celle-là parce que quand on vient chercher son gamin à l'infirmerie, on passe par l'accueil. S'il n'y a plus d'accueil et s'il n'y a qu'un point avec une sonnette, un digicode et une caméra, cela ne va pas faire tout à fait la même chose. »

Monsieur Pascal CAVITTE : « Je ne suis pas d'accord avec cette notion d'abandon depuis 10 ans parce que ce n'est pas vrai. »

Monsieur Bernard COMBES : « Délaissé. »

Monsieur Pascal CAVITTE : « Il y a eu des choses qui ont été faites.

Ces travaux dont on parle, c'est la première phase au moment où les bâtiments des lycées ont été transférés aux Régions et les collèges aux Départements et les établissements étaient tous dans un état lamentable. C'est ce qu'on a connu quand nous étions jeunes.

Ce qui est décrit, je l'ai connu aussi dans mon lycée. Nous étions 25 dans les dortoirs.

Les collectivités ont joué leur rôle. La Région Limousin a « fait son boulot » mais elle n'avait pas de moyens pour investir et aujourd'hui elle est en train de rattraper le retard et elle investit. C'est vrai que le lycée Edmond Perrier fait partie de la dernière salve mais il n'a pas été abandonné pour autant.

C'est un débat et on ne va pas l'engager ici mais il y a un vrai dilemme aujourd'hui. C'est que dans un établissement scolaire et dans un lycée comme Edmond Perrier. L'Etat décide de tout et la Région paye tout.

Et quels sont les représentants de la Région dans un établissement scolaire ? Le Conseil Régional va aux CA trois fois par an et les agents de la Région ont un chef qui est un agent de l'Etat.

Et quand ça ne marche pas tout ça et cela a été le cas à Edmond Perrier pendant plusieurs années, ça donne aussi des situations comme ça. C'est-à-dire que l'entretien du quotidien n'est pas fait.

Je pense qu'on paye ça aujourd'hui mais je ne nie pas le fait qu'il y a de gros travaux à engager et ils seront engagés.

Il y a une petite musique qui monte en disant que le Lycée Edmond Perrier est abandonné par la Région et je ne peux pas laisser dire ça parce que ce n'est pas vrai. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est dit. »

Madame Ana-Maria FERREIRA : « Je vais me permettre un petit mot plutôt positif. Il y a la réalité du bâtiment. Il y a ce qui se passe mais il y a une réalité qu'on ne peut pas enlever, et vous serez d'accord avec moi Monsieur CHAUMEIL, j'en suis certaine, c'est que nos enfants ont la chance en ce lycée Edmond Perrier de partir avec un excellent niveau scolaire, d'avoir la fierté de partir de nos campagnes avec le niveau requis et, à ce titre-là, nous rendons ce service pour permettre à nos enfants d'intégrer les grandes universités comme à Paris, Bordeaux, La Rochelle, etc., ...

Je sais que vous serez tout à fait en accord avec ça. Ils partent dignement avec un vrai niveau et un qualitatif qui est très important aussi. Il ne faut pas l'oublier.

Certes les familles viennent et reviennent. Il y a un mouvement social et sociétal et on ne peut pas y faire grand-chose.

Le travail induit aussi les familles à rester ou à partir mais une chose est sûre c'est que tant qu'on arrive à donner du qualitatif à nos enfants pour avoir une égalité sociale via la ville de Tulle, je pense qu'on peut être très fiers de ce lycée malgré tout. »

Monsieur Pascal CAVITTE : « Juste pour terminer, ce qu'on peut dire c'est qu'il y a une sérénité retrouvée et qu'en tout cas entre la Région et l'établissement les choses se passent très bien depuis quelques mois ce qui n'était pas le cas depuis plusieurs années. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci Pascal.

On va passer à la suite puisqu'on a épuisé la question scolaire. »

- Présentation du schéma directeur de la signalétique

Monsieur Fabrice MARTHON : « Je vais laisser la parole à Karine MADIES puisque cela avait été une demande exprimer de vous présenter le plan stratégique de déploiement de la nouvelle signalétique sur la commune. »

(*Cf document en annexe*)

Madame Karine MADIES : « Bonsoir.

La signalisation est un dossier qui a été lancé en 2021. C'était une demande qui était liée à une demande de programmation urbaine qui avait été réalisée en 2019 et qui venait accompagner cette étude de programmation.

Cela a fait l'objet d'une consultation auprès de plusieurs bureaux d'études puisque nous avions besoin d'être accompagnés par un professionnel dans cette démarche.

La signalisation est très encadrée, réglementairement parlant puisque pour la mettre en place et pour définir un schéma directeur, il faut s'appuyer sur le Code de l'environnement, le Code de la Route, l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (IISR), 1^{ère} et 5^{ème} parties, les normes associées et le Schéma directeur départemental de signalisation.

Donc c'est le Conseil Départemental de la Corrèze qui a établi un Schéma directeur départemental de signalisation qui est très ancien et qui va certainement être refait prochainement. En tous les cas, cela fait déjà deux ou trois ans que le Département a ce projet-là.

Nous sommes obligés de nous appuyer sur ce Schéma départemental de signalisation.

La signalisation doit contribuer dans son ensemble à la sécurité routière, à faciliter la circulation, au rappel des diverses indications directionnelles et à l'information sur l'usage des routes.

Cette signalisation directionnelle doit répondre aux règles élémentaires suivantes :

- La lisibilité avec des messages simples et compréhensibles
- La visibilité avec des implantations réfléchies.
- Une uniformité avec l'emploi de signaux réglementaires
- Une homogénéité avec l'emploi de signaux de même valeur, portée et règles d'implantation
- La simplicité puisqu'il faut limiter des indications pour éviter la surabondance des signaux.
- Une continuité avec une mise en œuvre de la signalisation sur l'ensemble de l'itinéraire dès lors qu'une ambiguïté se présente et en coordination avec tous les gestionnaires des voiries.

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière est le document de référence principal concernant les règles de définition et de mise en œuvre de la signalisation

directionnelle routière, cyclable, touristique, d'information locale (SIL) et en partie piétonne avec les deux normes de références associées.

Une méthodologie est imposée par le cadre réglementaire.

La première étape est un inventaire et diagnostic. Il a été réalisé en 2021. Les étapes 2 et 3 découlent de l'inventaire et du diagnostic, ce sont les orientations, les enjeux. Lorsqu'on valide les orientations et les enjeux on écrit un Schéma Directeur.

Ensuite, découle de ce Schéma Directeur, un Projet de Définition qui est l'étape 4.

Lorsque ce Projet de Définition est établi, s'il est validé et si on veut le mettre en œuvre, on rédige un Dossier de Consultation des Entreprises de façon à pouvoir choisir une entreprise qui va réaliser la dépose et la pose mais aussi la fourniture de ces ensembles directionnels.

Nous avions une étude qui a été pilotée par ASCODE et dans la mission délivrée à ce Bureau d'Eudes, il y avait également l'assistance à la maîtrise d'ouvrage mais aussi une assistance sur l'analyse des offres.

Ensuite nous avons consulté pour avoir une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement de cette signalisation,

La nécessité d'établir une signalisation cohérente et hiérarchisée est indéniable. Si elle n'est pas cohérente, on va se perdre dans la Ville alors que l'objectif c'est de pouvoir s'orienter.

Elle doit se faire en respect des règles de l'art dans le domaine.

- Lisibilité des messages : limitation du nombre d'indications par direction, adéquation avec les vitesses, etc.
- Continuité des itinéraires.
- Cohérence des indications données.
- Homogénéité des dispositifs et des messages.
- Visibilité des messages délivrés

Et il y a également des contraintes sur le nombre de panneaux figurant sur les ensembles.

En considérant que la signalisation directionnelle dans son ensemble est destinée à :

- des usagers motorisés en déplacement,
- des usagers qui ne connaissent pas le territoire,
- favoriser guidage en cohérence avec les contraintes du territoire vis-à vis des axes routiers empruntés,
- contribuer à la compréhension de l'organisation géographique du territoire et par conséquent au repérage de l'ensemble des services, équipements et activités dans un principe de fil d'Ariane efficace et instinctif.

C'est comme un entonnoir. On va d'une information la plus générale jusqu'à l'information la plus détaillée et proche.

Lorsque le Bureau d'Etudes a commencé son travail, il a d'abord présenté un état des lieux sur les trois types de signalisation qui existaient sur la commune de Tulle, la signalisation directionnelle routière, la signalisation d'information locale, et les espaces de stationnement.

On constate que ces ensembles sont très peu cohérents. Ils n'ont plus de cohésion visuelle. Ils sont parfois peu lisibles que ce soit pour la signalisation directionnelle ou pour la Signalisation d'Information Locale (SIL).

Quant aux espaces de stationnements, on peut remarquer qu'il n'y a aucune cohésion sur l'indication de ces parkings qu'ils portent le nom de personnes et on ne connaît pas les usages ou les services qui se trouvent à proximité.

Lorsque cet état des lieux a été établi, il a été convenu que tous ces panneaux n'étaient pas aux normes, vieux et qu'il fallait les déposer en totalité et mettre en place une nouvelle stratégie.

Il a donc été défini des enjeux et des objectifs.

Le premier c'était de faciliter la lecture du territoire par des repères efficaces. On a des entrées de ville, un centre-ville, des parcs d'activités, des quartiers spécifiques. Donc il fallait faciliter la lecture de ce territoire.

Il fallait ensuite encourager les déplacements piétons en centre-ville et augmenter la dimension touristique du territoire.

Par exemple, ce centre-ville est étendu sur une distance qui semble longue et la volonté c'était de dire qu'on allait diviser ce centre-ville en plusieurs quartiers de manière à pouvoir créer un lien entre ces différents quartiers et inciter à la déambulation par des déplacements piétons.

Un autre enjeu et objectif, c'est de valoriser les atouts du territoire dès l'arrivée et améliorer l'accueil. L'objectif c'est de valoriser la ville aux entrées de celle-ci.

C'était également de maîtriser la circulation des poids-lourds vers les Parcs d'Activités. Jusqu'à présent, on appelait ces sites, Zones d'Activités et non pas Parc d'Activités. On a décidé et Tulle Agglo a validé le principe de modifier l'intitulé de ces Zones d'Activités en Parcs d'Activités.

Le principe également c'est d'utiliser, parce qu'en plus ces Zones d'Activités sont traversées par une voie de circulation, les quatre points cardinaux. Or aujourd'hui, on ne les utilise pas forcément donc sur la nouvelle signalisation c'est ce qui va être indiqué. Par exemple, pour la Zone de Cueillette, il y aura marqué Zone de Cueillette Ouest ou Sud.

Il y avait une difficulté avec la Zone d'Activités de Tulle Est parce que justement on l'appelait Tulle-Est et elle ne va plus s'appeler comme cela mais « Parc d'Activités La Voie Romaine ».

Les enjeux et objectifs sont traduits par différents types de panneaux. Vous avez donc la signalisation directionnelle routière, la signalisation directionnelle piétonne, la signalisation d'information locale, les RIS qui sont les Relais d'information service. Ces différents panneaux permettent de répondre à différents enjeux.

Vous avez la valorisation touristique. Il y a également la valorisation qui peut se traduire par les H33 (Page 12) ou la signalisation directionnelle piétonne ou le RIS qui sont des panneaux qui vont être implantés à des endroits stratégiques notamment en sortie de parkings.

La mise en œuvre de ces objectifs se traduit par une ligne de signalisation complète puisqu'on va planter des H33 qui sont des panneaux vraiment ciblés pour la valorisation touristique. Il y a également des ACA implantés en entrée d'agglomération c'est-à-dire à l'entrée de Tulle.

Vous avez ensuite ces ACC qui sont des mâts drapeaux qui vont définir les quartiers du centre-ville mais également deux quartiers principaux : l'Auzelou et le Campus.

Il y a ensuite la signalisation directionnelle routière (SDR) qui indique tous les flux routiers importants et qui suit le Schéma directeur départemental, le Pôle vert également.

Ensuite, il y a la SIL qui indique tout ce qui est lié aux équipements et services.

Vient ensuite la signalisation pour les déplacements piétons puis les RIS, information services, qui se traduisent par des totems ou des bi-mâts.

Le périmètre d'intervention est large puisqu'il se traduit sur l'ensemble du périmètre de la commune. Tous les carrefours sont ciblés.

Il a donc été validé le déploiement de cette signalisation sur trois années : 2024, 2025 et 2026, avec un ordre de priorité.

Les priorités 1 et 2 s'étaient sur 2024 et 2025. Le secteur 1 était plutôt le centre ancien que vous avez vu se modifier avec l'implantation de ces nouveaux panneaux.

Les secteurs 1 et 2 vont se terminer en 2025 avec un nouveau déploiement que vous pouvez constater actuellement sur l'avenue Victor Hugo ou le Quartier de Souilhac.

En 2026, se terminera le secteur 3 qui est plutôt à la sortie et aux extérieurs de la ville avec également une intervention du département.

Il y a l'implantation de tout ce que je vous ai énuméré et expliqué (H33, RIS et totems).

Si on rentre dans le vif du sujet et si on commence par la valorisation touristique traduite par le H33, ce sont donc là des panneaux pour valoriser le patrimoine et donc il a été validé trois thématiques telles que le patrimoine, la culture et le savoir-faire, la nature et la ville martyre.

Sur ces panneaux, dont le graphisme est en cours de réalisation, l'objectif est d'informer l'usager sur le patrimoine historique, culturel ou la nature le plus attractif et ouvert à la visite. Cette information vient en complément de la signalisation routière et ce seront 8 ensembles et 3 visuels. Ces 3 visuels, ce sont trois thématiques.

Ces panneaux H33 sont très codifiés puisque les couleurs sont imposées par la réglementation. Ce sont des tons marrons, sable, ocres.

L'implantation est stratégique puisqu'elle va se trouver sur les entrées de ville, hors agglomération. Ils représenteront pour certain, la nature, pour d'autres le patrimoine, la culture et le savoir-faire et un panneau indiquera la Ville martyre vers l'entrée de Mulate.

Vous avez ensuite, les dispositifs d'accueil du centre-ville et des sous-secteurs (ACC). Deux marquent des quartiers spécifiques qui sont le Campus et l'Auzelou et ensuite il y a les ACC qui vont indiquer au cœur du centre-ville lorsqu'on rentre ou que l'on sort d'un quartier soit le quartier historique, le quartier de la tour, celui avenue Victor Hugo ou celui de la gare.

On matérialise ainsi les secteurs du centre-ville et ce sont dix ensembles avec un registre double face et un ensemble avec deux registres double face. Ces panneaux seront sous forme de mâts drapeaux et pour ce qui est du graphisme, ce dernier est en cours.

Il n'y a pas encore de validation des couleurs.

Par ailleurs, ces panneaux ont pour objectif, si la commune le souhaite, d'intégrer des plaques pour présenter des événements tels que le Festival « Tulle remet le son » ou les animations, le marché de Noël.

Ces plaques devront être posées trois semaines avant la tenue de l'évènement et déposées une semaine après la tenue de l'évènement.

Tout le reste du temps, à la place de ces plaques, figureront des images qui représenteront soit le patrimoine, soit une activité, soit la vie du quartier. C'est également en cours de réalisation.

Il y a ensuite la signalisation directionnelle routière. Vous avez, représentée sur ce visuel, (page 18) la signalisation avant et après. On voit très bien la différence de ces panneaux qui sont réglementaires, propres et qui permettent de donner les différentes directions selon l'endroit où on se trouve, c'est-à-dire les carrefours.

Vous avez ensuite la signalisation d'information locale (SIL) présentée sous forme de bi-mats avec différentes couleurs. C'est toujours de la signalisation directionnelle qui peut servir à la fois pour les personnes en voiture mais aussi pour les piétons.

Elle permet de communiquer des informations sur les équipements, les services et activités locaux. C'est réellement lié aux déplacements des usagers pour se rendre sur des lieux bien spécifiques.

Il y a également la signalisation directionnelle piétonne qui n'existe pas jusqu'à présent sur Tulle. C'est la nouveauté.

Elle permet d'indiquer des lieux vers lesquels on va se rendre à pied. Sont indiquées les distances, la durée pour aller d'un point à un autre. Sont également indiquées différentes informations telles que si c'est accessible aux PMR, s'il y a une pente, des escaliers. Ça permet aussi d'indiquer les monuments historiques, les panoramas.

Ce sont vraiment des panneaux qui incitent à déambuler dans la ville et à valoriser ce qui existe dans la ville.

Viennent ensuite les Relais d'information services (RIS) qui vont être présentés soit sous forme de totems, soit sous forme de bi-mâts. Ces RIS présentent, en fait, des cartes de la commune ou d'un quartier avec les listes des équipements, des rues, des informations commerciales et touristiques.

Il y aura cinq RIS bi-mâts « communal » dont trois avec prolongement « quartiers » et sept totems « quartiers ». Vous avez donc la cartographie (Page 20) qui indique ces RIS.

La stratégie c'est de les planter à des endroits spécifiques comme la gare. En sortant de la gare après avoir pris le train, on peut trouver ce panneau avec cette cartographie qui nous indique où on se trouve et, éventuellement, l'endroit où on veut se rendre.

Enfin, les derniers panneaux sont liés aux parkings et au nom des parkings puisqu'il avait été prévu de le modifier puisque l'idée était d'orienter les gens vers les services vers lesquels ils voulaient aller.

Par exemple, le parking Péri se trouve à proximité du Tribunal, à côté de la Mairie et donc l'idée c'était de donner le nom du parking lié à l'usage et aux services se trouvant à proximité.

Il s'avère que ce changement de nom n'a pu se faire et donc les parkings gardent leur nom : Péri, Brigouleix, Souletie, Gambetta, etc., ...

En revanche, on a rajouté au nom des parkings les usages ou le quartier dans lequel ils se trouvent.

Pour identifier ces parkings, il faut une enseigne. Il va donc être implanté pour chacun des principaux parkings figurant sur la carte (page 22) puisque les tous petits parkings ne sont pas signalés, cette enseigne des espaces de stationnement (ENS-P).

Mais sur cinq parkings (Gambetta, Souletie, Faucher, Péri et Brigouleix), vont être implantés en plus de cette enseigne parkings des totems qui vont représenter le visage de ces personnes et également un écrit relatant leur vie.

Les graphismes sont également en cours d'élaboration mais tous ces panneaux pourront vous être présentés lors d'une future liste majoritaire, avec les couleurs, les images proposées par le Bureau d'Etudes.

Je terminerai par le budget. L'étude qui a permis de mettre cette signalisation a coûté 39 552,50 € HT en sachant que dans ce montant est englobée également l'implantation de la Zone 30 puisque cela faisait partie de la mission d'ASCODE.

Cette étude a été financée dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » par la Banque des Territoires à hauteur de 50% soit 17 500 €.

La mise en œuvre de la signalisation s'étale sur 3 années budgétaires soit 2024, 2025 et 2026.

Le montant de l'opération financée par la ville s'élève à 694 000 € TTC et cela comprend :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- la détection des réseaux
- la pose et dépose des ensembles
- la fourniture des ensembles
- la création des graphismes et de la cartographie pour les ACC, RIS, H33 et totems.

Le montant de l'opération financée par le Conseil Départemental s'élève à 93 454 € TTC. C'est l'intervention que le Département va faire hors agglomération avec son propre marché et ses propres panneaux.

Même si les panneaux sont normés, la Ville a choisi la couleur gris anthracite pour les mâts et les encadrements.

Les panneaux du département n'auront pas forcément des mâts gris anthracite et des encadrements de la même couleur. Ils vont rester sur des panneaux qu'ils vont mettre en place sur l'ensemble du département.

Nous avons, toutefois, une participation financière du Conseil Départemental à hauteur de 26 774 € puisque sur les panneaux qui sont déployés aujourd'hui, une part revenait au Département mais, pour ne pas perdre de temps, on a avancé les dépenses. Donc ils vont nous rembourser la somme correspondante.

Tulle Agglo a une convention avec l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération pour une participation sur le changement des panneaux de signalisation. Aussi, 30 000 € devraient nous être reversés dans le cadre de cette opération. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci Karine. C'était parfait, comme à l'habitude. Très professionnel et très précis.

Des questions ? »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Il est évident qu'il y avait une signalétique à reconstruire à Tulle mais je me pose la question : « est-ce que vous ne vous trompez pas de temporalité ?

Ces installations-là qu'elles soient envisagées dans les années 90 au moment où la révolution numérique n'était pas encore agissante mais aujourd'hui les usagers sont dans la connexion répétée que ce soit dans leur véhicule ou sur leur téléphone.

Est-ce que ces attentions-là ne sont pas surnuméraires ?

En plus ce qui se passe, on le voit bien dans les implantations, c'est que vous perdez un visuel parce que vous avez une verticalité qui hache vos perspectives et il n'y a rien de plus préjudiciable en termes de lecture.

Vous avez un exemple tangible. C'est les trois marches. Vous êtes allé planter un panneau où il y a une multiplicité d'informations. Au lieu de gagner en lisibilité, vous construisez de l'illisibilité parce que vous voulez donner trop d'informations à l'usager.

Le CORBUSIER disait une chose, parce qu'il faut savoir si on s'adresse aux Tullistes ou aux personnes de passage, « dans les usages de la ville, c'est le chemin des ânes. » On a trois parcours. Les usagers se déplacent sur trois parcours.

Je pense que les Tullistes sont capables de les mémoriser mais, après, l'usager qui vient de l'extérieur est aujourd'hui connecté à sa voiture. Il ne regarde plus les panneaux.

Les conducteurs d'auto-école vous le disent. La latéralité n'est plus un paramètre de construction cérébrale à tel point que les élèves qui sont dans les cours d'auto-école, doivent réapprendre leur cerveau à traiter la latéralité.

Ce qui se passe dans la société Coréenne où la latéralité qui n'est pas gérée, génère chez les piétons des accidents. On fait maintenant des marquages au sol parce que le cerveau capte les signaux qui sont au sol mais ne capte pas les signaux de la latéralité.

Donc là vous avez un dispositif qu'il fallait, certes, rénover mais le problème c'est la surcharge d'informations. Vous allez beaucoup trop loin et vous allez, une fois de plus, oblitérer la lecture de la ville. C'est-à-dire qu'il y aura des panneaux partout.

Vous allez casser la lecture des façades, vous allez casser la dynamique des perceptions sur, par exemple, l'axe de la Corrèze où il faudrait laisser de la fluidité.

Vous avez maintenant une hachure dans la verticalité.

Rappelez-vous ce que voulait faire Monsieur HOLLANDE sur la passerelle qui est en face du Théâtre. Il voulait planter une balustrade avec huit poteaux.

Il a abandonné le projet parce qu'on lui a montré que c'était une ineptie. Il en faisait une bêtaillère de cette passerelle.

Mais en termes de lecture, on perdait la continuité spatiale.

Là, c'est ce que vous allez accentuer et puis surtout l'usager n'a pas besoin aujourd'hui de cette multiplicité d'informations puisqu'il va la chercher dans la connexion.

Donc, vous avez un dispositif qui vient complètement à rebours. Vous avez trente ans de retard. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Ce qui est bien dans votre propos c'est que vous commencez par dire que c'était nécessaire parce que c'était absolument la catastrophe et puis, qu'en fait finalement, il ne faut pas le faire. On peut dire tout et son inverse assurément.

Ce qu'il faut comprendre dans cette lecture-là de la présentation qui vous a été faite, et je remercie Karine MADIES parce que c'était vraiment hyper pointu et très règlementé c'est qu'il y a effectivement des réglementations qui s'imposent à nous.

Je suis désolé, Monsieur CHAUMEIL, mais il y a certains panneaux qui sont obligatoires. On ne pourra pas, malgré le fait que les GPS arrivent et que le temps passe, les enlever parce que la réglementation nous impose de les avoir et, en l'occurrence, la signalisation routière et la SIL font partie des dispositifs qui sont obligatoires.

Ensuite, ce que nous avons rajouté et qui n'est pas obligatoire, c'est cette signalisation piétonne qui vient amener une lecture différente de la ville dans le cadre de mobilités douces.

Ce qu'il faut comprendre, et ce qui était extrêmement nécessaire à faire, c'est qu'il n'y avait pas de Schéma directeur sur la signalisation sur la commune de Tulle.

J'ai découvert cela lorsque l'étude de programmation urbaine au moment où la Ville est rentrée dans le dispositif « Action Cœur de Ville » a soulevé ces problématiques et ces questions-là.

Derrière, il en va de la compréhension de la ville, de la lecture même de la ville que ce soit par les citoyens ou que ce soit par des personnes de l'extérieur qui la visitent.

Donc, il n'y avait pas de Schéma directeur, c'est-à-dire un plan qui indiquait où se trouvaient les bâtiments, équipements et autres.

Je ne sais pas si vous avez vu le fouillis sur le diagnostic initial et qui était notre situation au moment de l'établissement dudit diagnostic mais c'était absolument incompréhensible et illisible.

Des gens sont venus nous aider dans ce travail-là et ils ont suivi, comme un chaland ou quelqu'un qui ne connaît pas la ville, la signalisation avant qu'il ne soit procédé à sa modification. En gros, vous passez votre temps à tourner en rond et, à ne finalement pas trouver ce qui est pourtant indiqué sur les panneaux.

Il y avait deux façons de voir les choses. Soit on laissait en l'état et on ne touchait à rien, soit on se posait sur un principe qui me semble être relativement pertinent à savoir réaliser un diagnostic et poser une stratégie pour aujourd'hui mais surtout pour les années à venir. Pour les futures implantations, il y aura une logique, une cohérence que l'on va retrouver partout, y compris sur le fait d'accéder à divers équipements, le fait d'accéder aux zones d'activités, pour accéder à différents endroits qui sont la vie de la Ville.

Je finirai simplement par vous dire qu'il semblerait qu'on n'ait pas eu une si mauvaise idée que cela puisque le Conseil Départemental nous emboite le pas sur le fait aussi de se dire « finalement, le travail effectué à Tulle, à savoir élaborer un Schéma directeur, ce n'est peut-être pas si bête, donc on va faire la même chose. »

Le Département s'est engagé dans la même discussion et dans la même étude puisqu'ils ont entamé le fait de se positionner sur une étude stratégique.

Je dirais donc que ce chantier était nécessaire. Il était très contraint au niveau réglementaire et aussi des implantations techniques puisqu'on ne peut pas planter n'importe où et n'importe quoi et on a surtout, et vous le verrez à la fin, dépollué visuellement puisqu'on a retiré bon nombre d'ensembles qui étaient inutiles et qui ne correspondaient plus à rien.

On a une volumétrie de panneaux enlevés qui est quand même relativement conséquente. Je crois qu'on est autour de 25%, me semble-t-il, de panneaux qui ont été enlevés et qui ne seront pas reposés dans le nouveau Schéma directeur car ils ne sont pas nécessaires.

Pour moi, c'était un chantier qui était important et nécessaire. »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Moi qui suis piétonne et qui connaît la ville de Tulle en long, en large et en travers, je pense que l'avenir ce n'est pas un avenir avec les voitures mais c'est peut-être plutôt un avenir avec des lieux de passage beaucoup plus doux. Quand on pense qu'il y a 14 000 voitures qui rentrent dans Tulle tous les jours, on se dit que cela va bientôt « crever », que bientôt il va falloir faire quelque chose.

Inversement à ce que vous dites, l'avenir est plutôt sans la voiture, sans ce qui permet à la voiture de se diriger facilement grâce à son écran.

Je suis très favorable à tous les panneaux de signalisation piétonne car je pense que, plus ça ira, plus on s'en servira et qu'il faudra, un jour, penser la ville autrement qu'avec toutes les voitures qui viennent tous les jours.

Donc, contrairement à ce que vous dites, je pense qu'on va abandonner le petit écran GPS parce qu'on va laisser sa voiture à l'extérieur. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Monsieur le Maire, je vous remercie pour cette critique que vous faites implicitement à l'action du Président de l'Agglo qui avait porté dans la précédente mandature la volonté de faire des parkings périphériques pour atténuer le flux des voitures qui circulaient dans le centre-ville et qui a abandonné tout simplement ce modèle de déplacement.

Je veux croire qu'il y ait des dissensions entre vous mais elles arrivent, bien sûr, au mauvais moment mais est-ce que vous annoncez, ce jour, que ce sera une des dorsales du prochain projet municipal pour la mandature à venir ?

Je laisse les Tullistes juger si on peut encore se passer de la voiture à Tulle. Certes, il y a une réalité mais pour l'instant les efforts de l'Agglo ont totalement été abandonnés.

Certes, le TUT a un succès parce que l'on voit que la ville se paupérise, tout simplement.

Ses passagers sont des gens qui sont dans des situations sociales et économiques très délicates et ils viennent chercher dans le transport public le déplacement qu'ils ne peuvent pas trouver autrement.

De là à croire que l'on va pouvoir demain cadenasser des habitudes car le gros problème de la Ville de Tulle, nous l'avons déjà abordé ici, en termes d'urbanisme, c'est que vous n'avez pas un flux qui constraint suffisamment. Tant que vous n'aurez pas des embouteillages d'une heure, une heure et demie pour rentrer dans la ville, vous n'aurez pas un changement d'habitudes.

Vous pouvez rêver la Ville de demain, Madame, mais allez dans les grandes métropoles régionales aujourd'hui et regardez le comportement des usagers. La connexion est continue. La génération qui monte est en connexion totale. Ils sont tout le temps avec leur téléphone. Ils sont tout le temps dans l'assistance numérique. Ils ne sont même plus dans l'assistance visuelle.

Ils sont constamment dans l'assistance numérique. J'étais, il y a une semaine, à Paris. C'est délirant. Il y a un changement comportemental qui s'est opéré. L'appropriation de l'espace urbain a totalement changé.

Vous venez là avec des schémas, pardonnez-moi, qui sont désuets.

Nous appartenons à la même génération et nous sommes désuets dans nos habitudes tous les deux mais les générations qui montent n'ont plus du tout la même lecture de l'espace et elles n'ont plus du tout les mêmes outils que les collectivités veulent aujourd'hui mettre en place.

Monsieur MARTHON, pour répondre à ce que vous dites, bien sûr qu'il fallait procéder à un réagencement. Mais ce qui m'intéresse c'est de savoir ce que vous allez apporter comme verticalité supplémentaire.

Les panneaux sur l'histoire des quartiers, c'est très intéressant et on les trouve dans d'autres collectivités mais attention à ne pas atténuer la qualité de la lecture urbaine, tout simplement.

Je peux vous dire que le panneau qui est posé aux trois marches est emblématique d'une dérive. Vous avez 20 informations. L'usager qui est en voiture ne peut pas les traiter. C'est évident qu'il y a trop d'informations. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est votre point de vue et puis il se tient.

Il n'y a pas de problème. De toute façon, les dépenses sont engagées, donc nous n'allons pas les reculer et puis, je pense que c'est une bonne lecture du territoire que de proposer quand même des panneaux d'une autre qualité générale et visuelle et une autre qualité d'information pour que les gens puissent se diriger.

Je ne vois pas que des gens avec des téléphones qui se promènent dans Tulle et quand ils ont des téléphones, quelques fois j'en ai vu qui partaient aussi du mauvais côté. Ils auraient levé le nez intelligemment, et ils ne sont pas départs de toute intelligence non plus, ils se seraient aperçus qu'il fallait partir de l'autre côté.

Et s'ils lèvent un peu le nez, ils s'aperçoivent qu'ils peuvent aller dans la bonne direction avec les panneaux.

De toute façon, la signalétique est obligatoire. Il fallait quand même y passer compte tenu du désordre que l'on observait dans la Ville.

Cela étant, vous avez raison, le numérique l'emportera sans doute, mais le jour où les DATA center seront fermés parce qu'il n'y aura pas assez d'énergie pour les fournir et le jour où les opérateurs auront coupé avec des drones étrangers les relais de téléphone, peut-être que les gens seront contents de lever le nez et de savoir où ils vont.

Donc, il faut toujours garder la bonne raison et la bonne opportunité et se situer dans le présent avec les risques du futur.

On a fait ce choix et on vous l'a présenté parce qu'il était important qu'on puisse en discuter de manière collective. Vous avez donné votre avis et c'était très important.

C'est un point de vue qui se tient mais, néanmoins, il fallait faire la signalétique de cette manière, je pense, dans la ville. »

AFFAIRE A DELIBERER

PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

URBANISME –

Rapporteur : Monsieur Fabrice MARTHON

1- Prorogation du bail emphytéotique entre la Ville de Tulle et Corrèze Habitat concernant l'immeuble sis 7 Rue d'Alverge - Approbation de l'avenant afférent

La commune de Tulle a donné à bail emphytéotique l'immeuble sis 7, rue de l'Alverge cadastré AY 212 à l'Office Public Départemental d'HLM de la Corrèze, depuis devenu Office Public de l'Habitat Corrèze, pour une durée de 40 ans à compter du 1^{er} janvier 1994 et pour se terminer le 31 décembre 2033.

Par mail du 2 avril 2025, Madame Marion Rivière, Directrice Générale Adjointe du pôle affaires juridiques Corrèze Habitat, a sollicité la prolongation dudit bail emphytéotique de 11 ans, solution qui permettrait que leur emprunt, qui a une durée plus importante que le bail en cours, soit amorti sur le temps restant à courir du contrat.

Par délibération du Conseil d'Administration de Corrèze Habitat en date du 3 juillet 2025, la durée de la prorogation passe de 11 ans à 15 ans et 9 mois (cf pièce annexe : délibération n°6 du CA de Corrèze Habitat), toujours en vue de couvrir l'emprunt souscrit sur la durée du contrat.

Cette prolongation doit faire l'objet d'un avenant au bail du 3 février 1994 en la forme authentique dont les frais de notaire seront pris en charge par Corrèze Habitat.

La durée initiale du bail emphytéotique sera par conséquent fixée à 55 ans et 9 mois soit une échéance fixée au 30 septembre 2049.

Il est proposé au Conseil Municipal

- **d'accepter la prolongation du bail emphytéotique pour une durée complémentaire de 15 ans et 9 mois**
- **d'approuver l'avenant au bail du 3 février 1994,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous documents nécessaires à la prolongation dudit bail.**

APPROUVE à l'unanimité

2- Transfert de voies du domaine privé de la Commune vers le domaine public

Le lotissement du Rodarel a été construit en 1984 par la Société Anonyme d'Economie Mixte La construction Immobilière de Tulle (SAEM CIT). Des difficultés financières ont conduit à la cessation des activités de cette dernière et au transfert de l'ensemble de son patrimoine à la commune de Tulle par délibération du 13 juillet 2002.

Les voies de circulation du lotissement appartiennent encore aujourd'hui au domaine privé de la commune de Tulle. Or ces voies aménagées et entretenues sont affectées à l'usage direct du public : elles ne relèvent donc plus du domaine privé et doivent être transférées dans le domaine public.

Il s'agit des parcelles suivantes : AD 292 (rue Jacques Brel), AD 293 (rue Georges Brassens), AD 550 (avenue Louis Aragon), AD 492, AD 551, AD 358 (impasse des pervenches), AD 382 (impasse des myosotis), AD 360 (impasse des tulipes), AD 362 (impasse des mimosas), AD 546 (impasse des œillets), AD 547 (rue des pâquerettes), AD 548 (impasse du muguet).

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le transfert du domaine privé au domaine public de la commune des parcelles susmentionnées.

Monsieur Henry TURLIER : « Pourquoi il y a toutes ces modifications d'attribution entre le domaine privé et le domaine public ? »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Ce sont des régularisations qui n'ont pas été faites en temps et en heure.

Aujourd'hui, « on tombe » là-dessus et on procède aux régularisations requises tout comme la délibération suivante dont la demande émane d'une propriétaire privée où il n'y a pas eu de régularisation à l'instant T. On fait donc des réajustements. »

Monsieur Henry TURLIER : « Sur la voirie, vous en avez dans toute la ville ? Pourquoi vous ne faites pas tout d'un coup ? »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Déjà, nous essayons de le faire dans l'ordre et de ne pas trop en oublier.

Nous étions « focus » sur le Quartier du Rodarel. On procède au coup par coup. Après s'il y en a d'autres qui arrivent, nous procéderons aux régularisations.

Il y a aussi des bascules à l'inverse lorsqu'on doit procéder à des cessions. C'est à la Ville de procéder à la définition du classement de ces parcelles. »

Monsieur Henry TURLIER : « Quel est l'avantage de la Ville de changer ces dénominations ? »

Monsieur Fabrice MARTHON : « C'est de correspondre aux usages en fait. C'était du domaine privé et ce sont des voies publiques qui sont entretenues et elles doivent, de fait, basculer dans le domaine public. Elles sont traitées comme des voiries et comme des espaces publics.

Monsieur Bernard COMBES : « Pour que l'Agglo continue à nous donner de l'argent pour les routes. »

Monsieur Henry TURLIER : « Sur la partie privée, l'Agglo ne donne pas de sous ?

Monsieur Bernard COMBES : » Non, vous pensez bien !
Ce sont des collectivistes ».

APPROUVE à l'unanimité

3- Transfert de propriété constatant le paiement intégral du prix de biens sis lotissement Le Rodarel

Le 1^{er} septembre 1983, Madame Agnès Jacqueline CLAUZADE a acquis, dans le cadre d'une vente à terme, chez Maître DUBOIS et Maître MOURDIE, une maison d'habitation de plain-pied, un garage indépendant mitoyen et le terrain alentour sis 1, impasse des Pervenches, parcelle AD 316, à la Société Anonyme d'Economie Mixte « La construction immobilière de Tulle ».

Le paiement du bien devait être constaté par un acte, acte qui n'a jamais été établi.

Madame CLAUZADE souhaite aujourd’hui céder ledit bien à un potentiel acquéreur mais la vente est bloquée en raison de l’absence du transfert de propriété constatant le paiement intégral du prix du bien.

La Société Anonyme d’Economie Mixte « La construction immobilière de Tulle » a réalisé 3 opérations de construction sur la commune de Tulle (55 logements à la Pièce Basse, 80 logements à Virevialle et 95 logements au Rodarel).

En 2002, les 2 premières opérations étaient terminées et seuls les pavillons locatifs du Rodarel constituaient le patrimoine et la source de revenus de cette SEM dont la Ville de Tulle était actionnaire majoritaire pour posséder la plus grande part du capital social ».

Déficitaire, elle a été liquidée le 13 juillet 2002 après avoir été absorbée par la commune dans le cadre d’une Transmission Universelle de son Patrimoine et ce, après cession de son patrimoine locatif à un bailleur social.

La compétence revient par conséquent au Maire de Tulle de régulariser la situation de Madame CLAUZADE qui a naturellement payé dans son intégralité sa maison.

En précision complémentaire, par délibération du Conseil Municipal du 6 mars 1998, il a été accepté la rétrocession des voies et espaces verts du Rodarel, à l’exclusion des lots d’habitation, au bénéfice de la commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d’autoriser à procéder au transfert de propriété résultant de la constatation par acte authentique du paiement intégral du prix des biens ci-dessus décrits, étant précisé que le paiement de l’acte sera à la charge du propriétaire.

Cette situation pouvant se reproduire, il est également proposé au Conseil Municipal d’autoriser cette même procédure pour les propriétaires demandeurs, étant précisé que le paiement des actes seront à la charge des propriétaires demandeurs.

APPROUVE à l’unanimité

4- Vente avec paiement à terme de l’immeuble 19, boulevard du Marquisat à l’Association Potentiels

Par délibération en date du 24 juin 2025, le Conseil Municipal a décidé l’acquisition auprès du groupement de coopération sanitaire corrézien dépendant du Centre Hospitalier, au prix de 150 000 €, d’un immeuble situé 19, boulevard du Marquisat à Tulle et cadastré AV 66.

L’objectif de cette acquisition était de réinstaller l’Association Potentiels qui occupe les locaux de l’ancienne Ecole de la Fageardie en un lieu plus adapté à ses activités, plus confortable et moins énergivore. Ce déménagement devait se concrétiser au travers d’un véhicule juridique à préciser mais permettant à la ville de percevoir un premier loyer de 50 000 €, les suivants ne devant pas dépasser 6 000 € par an pendant 20 à 25 ans au maximum pour ne pas mettre en péril les équilibres financiers de l’association. Finalement, les loyers versés devaient compenser la totalité des dépenses engagées par la ville sur cette opération.

La mise en œuvre d’un crédit-bail a été étudiée. Il s’avère que ce type de contrat n’est pas adapté à la situation car l’association veut réaliser des travaux importants dans l’immeuble avant son déménagement.

En conséquence, la notaire mandatée par les deux parties propose une solution alternative au travers d'une vente avec un paiement à terme consistant à céder le bien immobilier en échange de versements réguliers échelonnés sur plusieurs années.

Cette solution est conforme à l'objectif et elle donne des garanties suffisantes pour la Ville. Ainsi, la cession pourrait être conclue pour un montant de 154 000 € (150 000 € étant le prix d'acquisition et 4 000 € pour les frais notariés).

L'Association Potentiels verserait le jour de la signature de l'acte un apport de 50 000 € et deviendrait à cette date propriétaire du bien. Les 104 000 € restants seraient réglés sous forme d'échéances de paiement lissées sur une durée de 25 ans. Les échéances, d'un montant annuel de 4 160 €, seraient réglées semestriellement soit la moitié au 15/01, l'autre moitié au 15 juillet de chaque année.

Ces échéances devraient être réglées au plus tard les 15 février et 15 août de chaque année. Dans le cas d'un non-paiement, des pénalités seraient appliquées.

Si une échéance n'était pas réglée dans les 6 mois, une mise en demeure de paiement serait notifiée à l'acquéreur. Dans le cas où cette mise en demeure ne déclencherait aucun règlement, une saisie du bien pourrait être enclenchée.

L'acquéreur aurait la possibilité de se libérer pour tout et partie avant le terme des 25 ans.

Considérant que l'association Potentiels, devenant propriétaire le jour de la signature de l'acte, réglera directement à la DGFIP la taxe foncière. L'acte prévoira un remboursement par la Ville de la part communale pendant les 25 années du contrat.

Enfin, au terme des 25 ans, et sans défaillance de l'Association Potentiels, les échéances cesseront d'être réglées à la Ville, l'Association Potentiels prendra en charge la taxe foncière à 100% et aucune autre formalité notariale sera nécessaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser

- la vente à terme de l'immeuble à l'Association Potentiels pour un montant de 154 000 €, selon les conditions susmentionnées
- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Puisque nous avons pris un peu d'avance, je vais vous poser une question Monsieur le Maire.

Qu'en est-il de la rénovation de l'Ecole de l'Alverge puisque le propriétaire était l'objet d'une attention particulière ?

Monsieur Bernard COMBES : « Je voulais en parler. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Les grands esprits se rencontrent ! »

Monsieur Bernard COMBES : « Oui, je me disais qu'il fallait que je dise quelque chose. »

Je vais dire quelque chose de très simple : pour l'euro symbolique, l'Ecole de l'Alverge sera cédée à toute personne qui aura un projet de rénovation en termes de logements ou d'activité sur cette structure. Voilà ce que je peux dire.

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « La vente n'a pas abouti ? »

Monsieur Bernard COMBES : « Non parce que la personne n'a pas eu ses prêts et donc la vente est tombée et comme cela fait la quatrième fois et que cela commence à bien faire et que l'Ecole s'abîme, je pense que, sincèrement, plutôt que de récupérer entre 15 000 et 40 000 euros, on va se dépêcher de la céder pour l'euro symbolique et ensuite de récupérer les impôts fonciers qui viendront s'ajouter à la fiscalité locale.

Je vois que mes collègues me regardent avec un drôle d'air parce qu'ils se disent qu'on n'en a pas délibéré et bien si, un euro symbolique c'est mieux que d'avoir une ruine.

Je pense que c'est un très beau bâtiment et qu'on a raté le coche avec l'orthodontiste. Ils ont eu peur alors qu'ils avaient les moyens. C'est très dommage.

Ensuite, le premier qui avait un projet comme cela, c'était un jeune carreleur qui voulait faire des logements. Il n'a pas eu ses prêts. C'était il y a sept ou huit ans. Aujourd'hui ça serait fait mais les banques n'ont pas suivi.

Ensuite on a eu un organisme qui se proposait de faire une structure de type petit EHPAD avec des appartements et des lieux de partage. C'était une structure qui avait pignon sur rue et qui était acheteuse. Elle n'est pas venue.

Enfin, le dernier n'a pas pu avoir ses prêts. Voilà où nous en sommes ! »

APPROUVE à l'unanimité

5- Cession à la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo des locaux Joliot Curie situés 30 rue Pauphile

En 2004, la Communauté de Communes du Pays de Tulle dont le siège social était situé 4, rue du 9 juin 1944, disposait de locaux trop exigus pour tenir les assemblées du Conseil Communautaire.

La Ville de Tulle a donc proposé de lui louer, par bail emphytéotique pour une durée de 30 ans, des locaux inutilisés situés dans l'enceinte de l'école Joliot Curie (parcelle BP 71) pour 10 € par an en raison de la prise en charge des travaux d'aménagement par le locataire.

Ces locaux, d'une surface de 360 m², occupent une partie du rez de chaussée de ladite enceinte et comprennent aujourd'hui plusieurs bureaux, un grand espace réunion, des pièces de rangement et des sanitaires. Surnommés d'une toiture terrasse, ils disposent de sorties de secours dont l'une sur le réfectoire de l'école Joliot Curie (cf plan des locaux en annexe).

Par délibération en date du 25 juin 2004, le Conseil Municipal a décidé de faire désaffecter les locaux inutilisés dans cette dite enceinte, de faire approuver le déclassement de ces biens du domaine public au domaine privé de la commune et d'approuver le bail emphytéotique dans les conditions susmentionnées.

Le 7 juillet 2004, la Préfecture de la Corrèze a émis un avis favorable à la désaffectation de ces locaux. Cet avis aurait dû faire l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal, ce qui n'a pas été fait et doit être régularisé.

Par arrêté du Maire du 19 janvier 2005, les locaux ont, en revanche, été transférés dans le domaine privé de la Commune.

Le 10 février 2005, le Conseil Communautaire a approuvé la signature du bail emphytéotique avec la Ville de Tulle pour l'occupation desdits locaux, considérant par ailleurs que les travaux allaient prochainement prendre fin et qu'il y avait lieu d'entériner la décision d'occupation.

La Communauté de Communes du Pays de Tulle a pris possession des lieux en 2005 mais le bail n'a jamais été établi en raison « d'un relevé topographique » jamais réalisé.

La location des bureaux à l'ARS n'a pas permis de solutionner le point de blocage, impliquant, par conséquent, la signature le 21 octobre 2014 d'un bail tripartite liant la Communauté d'agglomération, la ville de Tulle et l'ARS Limousin.

La Communauté d'Agglomération Tulle Agglo manifeste toujours la volonté de régulariser cette situation et souhaite, à ce titre, devenir propriétaire des lieux pour 1 euro en raison de la prise en charge des travaux d'aménagement des locaux et de leur entretien depuis 2005.

Pour ce faire, un état descriptif de division en volume (EDDV) doit être réalisé par un géomètre-expert afin de délimiter les emprises restant propriété de la Ville de celles qui devraient être cédées à la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo.

Cet EDDV comprend des plans et coupes transversales et longitudinales des parties de bâtiment concernées par la division en volume sis sur la parcelle BP 71 et un état descriptif de division rédigé qui décrit précisément chaque volume créé par la division, en indiquant sa superficie, ses limites précises et sa destination mais également les différentes servitudes notamment celles d'entretien, de réparation et de reconstruction.

Cette prestation a été chiffrée par un Cabinet de géomètre-expert pour un montant de 2 886 € TTC qui sera à la charge de la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo.

Lorsque cet EDDV aura été établi, l'acte de cession pourra être rédigé par un notaire et la transaction conclue.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- la désaffection des locaux à la suite de l'avis favorable émis par la Préfecture
- la cession de ces locaux, défini comme étant un volume au sein de l'enceinte de l'école Joliot Curie, pour 1 € à la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo
- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Qu'est-ce que va en faire l'Agglo ? »

Monsieur Michel BREUILH : « On l'occupe depuis quelques temps. Vous avez peut-être fait des commissions ou des conseils communautaires dans cette partie-là mais on ne peut plus en faire parce que c'est quand même trop étroit.

Pour l'instant le bâtiment A qui donne de l'autre côté, qui était loué par l'ARS, va être occupé par la Région Nouvelle-Aquitaine pour les agents qui sont sur Tulle. Elle va prendre la partie avant du bâtiment et l'arrière est conservé, pour l'instant, par l'Agglo.

Il y aura peut-être des occupations d'ici peu mais on garde aussi cet espace pour faire des commissions et la Région pourra également faire des réunions lorsqu'elle aura des effectifs importants parce qu'on peut accueillir 30 ou 40 personnes, ce qui n'est pas le cas dans toutes les salles.

Il y aura une utilisation normalement dès l'année prochaine par l'Agglo. L'Agglo a répondu aussi à des recherches de locaux pour d'autres organismes qui n'y ont pas donné suite, notamment le Centre Régional de la propriété Forestière (CRPF). »

Monsieur Bernard COMBES : « On pourra peut-être le garder pour le futur Cabinet du Président ou de la Présidente de l'Agglo puisque ça va s'étoffer bien sûr. »

Monsieur Michel BREUILH : « Il y a quand même 25 agents qui vont être logés dans le bâtiment, ce qui n'est pas rien. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est bien que l'Agglo l'ait, comme ça elle fait les travaux.

Il faut être un peu pragmatique au bout d'un moment. »

APPROUVE à l'unanimité

CŒUR DE VILLE –

Rapporteur : Monsieur Fabrice MARTHON

6- Approbation du Compte-rendu à la collectivité au 31 décembre 2024 (CRAC) remis par l'Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine et portant sur la convention n°1923134 relatives à la requalification de l'îlot Victor Hugo

Par délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2023, la Ville de Tulle a approuvé la signature avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) de la convention réalisation pour la requalification de l'îlot Victor Hugo.

Cette convention porte sur la délégation à l'EPFNA de la maîtrise foncière, la réalisation d'études tels que les diagnostics immobiliers avant démolition et éventuellement les travaux de démolition, des biens situés sur le périmètre îlot Victor Hugo. Elle sera échue à compter du 31 décembre 2026.

Chaque année, l'EPFNA dresse un compte-rendu à la collectivité relatif à cette convention constituant un bilan des acquisitions, cessions et autres dépenses intervenues pour le compte de la collectivité au cours de l'exercice comptable, étant précisé que l'EPFNA n'engage au préalable aucune action sans l'accord écrit de la commune en la personne du Maire.

Au 31 décembre 2024, l'EPFNA a engagé 504 396,22 € HT de dépenses et perçu 2 519 € HT de recettes (cf pièce annexe). Les dépenses concernent l'acquisition de 3 immeubles pour un total de 479 500 € HT, la mise en sécurité des immeubles et les frais de gestion. Les recettes proviennent de loyers divers.

Ce bilan doit faire l'objet d'une approbation du Conseil Municipal et être annexé au compte administratif et financier de la Ville de Tulle.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2024
- d'annexer ce bilan au compte administratif et financier de la Ville de Tulle
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

APPROUVE à l'unanimité

TRAVAUX -

Rapporteur : Monsieur Jérémie NOVAIS

7- Promotion de l'efficacité énergétique

a- Approbation d'une convention de partenariat liant la Ville de Tulle et la Société Objectif EcoEnergie – Installation de robinets thermostatiques

Par délibération du 2 juillet 2024, le Conseil Municipal a approuvé une convention cadre de partenariat en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique liant la Ville de Tulle et la Société Objectif EcoEnergie.

La réglementation actuelle impose, en effet, aux collectivités de réaliser des travaux d'économies d'énergie. Les actions à mener portent sur la rénovation de bâtiments publics préconisée par le décret « tertiaire » mais aussi sur l'éclairage public.

Ces travaux représentent généralement des investissements très importants, qui pèsent donc fortement sur les budgets locaux. Des dispositifs de cofinancement (subventions) sont mis en place et la Ville y a recours systématiquement dans le cadre de ses projets.

La collectivité a étudié une nouvelle piste de financement pour ses futurs chantiers. Il s'agit du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) qui vise à mettre à la charge des fournisseurs d'énergie (obligés) la création de fonds de financement destinés aux éligibles (dont les collectivités publiques) pour qu'ils réalisent des actions d'économie d'énergie.

La Ville de Tulle a donc pris contact avec la société « Objectif EcoEnergie » qui fait partie des délégués des obligés et avec laquelle elle a conventionné.

Deux premières conventions d'application ont été établies et ont pour objet, d'une part de déterminer le programme d'opérations éligible aux certificats d'Économies d'Énergie que le partenaire s'engage à réaliser ou faire réaliser et, d'autre part, de déterminer le montant de la participation financière qu'Objectif EcoEnergie s'engage à verser au partenaire sous réserve de la délivrance des CEE demandés par EcoEnergie.

Une nouvelle convention a été établie pour les opérations suivantes relatives à l'installation de robinets thermostatiques :

- Ecole Clément Chausson
- Ecole primaire Joliot Curie
- Centre Culturel et Sportif
- Hôtel de Ville

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « On ne va pas revenir sur des conversations que l'on a pu avoir antérieurement mais penser que cette collectivité ait pu faire tourner des

établissements sans robinets thermostatiques pour réguler la température ! On est en 2025 et aujourd’hui, la collectivité se soucie de l’énergie. »

Il y a un côté qui est ubuesque. »

Monsieur Bernard COMBES : « Mais comment vous pouvez dire ça !

On a commencé par le double-vitrage complet dans toutes les écoles de la Ville. Il y en a eu pour des millions d’euros. Aujourd’hui, on installe des robinets thermostatiques qui ne règlent que la température pièce par pièce alors qu’il y a une régulation qui est généralisée de toute façon et qui est économique.

Franchement, c’est pour des économies supplémentaires. Ce ne sont pas les grandes économies que l’on va faire avec ça qui vont nous générer des ressources nouvelles. C’est un confort supplémentaire. »

APPROUVE à l’unanimité

b-Approbation de l’avenant à la convention relative à un programme d’opérations dans cinq bâtiments communaux

Par délibération du 5 novembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé une convention de partenariat liant la Ville de Tulle et la Société Objectif EcoEnergie relative à un programme d’opérations dans cinq bâtiments communaux.

Parmi ces cinq opérations figurait la Cité de l’Accordéon et des Patrimoines ; Or, il semble aujourd’hui opportun d’intervenir sur le Centre Technique Municipal. Il convient donc de modifier la convention initiale et de remplacer dans la convention la Cité de l’Accordéon et des Patrimoines par le Centre Technique Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal d’approuver l’avenant à la convention et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Madame Ana-Maria FERREIRA : « Je voudrais juste rajouter que nous sommes tributaires des subventions que l’on veut bien nous accorder et que, parfois, des projets peuvent aboutir simplement quand les subventions arrivent et c’est aussi la loi de cette économie qui est mise en place à l’heure actuelle.

Il y a des thématiques qui ne sont lancées qu’à certains moments malheureusement. »

Monsieur Bernard COMBES : « C’est juste de le dire comme ça. »

APPROUVE à l’unanimité

Départ de Madame Micheline GENEIX à 19h45

STATIONNEMENT -

Rapporteur : Monsieur Michel BOUYOU

8- Fixation des tarifs pour le stationnement pour l’année 2026

a- Stationnement payant sur voirie

Il convient de fixer les tarifs, pour l'année 2026, des abonnements « stationnement sur voirie » pour les particuliers, les étudiants et les professionnels et ce, afin de permettre le paramétrage sur les différents programmes dans les meilleurs délais (application PayByPhone, site internet et logiciel), ainsi que le montant appliqué pour un stationnement horaire et à la journée.

Les différents tarifs d'abonnements proposés sont, suivant le domicile :

Domicilié à Tulle :

- ✓ Particulier résident
- ✓ Etudiant Résident
- ✓ Professionnel à nécessité de mobilité - Tulle

Domicilié hors Tulle

- ✓ Particulier non-résident (visiteur)
- ✓ Etudiant non-résident
- ✓ Professionnel à nécessité de mobilité - hors Tulle

A ce titre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à fixer les tarifs du stationnement payant sur voirie au titre de l'année 2026.

APPROUVE à l'unanimité

b- Stationnement dans les parkings

Il convient de fixer les tarifs pour l'année 2026 des abonnements dans les parkings de la Ville afin de permettre le paramétrage sur les différents programmes dans les meilleurs délais (application PayByPhone, site internet et logiciel), ainsi que le montant appliqué pour un stationnement horaire. (cf document ci-joint)

Il est demandé au conseil municipal de fixer les tarifs pour l'année 2026 du stationnement dans les parkings de la Ville de Tulle.

Monsieur Michel BOUYOU : « On peut rappeler qu'il y a une gratuité de deux heures sur les parkings Souletie et Brigouleix. »

Monsieur Bernard COMBES : « Cela ajoute du confort ».

Monsieur Michel BOUYOU : « Il y a une heure sur les autres parkings et une demi-heure sur toute la voirie. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est quand même une amélioration mais tout cela a un coût. »

APPROUVE à l'unanimité

9-Approbation de la convention de location de places de stationnement au parking Maugein liant la Ville de Tulle et la Région Nouvelle- Aquitaine

La Ville de Tulle est propriétaire d'un parking sis Rue du Tir.

La Région Nouvelle-Aquitaine a sollicité la collectivité afin que cette dernière mette à sa disposition 26 places de stationnement dans ledit parking.

La Ville ayant accédé à la requête de la Région, il convient de définir les modalités et conditions d'accès des véhicules des personnels devant y stationner et de rédiger, pour ce faire, une convention.

La location des emplacements a pris effet le 1^{er} septembre 2025 et ce, pour une durée de trois ans. La convention pourra être renouvelée dans la limite de trois reconductions d'une durée équivalente.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

ENVIRONNEMENT -

Rapporteur : Monsieur Jérémie NOVAIS

10- Lutte contre les frelons asiatiques - Participation communale à la destruction des nids à destination des propriétaires privés - Année 2025

La Ville de Tulle a mis en place en 2021 un dispositif d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur les propriétés privées de la commune à hauteur de **70% du coût TTC de l'intervention avec un plafonnement à 100 €**.

Cette aide est versée selon les conditions suivantes :

- La destruction des nids devra être réalisée entre le 1^{er} mai et le 30 novembre par un organisme ou une entreprise spécialisés ;
- La demande doit concerner un nid de frelons asiatiques en activité ;
- L'aide est limitée à une aide par foyer et par an.

Afin d'obtenir la prise en charge de la collectivité, le demandeur devra transmettre son dossier au service environnement avant le 30 novembre de chaque année, assorti des pièces suivantes :

- Le formulaire de demande dument complété et signé ;
- Une copie de la facture acquittée où figureront la date, la nature et le lieu de l'intervention ;
- Un justificatif de domicile ;
- Un relevé d'identité bancaire ou postal pour le versement de l'aide financière ;
- Des photographies du nid.

La Ville de Tulle souhaitant reconduire cette action au titre de l'année 2025, Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une participation communale à la destruction des nids à destination des propriétaires privés dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches afférentes et à signer tout document s'y rapportant

Monsieur Bernard COMBES : « C'est quand même problématique. Il y a le frelon et il y a le moustique. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je pense que l'Etat n'avait pas du tout pris conscience quand ce parasite est rentré sur notre territoire de ce qu'il allait faire subir à notre écosystème.

Les « écolos » ont dit à l'époque que ça allait se réguler.

Pour donner un chiffre que j'ai appris depuis la dernière fois que nous avons parlé des frelons asiatiques. Savez-vous combien un nid de frelons asiatiques consomme d'insectes en kilos par an ?

Ce représente 31 kilos, c'est-à-dire qu'ils ne mangent pas seulement les abeilles et les bourdons. Ils mangent tout.

On fait, bien sûr, des procès au monde agricole parce qu'il y a les glyphosate et tout ce qui est utilisé et qui ne devrait pas l'être, je ne suis pas partisan de la chimie, mais je pense qu'on mesure mal l'impact du frelon asiatique sur les écosystèmes tels qu'on les envisage aujourd'hui.

On reporte souvent cela sur des pratiques agricoles mais je crois que là il y a un prédateur qui est redoutable.

On a conjugué avec d'autres paramètres, bien sûr, qui sont le varroïde qui sont des abeilles qui ont du mal à résister aux néonicotinoïdes qu'utilisent des usagers. On a un vecteur de disparition qui est terriblement affligeant pour tous. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est vrai. Je partage tout à fait ce point de vue.

En tout cas, il faut continuer à détruire ces nids avec l'aide de la Ville à travers la participation financière. »

APPROUVE à l'unanimité

COMMERCE -

Rapporteur : Monsieur Michel BOUYOU

11- Boutique éphémère - Approbation de la convention pour l'occupation temporaire d'un local commercial

La Ville de Tulle souhaite louer le local commercial du rez-de-chaussée du n° 44 de l'avenue Victor Hugo à Madame Aurélie FLEYGNAC, Au Fil des Créations.

Madame FLEYGNAC, créatrice d'articles de bijouterie, installera dans ce local commercial une boutique éphémère du 24 novembre au 31 décembre 2025.

Le montant de location est de 250 € pour cette occupation.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention pour occupation temporaire avec Madame Aurélie FLEYGNAC.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

APPROUVE à l'unanimité

II- PÔLE SERVICES A LA POPULATION

POPULATION -

Rapporteur : Monsieur Jacques SPINDLER

12- Approbation de la convention relative au prêt temporaire d'un dispositif de recueil mobile d'enregistrement des demandes de titres d'identité liant la Préfecture de la Corrèze et la Ville de Tulle

Le service Plateforme Accueil instruit les demandes de titres d'identité au moyen de deux Dispositifs de Recueils fixes qui permettent notamment de collecter les empreintes numérisées des demandeurs au moment de l'instruction et de la remise des titres. Cette procédure conduit l'usager à se rendre obligatoirement au guichet en mairie.

Certains administrés rencontrent des difficultés d'ordre physique qui limitent leur mobilité et sont donc dans l'incapacité de se déplacer en mairie pour faire instruire une demande de titres d'identité.

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (France Titres) a mis en dépôt auprès du préfet de la Corrèze, un dispositif de recueil mobile d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité. Il s'agit d'un équipement portable (sous forme de mallette) utilisé pour l'enregistrement des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports, qui permet de recueillir, de manière itinérante, les demandes des usagers qui ne peuvent pas se déplacer en mairie, notamment les personnes âgées (isolées ou hébergées dans des structures collectives), ou les personnes handicapées.

L'utilisation de la mallette se fera par des agents du service Plateforme Accueil nominativement désignés, habilités et formés qui se rendront au domicile à Tulle du demandeur pour instruire la demande, puis remettre le titre.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le préfet de la Corrèze prête au maire de Tulle, de manière temporaire, un dispositif de recueil mobile d'enregistrement des titres d'identité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention relative au prêt temporaire d'un dispositif de recueil mobile d'enregistrement des demandes de titres d'identité pour les personnes résidant à Tulle dans l'incapacité de se déplacer et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur Bernard COMBES : « C'est encore du service public que rend la Ville de Tulle aux plus démunis ou plus empêchés. C'est notre conception des solidarités et de la manière dont on les met en œuvre. »

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES SPORTIVES

Rapporteur : Monsieur Stéphane BERTHOMIER

13-Approbation de la modification du Règlement Intérieur des équipements sportifs de la Ville de Tulle

La Ville de Tulle met à disposition des associations locales les installations sportives municipales afin de permettre au plus grand nombre la pratique des activités physiques, sportives ou de loisirs.

Par délibération du 20 juin 2003, le Conseil Municipal a approuvé un Règlement Intérieur pour l'utilisation de ces derniers.

Ce règlement Intérieur a fait l'objet de modifications approuvées par délibérations du 10 février 2016 et du 11 mars 2025.

À la suite de la réhabilitation de la salle située au sous-sol du Gymnase Victor Hugo, le règlement des équipements sportifs a été complété en y intégrant cette salle.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification apportée au Règlement Intérieur des équipements sportifs de la Ville de Tulle et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

APPROUVE à l'unanimité

14- Approbation d'une convention liant la Région Nouvelle Aquitaine, la Ville de Tulle et le Lycée René Cassin pour la mise à disposition réciproque d'installations sportives

La commune et le Lycée René Cassin s'engagent à mettre à disposition, réciproquement leurs installations sportives. La période d'utilisation est définie par le calendrier de l'année scolaire et est établie en concertation entre la Région, la commune et l'établissement pour chaque année scolaire.

Si la commune ou l'établissement du second degré souhaitent organiser une activité différente que celle du planning originel, la demande est soumise à l'autorisation écrite préalable, dans les quinze jours précédant la date initialement planifiée.

La commune fournira aux enseignants d'EPS, à l'établissement et aux associations, les badges ou les clés nécessaires pour accéder aux équipements en fonction des créneaux attribués.

Aussi, une convention a été établie ayant pour objet de définir toutes les modalités d'utilisation des différentes installations sportives.

Elle a pris effet le 1^{er} septembre 2025 et ce, jusqu'au 31 août 2026.

Toute modification de ladite convention fera l'objet d'un avenant.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

15- Approbation d'une convention liant le Collège Victor Hugo, le Club sportif du Football Club Cornilois-Fortunadais, la Ville de Tulle et le District de Football de la Corrèze relative à la section scolaire sportive football à 8 féminin au Collège Victor Hugo

Une section scolaire sportive Football à 8 féminin a été mise en place au Collège Victor Hugo de Tulle dans le schéma directeur de la fédération Française de Football.

Cette section a un double objectif :

- Promouvoir l'égalité des sexes et favoriser l'intégration en offrant aux jeunes filles une opportunité unique de pratiquer le football tout en maintenant un équilibre avec leur scolarité
- Encourager le développement personnel et social des élèves par les valeurs éducatives du sport : discipline, esprit d'équipe et dépassement de soi.

Cette section vise également à renforcer la visibilité et l'accessibilité du football féminin dans le bassin Tulliste en permettant aux jeunes filles de bénéficier des mêmes opportunités de perfectionnement que leurs homologues masculins.

Afin de fixer les principes d'organisation et de fonctionnement de cette section scolaire sportive, une convention de partenariat a été rédigée à cet effet.

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2025/2026 et est reconductible par tacite reconduction.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur Bernard COMBES : « C'est une démarche d'un professeur d'EPS du Collège Victor Hugo, Monsieur ANTRAYGUE, qui n'a pas lâché son projet et c'est bien pour les filles qui veulent faire du foot. »

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

Rapporteur : Madame Christiane MAGRY-JOSPIN

16- Scène Nationale :

- a- Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs liant l'Etat, la Ville de Brive, la Ville de Tulle, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Corrèze
- c- Approbation de la convention de mise à disposition du Théâtre et des bureaux

Les Communes de Brive et Tulle ont initié depuis plusieurs années une politique artistique et culturelle en matière de spectacles vivants en s'appuyant notamment sur leurs Théâtres respectifs implantés en cœur de ville, et sur leur structure respective : « L'Association les Sept Collines » à Tulle et l'EPCC « Les Treize Arches » à Brive.

Ces deux théâtres ont développé une programmation artistique pluridisciplinaire par un projet culturel singulier, qui a permis d'associer d'autres acteurs publics du territoire ainsi que le soutien de l'Etat, par le biais d'un financement accordé au titre du programme national Scène conventionnée.

Ainsi, au regard de leur programmation respective et d'une volonté commune de développement artistique et culturel local, les deux Théâtres se sont rapprochés en vue de créer un nouvel EPCC unique, « l'Empreinte » titulaire du label « Scène Nationale » et dont les statuts ont été adoptés, notamment, par une délibération du Conseil Municipal de la Commune de Tulle en date du 14 février 2018.

Par délibérations n°47a et 47 b du 4 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé respectivement la convention pluriannuelle d'objectifs 2019, 2020, 2021 et 2022 liant l'Etat, la Ville de Brive, la Ville de Tulle, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Corrèze et la convention d'utilisation des locaux du Théâtre et des bureaux par l'EPCC.

Par délibérations n°22a et 22b du 6 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé respectivement la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 liant l'Etat, la Ville de Brive, la Ville de Tulle, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Corrèze et la convention d'utilisation des locaux du Théâtre et des bureaux par l'EPCC.

Ces deux conventions étant arrivées à terme, il convient de les renouveler.

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver la convention d'objectifs**
- **d'approuver la convention de mise à disposition des locaux**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

APPROUVE à l'unanimité

III- PÔLE RESSOURCES

FINANCES -

Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE

17- Décision Modificative

- N°2 - Budget Ville

Monsieur Pascal CAVITTE : « C'est un ajustement technique.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, on a une baisse essentiellement due à un virement à la section de fonctionnement grâce à des économies sur le fonctionnement.

Vous avez les recettes de fonctionnement. Il y en a certaines en moins par rapport à ce qui étaient prévu. Par exemple, le FPIC et d'autres, du mécénat sur le Festival du mois de juin « Tulle, remet le son ». Des entreprises ont participé à ce Festival : LECLERC, INEO, NGE, FAURE et POLYTECH.

Sur les dépenses d'investissement, il y a un jeu d'écritures entre les recettes et les dépenses sur des travaux Rue de l'Alverge qui sont à la fois en dépenses et en recettes puisque ce sont des travaux que la collectivité a avancé pour son propriétaire. Donc les 60 000 € virement de la section de fonctionnement.

On a une décision modificative qui s'ajuste à 66 473 € en fonctionnement et à 537 000 € en investissement. Qu'est-ce qu'on peut en dire ?

On désendette un peu de 70 000 €. On avait désendetté de 84 000 € à la première décision modificative.

C'est mieux que d'endetter mais on aimerait que cela soit un peu plus. Malheureusement l'augmentation des matières premières et des travaux ainsi que le coût de l'énergie font que nous sommes obligés de désendettement un petit peu moins que prévu et donc on a un endettement qui va s'élever autour de 2 000 000 € cette année si tout va bien. »

APPROUVE par 26 voix pour et 5 abstentions

18- Crédits éteints - Budget Ville

Chaque année, certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement mais pour lesquelles une décision juridique extérieure définitive s'oppose à toute action en recouvrement (effacement de dette, clôture de liquidation judiciaire, etc.).

On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement aux décisions de justice liées à des situations de surendettement avec effacement de dettes.

Le Trésorier Principal a transmis à la collectivité une demande d'admission en non-valeur des créances éteintes, pour lesquelles le recouvrement est définitivement compromis (jugement tribunal de commerce), à hauteur de 1 474,57 € pour le budget principal de la Ville (factures de 2015, 2021, 2022 et 2023 pour l'occupation du domaine public).

APPROUVE à l'unanimité

19- Demande de versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Tulle pour le fonctionnement du CRD

L'article L.5216-5 VI du code général des collectivités territoriales prévoit la procédure des fonds de concours entre la communauté d'agglomération et ses communes membres.

Le versement de fonds de concours est autorisé si 3 conditions sont réunies :

1. Avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (la promotion d'un événement sportif est par exemple exclue),
2. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
3. Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Depuis 2002, la communauté d'agglomération verse des fonds de concours à la ville de Tulle pour prendre en charge financièrement une partie du fonctionnement du conservatoire à rayonnement départemental, de manière à offrir des conditions d'accès identiques pour l'ensemble des habitants de son territoire.

La clé de répartition adoptée en 2002 pour l'affectation de ces fonds de concours est une participation à hauteur de 20% du « reste à charge » de fonctionnement, plafonnée à 160 000 €.

En 2024/2025, sur les 535 élèves qui ont fréquenté le conservatoire, 461 élèves habitaient sur Tulle agglo, soit 86, 2 % du nombre total des élèves, dont 217 sur la ville de Tulle (40, 5 % du total des élèves).

Le nombre total d'élèves accueillis en 2024-2025 est tout à fait stable par rapport à 2023-2024. Le déficit de fonctionnement enregistré par élève est de 1 822,84 € en 2025 contre 1 773,15 € en 2024.

Le nombre total d'élèves du territoire communautaire est stable pour un total de 461 élèves.

Le nombre d'élèves hors territoire communautaire est en très légère baisse avec 74 élèves contre 84 en 2023-2024, ils représentent 13, 8 % des effectifs.

Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération le versement d'un fonds de concours d'un montant de 160 000 € pour le fonctionnement du CRD au titre de l'année 2025.

Monsieur Bernard COMBES : « On pourra faire mieux. On verra dans le prochain mandat. »

Monsieur Michel BREUILH : « Est-ce que l'Opposition s'abstient sur le versement, parce qu'à ce moment-là on va reconstruire les choses. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Non, je pense que là encore Monsieur BREUILH n'a pas eu d'ambition.

Il aurait fallu que dans cette mandature il intègre le Conservatoire. C'était totalement normal.

J'espère que son successeur, s'il ne veut pas continuer sa mandature, pourra contraindre, je dis bien contraindre parce qu'il ne pourra jamais séduire de toute façon.

Il y a une réalité, ce Conservatoire nous coûte excessivement cher. Il profite à d'autres.

Et puis, il faut avoir du courage en politique.

Faire des micro-bassines qui ne servent à rien et qu'on ne peut plus alimenter parce qu'il n'y a plus d'eau et qu'on avait oublié d'aller chercher dans la Céronne parce qu'on n'a pas pensé qu'il n'y avait pas suffisamment de captages.

Ce sont des investissements totalement ineptes et qui montrent le ridicule de cette situation qui a été faite, je pense, dans un cadre administratif limite. »

Monsieur Michel BREUILH : « Attendez lundi prochain, Monsieur CHAUMEIL, pour parler. Ce sera le bon endroit.

En attendant, est-ce que vous vous abstenez sur le versement ? »

Monsieur Bernard COMBES : « Mais non !

J'en profite pour faire une petite parenthèse. C'est vrai que les élections ont l'air d'accélérer leur calendrier. Il y a les dissolutions. Il y a les cohabitations. Il y a tout ce qu'on voit au niveau national et qui était assez terrible.

J'en suis presque à plaindre Monsieur LECORNU qui s'est retrouvé dans le corner sans le faire exprès mais la situation politique est très grave et, du coup, je pense qu'il restera un

pôle de stabilité politique dans ce pays et ce seront les collectivités puisque pour le reste ça devient très compliqué de voir un peu « plus loin que le bout de son nez ».

J'ai observé en tant qu'observateur de la vie politique locale que les choses commencent à bouger, à venir, à arriver.

J'ai compris à travers le Congrès de « Corrèze demain » qu'il y aurait, effectivement, une liste dans toutes les villes importantes et que l'objectif de « Corrèze demain » était de conquérir, bien sûr, la deuxième ville de la Corrèze et d'avoir la totalité de toutes les villes importantes de la Corrèze.

C'est logique que la Droite veuille récupérer ce qui lui manque et qui lui manquera sans doute encore longtemps. En tout cas, nous ferons tout pour.

J'ai noté que les « Corrèze demain », « retaillistes » par nature, parce qu'ils sont tous engagés derrière un ministre qui est aujourd'hui bien en difficulté et ils sont bien « embêtés aux entournures » mais cela va s'arranger.

Du coup, ils ont parlé d'une liste à Tulle différente. Je me suis dit « qu'est-ce qu'une liste différente ? »

Je ne sais pas si vous avez des informations Monsieur CHAUMEIL mais c'est quoi une liste différente ?

C'est une liste de Droite qui est différente de quoi ? »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Vous savez que je n'ai jamais été sous la férule de « Corrèze demain ».

Monsieur Bernard COMBES : « Ça c'est vrai. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Il semblerait qu'il y ait une candidature qui ait poussée, c'était le cas aux dernières élections. C'est un candidat qui, semble-t-il, a du mal à prendre des habits véritablement pour l'instant.

Vous savez, les Tullistes ne veulent pas de personnalités qui sont téléguidées. Ils veulent des personnalités qui sont ancrées dans leur territoire, qui aient une autonomie de pensée.

La Ville de Tulle ne sera pas administrée par « Corrèze demain ». Ça n'a jamais été du tout mon propos et je me suis toujours battu pour ça.

C'est une liste pour moi qui est, sous couvert d'être à Droite, une liste Macronienne puisqu'elle va réunir, semble-t-il sous les informations que je peux avoir, d'anciens candidats qui étaient sur votre liste sous la précédente mandature.

Ce qui est un peu surprenant c'est que je crois qu'ils n'ont pas du tout compris qu'il y a un rejet total de la figure du Macronisme et de ce qu'il a pu incarner.

« Corrèze demain » a été élu en 2020 avec les voix Macronienne et ils sont à l'agonie.

Quant au Président du Conseil Départemental, dont vous laissez croire que je fais toujours l'apologie, il est emblématique de ces zig-zags. Il a été l'émule de Monsieur LE MAIRE lorsqu'il était aux Finances nous disant que c'était « un grand argentier qui allait sauver la France ».

Il y a quelques semaines de cela, il postait sur son réseau que LECORNU était, au regard des vacances qu'il avait pu passer en Corrèze, un ministre susceptible de remplir toutes les fonctions.

Je crois que la Droite Corrézienne, celle-ci tout du moins, s'égare pare qu'elle est dans tous les compromis. Historiquement, elle est dans tous les compromis.

« Corrèze demain » n'est pas ce qu'elle revendique être. « Corrèze demain » c'est une entité qui cherche les mandatures et qui est capable de renier toutes ses valeurs et ce n'est pas une force politique qui incarne, pour moi, les valeurs de Droite. Et ça elle l'a montré par toutes ses compromissions en 2020. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je vous remercie de dire ça parce qu'on pourrait partager un certain nombre de points de vue sur cette question de « Corrèze demain » qui est en fait une agence postale, une agence de développement du vote « retailliste » aujourd'hui.

Je trouve que cette manière de présenter cette liste différente au motif que, éventuellement où vous n'y seriez pas, je ne sais pas et ce sera votre volonté de le dire, est indigne de celui qui a porté les couleurs, et je ne dis pas ça par soutien inversé ou je ne sais quel processus politique politicien que je voudrais exprimer ici, mais je voudrais simplement vous dire, Monsieur CHAUMEIL, que vous prendrez votre décision, d'abord vous pourrez être tête de liste vous aussi, de manière libre.

Vous pouvez être dans une liste « Corrèze demain » si vous le décidez mais, en tout cas, le combat que vous avez mené depuis de longues années pour la Droite à Tulle et avec les gens qui sont rattachés à cette posture idéologique, à ces valeurs que vous avez défendues et vous défendez la Ville de Tulle avec votre état d'esprit mais avec votre vérité, avec une grande sincérité, je vous le dis en toute honnêteté.

Et je préfère parfois vos attaques qui sont des attaques politiciennes classiques mais basées sur une vision que vous avez du territoire et de la ville que n'ont absolument pas les gens de « Corrèze demain » parce qu'ils n'ont comme vision que de tout posséder et que de faire valoir leur extension.

Evidemment, comme on voit arriver les candidatures des autres villes, on se dit « mais qu'est-ce qu'ils font à Tulle ? ».

D'abord, il y a un signal de vitalité démocratique très important qu'il faut souhaiter, qu'il faut attendre, qu'il faut vouloir, qu'il faut promouvoir à travers, notamment, la liste qui s'est exprimée ou la formation politique ou les formations politiques qui se sont exprimées autour de la Gauche.

Il y a une réalité qui est observée par les médias notamment et je pense que c'est très important parce que si on ne discute pas avec les Tullistes, si on ne propose pas aux Tullistes des solutions politiques qui peuvent être variées, on ne répond pas à leurs aspirations. Premièrement.

Deuxièmement, j'entends dire aussi, effectivement, que le RN monterait sa liste. Très bien, admettons qu'il arrive à faire ses 33 candidatures.

J'observe que la tête de liste déclarée du RN pour Tulle a, l'autre jour, tendu un flyer à Aurélie MONTEIL, en lui proposant, bien sûr, une lecture assidue de ses choix politiques et en lui demandant, éventuellement, de la rejoindre.

Il faut quand même un peu faire attention.

Ils arrivent quand même à me repérer comme l'éventuel Maire de Tulle encore et donc, ne me proposent pas de les rejoindre mais quand même il faut faire attention. Il faut quand même respecter et les uns et les autres.

Je sais, par ailleurs, que des campagnes dominicales se passent avec des gens qui viennent faire la promotion en porte à porte du Rassemblement National avec l'idée de

construire une alternance à Tulle et avec l'idée qu'il faudra apporter des solutions à toutes les problématiques de notre cité.

Donc, je ne pense pas que nous ayons un quinté. On aura un quarté, une proposition en quatre volets. Il y aura la Droite de la Corrèze, « Corrèze demain. Cette Droite que vous avez assez bien décrite, Monsieur CHAUMEIL.

Il y aura une formation politique qui exprimera davantage de radicalité que celle que nous exprimons, nous.

Il y aura une position de radicalité d'Extrême Droite et des radicalités différentes à Gauche que je n'assimile en rien aux postures du Rassemblement National, je le dis ici très fermement et très clairement. Je n'assimile pas toutes les Gauches à tous les excès et à toutes les radicalités.

Néanmoins, il y aura des réponses de cette nature.

Ensuite, il y a, à l'intérieur, des Communistes, et des Ecologistes qui cherchent des solutions. Là aussi qu'il faudra porter. Et je crois que le débat sera nécessaire et au moment où la liste que nous formons aujourd'hui et qui pourrait être reconduite d'une manière ou d'une autre avec les personnes qui en feraient le choix aura le devoir de proposer un débat à ces quatre formations, à ces quatre listes, de façon que ce débat soit clair sur les enjeux avec tout ce qu'il comporte de difficultés à venir parce que ce ne seront que pour beaucoup des difficultés.

Ce seront des difficultés budgétaires, sociales, des difficultés démographiques, économiques parce que la réalité c'est que l'Etat va subir une affliction terrible et derrière toute l'activité économique va s'en ressentir.

Donc, au moment où c'est si dangereux de savoir où on va, il faudra qu'on en discute très sérieusement et les uns et les autres. Le format devra être forcément un format où toutes les personnes qui voudront présenter une liste soient en mesure de débattre devant les Tullistes.

Donc, ce débat aura lieu au moment où les listes seront formées et pas avant.

J'ai vu le Maire de Malemort se présenter devant 500 personnes pour dire sa candidature. C'est une formule.

J'ai vu le Maire de Brive se présenter sous forme de lettre aux Brivistes. C'est une formule.

Tout est possible.

Il y a ces formations qui cherchent à agréger de nouvelles idées pour la Gauche Tulliste et puis, il y a nous qui sommes encore là et géreront les affaires jusqu'à la date voulue et venue. Ça c'est très important de le dire parce qu'on est au travail jusqu'au bout.

C'est pourquoi, il y aura encore trois Conseils Municipaux avant les élections parce que, bien évidemment, le budget sera construit par la liste sortante quand bien même il sera éventuellement « détricoté » par la nouvelle équipe qui arrivera mais on ne peut pas en quinze jours, après le 22 mars, proposer un budget à la date précise du 15 avril.

De toute façon, il faudra bien effectuer ce travail-là comme ça.

Donc, je veux que ce débat, moi comme Tulliste aujourd'hui, ait lieu parce que c'est trop facile de se dire qu'on pourrait faire beaucoup plus de ci et beaucoup plus de là mais moi je veux savoir avec quoi on va le faire et comment on va le faire et avec quelles connaissances de Tulle on va le faire parce qu'aujourd'hui le Tulliste est beaucoup plus complexe qu'on ne l'imagine dans sa vision de son territoire et de sa Ville.

Il a des attentes qui sont très particulières.

On en a échangé à plusieurs reprises ici en débattant.

Je vois, par exemple, le débat sur la vidéoprotection qui ressort avec un communiqué du parti Communiste. Je note que Fabien ROUSSEL a dit qu'il était pour la vidéoprotection parce qu'elle protégeait les plus faibles d'entre nous.

Donc, je dis à toutes celles et tous ceux qui ne veulent pas de vidéoprotection qu'il faudra le dire aux Tullistes le moment venu, que toutes les caméras seront débranchées et qu'il y aura à la place des agents sociaux qui s'occuperont des uns et des autres qui ne vont pas bien.

C'est un des exemples et il y en aura beaucoup d'autres comme cela où il faudra être très précis sur les engagements. C'est comme ça qu'on fera choisir les Tullistes et non pas avec des propositions satellitaires.

Ce débat est essentiel. Pour ce qui est de ma personne, qui compte peu dans l'affaire parce que si ce n'est pas moi c'est d'autres, j'ai dit et je redis que je donnerai ma position au mois de novembre, après la Toussaint. Ce sera plutôt au mois de novembre parce qu'on ne fait pas une candidature avec des équipes que l'on n'a pas constitué et qu'on ne connaît pas.

On a aussi des équipes, j'ai lu ça dans la Presse, qui diront le jour venu qui sera tête de liste. Le jour où seront déposées les listes à la Préfecture.

Je n'ai pas dit que c'était l'alpha ou l'oméga le Maire ou la Maire mais enfin il faut un minimum d'incarnation quand même. Il faut que les gens veuillent dire « Non pas lui, non pas elle ou oui lui ou oui elle ». Enfin, il faut quand même qu'on ait quelqu'un.

On ne peut pas dire « ce sera un des 33 et vous verrez le moment venu parce qu'on est un collectif. »

On est, bien sûr, un collectif mais il y a une incarnation et ça c'est imparable.

Et puis, j'ai lu, bien sûr comme tout le monde, sur les réseaux sociaux, je n'y passe pas tout mon temps, vous imaginez, et puis il vaut mieux d'ailleurs pour ma santé morale et mentale, quand la candidature de Monsieur DARTHOUT était lancée, suite à l'article dans le journal La Montagne, ce qui a été dit.

Franchement, Monsieur DARTHOUT aujourd'hui, c'est l'alpha et l'oméga de tout ce qu'un Maire peut vraiment : les lits d'EHPAD pleuvent, les Casernes de Gendarmerie arrivent, les Casernes de Pompiers débordent !

Vraiment, je pense que pour les Tullistes ça va être une douleur que de traverser Malemort même si c'est plus beau que cela ne l'a été.

Ce que je veux dire c'est que j'ai lu aussi « si seulement on avait un DARTHOUT à Tulle ! ». Je l'ai lu plus d'une fois et je me suis dit « tiens, je n'y avais pas pensé avant ! ».

Comme Monsieur DARTHOUT ne peut pas se présenter à Tulle tout de suite parce qu'il est occupé par Malemort, on fait une conurbation, une ville jumelée avec Malemort, et puis on a un Maire délégué ou une Maire déléguée à Tulle mais ce n'est pas tout à fait tout de suite que cela arrivera.

Et puis après j'ai lu quand Monsieur le Maire de Brive s'est présenté au renouvellement de son mandat « ah si seulement on avait un DARTHOUT à Brive ! », alors je me suis dit qu'on était sauvé.

En plus, j'aime beaucoup Laurent DARTHOUT, par ailleurs.

Sur les fonctions de Maire et la manière dont il exerce, ce n'est pas ma personnalité et on fait quand même de la politique avec ce qu'on est profondément.

On ne peut pas demander aux gens de changer de caractère parce qu'on est Maire ou qu'on exerce des responsabilités électives. On est d'abord soi et on essaye de le faire avec toutes ces exigences.

Je ne sais qui on aura avec « Corrèze demain » mais réfléchissez Monsieur CHAUMEIL. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Si vous me le permettez, il y a un paramètre, Monsieur le Maire, que vous n'évoquez pas. C'est le chaos et l'instabilité politique que nous traversons.

Monsieur Bernard COMBES : « Je l'ai dit avant. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Cela va peser, à mon sens, sur les municipales.

Qu'est ce qui se dessine derrière ? Un rejet de la fonction de l'élu ? Un rejet de ce qu'il incarne ?

Et je crois, et vous l'avez vécu comme moi lors des dernières municipales, que les listes sont très difficiles à constituer parce que s'intéresser à la cause publique et consacrer son temps à la cause publique c'est très compliqué.

Il y a une démotivation. Nous avons un corps électoral qui est vieillissant et des personnes qui étaient sexagénaires, septuagénaires, arrivent octogénaires et il n'y a pas de relève derrière.

Vous le voyez ici, c'est incarné par Dorian LASCAUX. Nous avons deux trentenaires et un quadragénaire avec mon voisin.

Il est évident que nous sommes dans des rapports d'intoxication et que chacun veut prétendre à ces fonctions et souvent les rois sont nus. Pourquoi ils sont nus ? Parce que quand vous n'avez jamais été dans un exécutif, quand vous n'avez jamais été ne serait-ce qu'un élu, comment pouvez-vous saisir le fonctionnement d'une collectivité.

Je le vois bien. Je suis arrivé comme un citoyen candide. Il m'a fallu une décennie, deux décennies pour saisir comment fonctionnait une collectivité.

Monsieur Bernard COMBES : « Quand même pas ! N'exagérez pas quand même. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « J'avais pour moi, pardonnez-moi, mon ancrage territorial. J'avais mon histoire familiale. C'est un tissu que je connais sociologiquement parce que dans ma fonction d'enseignant, je croise des trajectoires.

Je dirais qu'à un moment donné quand on est dans cette démarche-là, la ville vient consubstantielle à la vie d'élu. Bien sûr, elle ne m'a pas demandé les sacrifices qui sont les vôtres puisque vous êtes dans des mandatures et vous devez les honorer.

J'ai fait ma déclaration de candidature au mois de septembre auprès d'une autre journal qui n'était pas la Montagne. Dans le jour qui a suivi, j'ai appris que mon cousin germain avait un glioblastome et qu'il avait une espérance de vie de 12 mois. J'ai appelé le journaliste et je lui ai dit « tu arrêtes ».

Voilà pourquoi aujourd'hui, je n'ai pas encore déclaré ma candidature parce qu'il y a des urgences. »

Monsieur Bernard COMBES : « Bien sûr. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Christine le disait aussi « qu'est-ce que l'on sacrifie quand on est élu ? »

Mon père souffre d'un cancer de la prostate qui regresse. Qu'est-ce que l'on doit sacrifier pour aller incarner un discours politique dans cette collectivité ?

Alors c'est vrai que pour nous, la Droite que j'ai incarnée pendant 20 ans ici, cela a été très difficile.

Pourquoi ? Parce que « Corrèze demain » était plutôt une entité de couards qui a tourné autour de Tulle délaissant la vie présidentielle qui les gênait.

Il a fallu une vraie force. Comme je disais souvent au Maire de Brive « tu as eu à tuer le père ». Moi, je n'ai pas eu à « tuer le père », il est toujours parti. C'est-à-dire que depuis la Seconde Guerre Mondiale, il n'y a pas un élu de Droite qui soit resté plus de 20 ans sur un territoire parce qu'il n'y avait aucun avenir.

J'ai fait quatre mandatures dans l'Opposition. Ça n'a pas atténué mes ardeurs parce que les échecs ne m'ont pas transformé. J'étais au service, et c'est pour ça que je vous l'ai dit suffisamment, Monsieur BREUILH, à l'Agglo, d'une démocratie et d'un fonctionnement démocratique.

L'expression de la minorité ou de l'Opposition doit exister. Et ça, vous ne l'avez certainement pas entendu puisque, rappelez-vous, la configuration qui a été la vôtre quand il a fallu m'élire, pas personnellement, au Bureau.

Même la disparité politique, vous ne l'avez pas acceptée dans cette espèce de rigueur pour ne pas dire autre chose.

La réalité de l'engagement politique, il s'interroge à la faveur des municipales.

Que voulons-nous construire demain et qui sommes-nous capables d'intégrer dans cette synergie ? Des fantoches ? Des pantins ?

Les Tullistes feront leur choix et vous savez très bien ce qui se passe. Une liste existe quand elle est déposée. C'est tout.

Et c'est cruel de le dire mais je pense que cela sera encore plus vérifié sur ce qui se passera au mois de mars.

Qu'il y ait des aspirations, elles sont légitimes mais les Tullistes ne se laisseront pas duper par des faux semblants. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je vous remercie. Je pense qu'on peut rajouter que j'ai appris que c'était le Sénateur CHASSAING qui pilotait tout cela pour Tulle parce que c'est sans doute lui qui connaît le plus Tulle comparé à Monsieur NOUGEIN.

Mais je me suis dit « en même temps, c'est comme un signe d'espoir », vous voyez, parce que le Sénateur CHASSAING qui s'occupe de Tulle pour trouver des candidats, il l'a déjà fait et on voit où ça les a menés.

Donc, je pense qu'il faut s'occuper de Chamberet, laisser tranquillement finir le Sénateur son mandat de Sénateur et puis qu'il regarde la politique autrement parce que ce n'est pas convenable que d'imaginer qu'on peut faire comme ça des choix à la place des autres, en négligeant les autres et en ne les associant pas dans l'histoire qui est la leur. Ça constitue une faute. Une faute politique et, je dirais aussi, une faute morale.

Ecoutez après, comme vous l'avez dit très justement, le débat aura lieu et je pense qu'il a besoin d'avoir lieu.

Je ne sais pas s'il y aura finalement, c'est souvent le cas à Tulle, deux listes parce que les autres auront eu du mal à arriver au bout, s'il y en aura trois ou s'il y en aura quatre mais toutes les listes qui seront déposées devront justifier leurs choix budgétaires d'une Ville Préfecture qui a des exigences et des besoins particuliers et des difficultés qui sont les siennes et qu'il ne faudra pas éluder.

Parce que dans le porte-à-porte, on peut dire beaucoup de choses qu'on n'a pas dites sur les flyers ou dans les documents.

Je pense notamment à la population étrangère.

Mais après quand on fait du porte-à-porte on peut dire tout à fait différemment les choses et moi, je veux savoir comment le RN installera des barrières aux entrées de la ville pour empêcher de nouveaux étrangers d'arriver pour faire leurs papiers la plupart du temps et très souvent pour en repartir une fois leurs papiers obtenus. Dans les petites Préfecture, on obtient ses papiers deux ans plus tôt que dans les grandes métropoles et c'est aussi une des raisons pour lesquelles on a ces populations.

Mais il faudra aussi raconter la véritable histoire aux Tullistes. C'est comme cela que ça se passera dans la réalité et qu'il faudra dire ce qu'on fait et comment on le fait, sur la base de quoi.

C'est facile de planter des arbres et c'est facile de les couper. En revanche, ce que l'on sait c'est qu'il y a un réchauffement et il faudra y répondre. Il y aura des urgences climatiques à Tulle comme ailleurs. On ne pourra pas faire semblant.

On a fait des choses jusque-là et si elles sont insuffisantes, il faudra dire comment on le fait. Je ne conçois pas que l'écologie puisse être punitive parce que dans ces cas-là elle ne fonctionne pas.

Donc, on reparlera de tout cela tranquillement.

Monsieur CHAUMEIL, je vous remercie d'avoir pris le temps de répondre factuellement à la question que je vous ai posée parce que je pense que la démocratie a un prix et elle aura le prix de la démarche citoyenne qu'on aura à entreprendre pour les Tullistes parce qu'on voit bien que c'est difficile aujourd'hui. Vous avez raison, il y a un rejet du politique.

Pour quelles raisons ? Parce que c'est difficile. Parce que le politique s'est souvent déjugé et que cette foire d'empoigne pour la Présidentielle que l'on voit et chez les uns et chez les autres se dérouler devant nos yeux alors qu'on n'a pas de budget pour l'année prochaine et que les collectivités ne savent pas à quelle sauce elles vont être mangées, ça ne donne pas de courage et ça ne donne pas de vision de l'avenir et on doit en servir une même à l'échelle de Tulle.

Donc rendez-vous aux uns et autres, aux unes et aux autres le moment venu. »

APPROUVE à l'unanimité

20- Redevance au titre de l'occupation du domaine public pour chantiers provisoires due par Gaz de France au titre de l'année 2025

Lors du Conseil Municipal du 15 octobre 2019, il a été instauré le principe de la redevance règlementée pour chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de réseaux de distributions de gaz et ce, en application du décret n°2015-334 du 25/03/2015 fixant le régime des redevances dues aux Communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par

les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et aux canalisations particulières de gaz.

Il est proposé au conseil

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication de l'index connu au 1^{er} janvier de cette année.

Plafond de la RODP Provisoire 2025

(L x 0,70 euros) x 1,23 taux de revalorisation de l'index d'ingénierie 2025

Soit : (757 m x 0,70) x 1,23 = 651,78 €

Conformément à l'article L 2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.

Montant total dû 652 €

APPROUVE à l'unanimité

21- Redevances dues au titre de l'occupation du domaine public - Année 2025

a- Gaz de France

En application du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz,

il est proposé au conseil municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication de l'index connu au 1^{er} janvier de cette année.

[(0,035 euros x L) + 100 euros] x 1,42 indice ingénierie 2025

L représente la longueur en mètres des canalisations situées sur le domaine public communal et 100 euros, un terme fixe.

Soit : [(0,035 x 81 890 m) + 100] x 1,42 = 4 211,93 €

Conformément à l'article L 2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.

Montant total dû 4 212 €

APPROUVE à l'unanimité

b- Orange

En application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L. 45-1, L. 47 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques,

il est proposé au conseil municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par Orange au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêtés au 31 décembre de l'année précédente.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et au montant des plafonds des redevances dues suivant le barème de l'année 2025

	Artères (en €/km)		Autres (€/m ²)
	Souterrain	Aérien	
Domaine public routier communal	48,65	64,87	32,44

Le montant des redevances doit être arrondi à l'euro le plus proche

Soit :

- Artères aériennes : $105,952 \text{ km} \times 64,87 \text{ €} = 6\,873,11 \text{ € arrondi à } 6\,873 \text{ €}$
- Artères en sous-sol : $366,815 \text{ km} \times 48,65 \text{ €} = 17\,845,55 \text{ € arrondi à } 17\,846 \text{ €}$
- Emprises au sol : $28,10 \text{ m}^2 \times 32,44 = 911,56 \text{ € arrondi à } 912 \text{ €}$

$$6\,873 \text{ €} + 17\,846 \text{ €} + 912 \text{ €} = 25\,631 \text{ €}$$

APPROUVE à l'unanimité

c- FREE

En application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L. 45-1, L. 47 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques,

il est proposé au conseil municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par Free au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêtés au 31 décembre de l'année précédente.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et au montant des plafonds des redevances dues suivant le barème de l'année en cours

	Artères (en €/km)		Autres (€/m ²)
	Souterrain	Aérien	
Domaine public routier communal	48,65	64,87	32,44

Le montant des redevances doit être arrondi à l'euro le plus proche

Soit :

- **Artères en souterrain x longueur de fibres en km :**

$$48,65 \text{ €} \times 2,662 \text{ km} = 129,51 \text{ € arrondi à } 130 \text{ €}$$

- **Artères aériennes :**

$$64,87 \text{ €} \times 0,120 \text{ km} = 7,78 \text{ € arrondi à } 8 \text{ €}$$

APPROUVE à l'unanimité

d- Axione

En application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L. 45-1, L. 47 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques,

il est proposé au conseil municipal :

- **de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par Axione au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêtés au 31 décembre de l'année précédente.**
- **que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et au montant des plafonds des redevances dues suivant le barème de l'année en cours**

	Artères (en €/km)		Autres (€/m ²)
	Souterrain	Aérien	
Domaine public routier communal	48,65	64,87	32,44

Le montant des redevances doit être arrondi à l'euro le plus proche

Soit :

- **Artères (en €/km) en souterrain x longueur de fibres en km :**

$$48,65 \text{ €} \times 17,046 \text{ km} = 829,29 \text{ €}$$

Arrondi à 829 €

APPROUVE à l'unanimité

22- Attribution de subventions exceptionnelles :

a-Amicale des Sapeurs-Pompiers :

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'amicale des sapeurs-pompiers pour accompagner l'organisation du congrès départemental des sapeurs-pompiers.

APPROUVE à l'unanimité

b-Association Un Chemin de Saint Jacques « La Voie de Rocamadour en Limousin et Haut-Quercy » :

Cette association assure le balisage et l'entretien de la voie qui relie Bénévent-l'Abbaye à Lanteuil via Tulle. Ces travaux de gros entretiens coûtent 10 000 euros pris en charge à hauteur de 6 000 euros par l'association. Il est proposé de participer à hauteur de 300 euros au financement du reste à charge de cette opération.

APPROUVE à l'unanimité

c-Association Restos du Cœur :

L'association des Restos du Cœur de Tulle organise cette année l'Assemblée Générale départementale. Il est proposé d'accorder une subvention de 300 euros à cette association pour l'accompagner dans organisation.

APPROUVE à l'unanimité

d-Secours Populaire :

En 2025 le Secours Populaire Français fête ses 80 ans d'existence. Dans ce cadre une opération nationale a été organisée le 20 août à Paris intitulée « Une journée de vacances de ouf ». L'association locale du secours populaire a permis d'y amener 50 personnes de Tulle. Le budget de cette action exceptionnelle s'élève à 5 000 euros dont 3 500 de frais de transport. Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de 1 000 euros pour accompagner cette opération.

APPROUVE à l'unanimité

e-Association Pacheco Film :

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association Pacheco Film pour accompagner la réalisation d'un court métrage intitulé « A Tâtons » écrit et réalisé par la Tulliste Julie Pacheco.

APPROUVE à l'unanimité

f-Association Magellans :

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association Magellans pour la réalisation d'un film d'animation par Antoine Jablonski, Mathieu Rouchon et leurs comparses, jeunes professionnels ou étudiants en cinéma à Paris 8 et Paris 1 qui ont choisi de tourner dans un décor naturel. C'est dans l'ancienne exploitation horticole du grand-père du jeune réalisateur, à Tulle en Corrèze, que le scénario du film se matérialise.

APPROUVE à l'unanimité

g- Association Aero Club :

La demande de subvention annuelle n'a pu être étudiée pour la proposer au vote du conseil municipal du 11 mars dernier, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 euros à cette association.

APPROUVE à l'unanimité

h- Club subaquatique :

La demande de subvention annuelle n'a pu être étudiée pour la proposer au vote du conseil municipal du 11 mars dernier, il est proposé d'attribuer une subvention de 300 euros à cette association.

APPROUVE à l'unanimité

23- Facturation du repas des ainés - Fixation du tarif afférent

La Ville de Tulle propose le traditionnel repas des ainés, salle de l'Auzelou, samedi 24 janvier 2026, il convient de modifier les conditions pour pouvoir en bénéficier :

- avoir 69 ans et résider sur la commune
- épouse et époux accompagnant

Les élus, les membres du Conseil d'Administration, le personnel travaillant ce jour ainsi que certains accompagnateurs ne remplissant pas les critères de participation prennent le repas.

Afin de diminuer le coût de cette prestation, il est proposé au conseil municipal d'adopter un tarif concernant ce repas pour les élus, les membres du Conseil d'Administration, les personnes ne remplissant pas les critères et le personnel y participant et de fixer le prix du repas facturé à la Ville de Tulle par le prestataire de service.

Le montant proposé est de 28,00 € correspondant au prix du repas facturé à la Ville par le restaurateur.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces propositions.

Madame Sylvie CHRISTOPHE : « Il y aura une consultation qui sera faire auprès des restaurateurs pour voir qui nous fera le repas au mois de janvier. »

Monsieur Bernard COMBES : « Vous serez tous les bienvenus pour accompagner nos ainés lors de ce dernier rendez-vous de repas de nouvelle année du mandat. »

APPROUVE à l'unanimité

24- SEM ENR'èze

- Approbation de la prise de participation au capital
- Désignation des représentants de la Ville de Tulle à l'assemblée générale des actionnaires
- Désignation des mandataires de la collectivité au Conseil d'Administration
- Approbation des statuts
- Approbation du pacte d'actionnaires

La SEM ENR'èze est une société d'économie mixte (« SEM ») régie par les dispositions des articles L. 1521-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, dénommée « SEM ENR'èze », d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés et dont le siège social est situé 9 rue Sylvain Combès, 19000 Tulle.

La SEM ENR'èze a été constituée avec un capital social initial de 530 000 euros et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brive le 15 avril 2020, sous le numéro 882 644 131.

Elle a vocation à développer des projets de production et/ou de distribution d'énergies renouvelables sur le territoire national.

La Ville de Tulle a souhaité participer au capital de la SEM ENR'èze.

1. La réflexion amont

Une analyse juridique et financière a été réalisée en amont, permettant de déterminer les conditions de participation de la Ville de Tulle au capital de la SEM ENR'èze.

2. L'objet social de la SEM ENR'èze

La SEM ENR'èze a pour objet : « sur le territoire national, de développer et investir dans des projets d'énergies renouvelables et, plus généralement, dans tous projets en faveur de la transition énergétique »

3. Le plan d'affaires à moyen terme

Le portefeuille opérationnel de la SEM ENR'èze se compose :

- de cinq projets de délégation de service public de réseaux de chaleur :
 - « Chamboulive »,
 - « Tulle centre aquatique »,
 - « Uzerche »,
 - « Chamberet »,
 - « Saint-Clément »,
- de six nouveaux projets de concession pour la production et la distribution de bois-énergie :
 - « Arnac-Pompadour »,
 - « Lubersac »,
 - « Naves »,
 - « Lagraulière »,
 - « Uzerche centre hospitalier et prison »,
 - « Sainte-Fortunade »,
- d'un nouveau projet de réseau de chaleur urbain sur la commune de Tulle,
- de projets de fourniture bois.

La SEM ENR'èze œuvrera également à la réalisation d'autres projets d'énergies renouvelables conformes à son objet social et qui auront recueilli l'autorisation préalable de son conseil d'administration.

4. Le capital social et de la gouvernance de la SEM ENR'èze

La SEM ENR'èze est actuellement constituée de 11 actionnaires publics et privés, selon la répartition suivante :

	Actionnaires	Pourcentage	Nombre d'actions	Montant total de la souscription au capital social (en euros)
Actionnaires publics	Communauté d'agglomération de Tulle	23%	240	120 00
	Commune de Tulle	11%	120	60 000
	Commune d'Uzerche	9%	96	48 000
	Commune de Chamberet	7%	77	38 500
	Commune de Chamboulive	4%	38	19 000
	Commune de Saint-Clément	2%	19	9 500
	Commune de Saint-Pardoux-la-Croisille	1%	7	3 500
	Commune de Saint-Paul	0%	3	1 500
Actionnaires privés	Banque des territoires	19%	200	100 000
	Engie	19%	200	100 000
	Corrèze Habitat	6%	60	30 000
Total		100%	1 060	530 000

Les actionnaires ont souhaité procéder à une augmentation du capital social de la SEM ENR'èze, pour un montant fixé à 796 500 euros, ce qui aura pour effet de porter le capital social de 530 000 euros à 1 326 500 euros.

Cette augmentation de capital sera réalisée au moyen de l'émission de 1593 actions d'une valeur nominale de 500 euros chacune, libérées selon les trois échéances suivantes :

	Actionnaires	Montant de la souscription à l'augmentation du capital (en euros)	Montant libéré (en euros) en :		
			2025	2026	2027
Actionnaires publics	Communauté d'agglomération de Tulle	300 000	150 000	75 000	75 000
	Commune d'Uzerche	25 000	12 500	6 250	6 250
	Commune de Chamberet	0	0	0	0
	Commune de Tulle	30 000	15 000	7 500	7 500
	Commune de Chamboulive	0	0	0	0
	Commune de Saint-Clément	0	0	0	0
	Commune de Saint-Pardoux-la-Croisille	0	0	0	0
	Commune de Saint-Paul	0	0	0	0

	Commune de Naves	18 000	9 000	4 500	4 500
	Commune de Lagraulière	12500	6 250	3 125	3 125
	Commune de Sainte-Fortunade	21000	10 500	5 200	5 200
Actionnaires privés	Banque des territoires	130 000	65 000	32 500	32 500
	Engie	130 000	65 000	32 500	32 500
	Crédit agricole centre France	130 000	65 000	32 500	32 500
	Corrèze Habitat	0	0	0	0
Total		796 500	398 250	199 125	199 125

A l'issue, la répartition du capital social sera la suivante :

	Actionnaires	Pourcentage	Nombre d'actions	Montant total de la souscription au capital (en euros)
Actionnaires publics	Communauté d'agglomération de Tulle	31.7%	840	420 000
	Commune d'Uzerche	5.5%	146	73 000
	Commune de Chamberet	2.9%	77	38 500
	Commune de Tulle	6.8%	180	90 000
	Commune de Chamboulive	1.4%	38	19 000
	Commune de Saint-Clément	0.7%	19	9 500
	Commune de Saint-Pardoux-la-Croisille	0.3%	7	3 500
	Commune de Saint-Paul	0.1 %	3	1 500
	Commune de Naves	1.4%	36	18 000
	Commune de Lagraulière	0.9%	25	12 500
	Commune de Sainte-Fortunade	1.6%	42	21 000
Actionnaires privés	Banque des territoires	17.3%	460	230 000

	Engie	17.3 %	460	230 000
	Crédit agricole	9.8%	260	130 000
	Corrèze Habitat	2.3%	60	30 000
Total		100%		1 326 500

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et du code de commerce, le capital social de la SEM ENRèze sera détenu à hauteur de 53% par les actionnaires publics, la part restante revenant aux actionnaires privés de la société.

Le conseil d'administration de la société sera composé de 13 administrateurs désignés par :

- la communauté d'agglomération de Tulle pour trois d'entre eux,
- la commune d'Uzerche pour un d'entre eux,
- la commune de Chamberet pour un d'entre eux,
- la commune de Tulle pour un d'entre eux,
- les communes de Chamboulive, Saint-Clément, Saint-Pardoux-la-Croisille, Saint-Paul, Naves, Lagraulière, Sainte-Fortunade, réunies en assemblée spéciale, pour un d'entre eux,
- la Banque des territoires pour deux d'entre eux,
- la société Engie pour deux d'entre eux,
- le Crédit agricole pour un d'entre eux,
- Corrèze Habitat pour un d'entre eux.

La SEM ENRèze continuera d'être dirigée par un président du conseil d'administration assumant également les fonctions de directeur général.

Les actionnaires de la SEM ENRèze ont convenu de modifier les statuts et le pacte d'actionnaires, et en particulier les éléments relatifs à :

- l'objet social de la société,
- l'évolution de l'actionnariat,
- l'augmentation du capital social,
- la répartition du capital social,
- l'évolution des règles de gouvernance (nouvelle répartition des sièges au sein du conseil d'administration, modification des règles de fonctionnement de l'assemblée spéciale, nouvelle répartition des sièges au sein du comité d'engagement),

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la prise de participation de la Ville de Tulle au sein de la SEM ENR'èze,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, au titre de l'exercice 2025, à libérer la moitié du montant du capital social souscrit par la Ville de Tulle dans la SEM ENR'èze pour un montant de 15 00 euros et, au titre des exercices 2026 et 2027, à libérer respectivement les sommes 7500 euros et 7500 euros correspondant chacune à un quart du montant du capital social souscrit par la Ville de Tulle.**

- de désigner comme représentant de la Ville de Tulle à l'assemblée générale des actionnaires de la SEM ENR'èze :
 - Monsieur Clément VERGNE
 - Monsieur Jacques SPINDLER
- de désigner comme mandataires représentant de la Ville de Tulle au conseil d'administration / à l'assemblée générale -spéciale de la SEM ENR'èze :
 - Monsieur Clément VERGNE
 - Monsieur Jacques SPINDLER
- d'approuver les statuts de la SEM ENR'èze ci-annexés et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.
- d'approuver le pacte d'actionnaires de la SEM ENR'èze ci-annexé à et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
- d'autoriser les représentants à l'assemblée générale des actionnaires et au conseil d'administration désignés dans la présente délibération à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SEML ENR'èze et de signer les actes nécessaires.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant afin de prendre toute mesure nécessaire à l'augmentation de capital de la SEM ENR'èze et à la modification de ses statuts et pacte d'actionnaires et à accomplir toutes les formalités requises et notamment la signature de tous actes et demandes.
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

APPROUVE à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES -

Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE

25- Modification du tableau des effectifs

- Des agents de la collectivité ayant pu bénéficier d'une promotion interne au titre de l'année 2025, il convient :
 - de supprimer au 14 novembre 2025 :
 - un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet,
 - un poste de rédacteur principal de première classe à temps complet,
 - deux postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe,
 - et de créer au 15 novembre 2025 :
 - un poste de rédacteur territorial à temps complet,
 - un poste d'attaché territorial à temps complet,
 - deux postes d'agent de maîtrise à temps complet.

- Un agent ayant souhaité, compte tenu de ses missions, changer de filière et la collectivité ayant accédé à sa demande, il convient :
 - de supprimer au 30 novembre 2025, un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe,
 - de créer au 1^{er} décembre 2025, un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet

- Dans le cadre de mouvements de personnels au sein du CRD, il convient :
 - de créer au 1^{er} novembre 2025 un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à temps complet
 - de créer au 1^{er} décembre 2025 un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps non complet, 2 h 30 hebdomadaire.
 - de créer au 1^{er} décembre 2025 un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à temps non complet, 12 h hebdomadaire.
 - de créer au 1^{er} décembre 2025 un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à temps non complet, 11 h hebdomadaire.
 - de créer au 1^{er} décembre 2025 un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à temps non complet, 5 h 30 hebdomadaires
 - de supprimer au 1^{er} septembre 2025 un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale
 - de supprimer au 1^{er} septembre 2025 un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe
 - de supprimer au 1^{er} décembre 2025 un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe à temps non complet, 4 h 45 hebdomadaires

- Dans le cadre du recrutement d'un chef d'équipe bâtiment, il convient :
 - de créer au 1^{er} novembre 2025 :
 - un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
 - un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
 - un poste de technicien territorial à temps complet,
 - un poste de technicien territorial principal de deuxième classe à temps complet,
 - un poste de technicien territorial principal de première classe à temps complet.

L'ouverture de ces postes au tableau des effectifs est destinée à faciliter le recrutement effectif d'un agent. En effet, les collectivités publiques locales sont tenues de déclarer les postes vacants avant tout recrutement sur emploi permanent au moyen d'une Déclaration de Vacance d'Emploi (DVE). Celle-ci doit être publiée pendant deux mois et préciser le grade précis de l'agent à recruter.

Afin de faciliter le recrutement d'un candidat, il est plus opérationnel d'élargir le champ des recherches en ouvrant le recrutement sur tous les grades des cadres d'emplois, étant précisé que la collectivité possède déjà un poste d'adjoint technique vacant.

A la suite du jury de recrutement et en fonction du grade détenu par le candidat recruté, il sera proposé au Conseil Municipal de supprimer les postes devenus inutiles.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A JURYS :

- Afin de tenir compte de mouvements de personnels au sein du CRD, il avait été créé, entre autres :

- au 15 avril 2025 :
 - un poste d'assistant d'enseignant artistique principal de deuxième classe à temps non complet (10 heures),
 - un poste d'assistant d'enseignant artistique principal de première classe à temps non complet (10 heures),

- au 1^{er} juillet 2025 :
 - un poste d'assistant d'enseignant artistique principal de deuxième classe à temps complet (20 heures),
 - un poste d'assistant d'enseignant artistique principal de première classe à temps complet (20 heures),
 - un poste d'assistant d'enseignant artistique principal de deuxième classe à temps complet (6 heures),
 - un poste d'assistant d'enseignant artistique principal de première classe à temps non complet (6 heures),
 - un poste d'assistant d'enseignant artistique principal de deuxième classe à temps complet (20 heures),
 - un poste d'assistant d'enseignant artistique principal de première classe à temps complet (20 heures),
 - un poste d'assistant d'enseignant artistique principal de deuxième classe à temps complet (20 heures),
 - un poste d'assistant d'enseignant artistique principal de première classe à temps complet (20 heures),

- au 1^{er} septembre 2025:
 - un poste d'adjoint administratif à temps non complet 80 %,
 - un poste d'adjoint technique à temps non complet 80 %,
 - un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 80 %,
 - un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 80 %.

Ces recrutements au sein du CRD ayant été finalisés pour début septembre 2025, il convient maintenant de supprimer au 1^{er} septembre 2025 :

- un poste d'assistant d'enseignant artistique principal de première classe à temps non complet (10 heures)
- un poste d'assistant d'enseignant artistique principal de première classe à temps complet (20 heures)
- un poste d'assistant d'enseignant artistique principal de deuxième classe à temps complet (6 heures),
- un poste d'assistant d'enseignant artistique principal de première classe à temps non complet (6 heures)
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de première classe à temps complet (20 heures)
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de première classe à temps complet (20 heures)
- un poste d'assistant d'enseignant artistique principal de deuxième classe à temps complet (20 heures),
- un poste d'adjoint technique à temps non complet 80 %,
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 80 %,
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 80 %.

- Afin de tenir compte de mouvements de personnels au sein du service scolaire, il avait été créé au 1^{er} juillet 2025 :
 - un poste d'adjoint technique à temps complet,
 - un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
 - un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Le recrutement ayant été finalisé pour le 22 août 2025, il convient maintenant de supprimer au 1^{er} septembre 2025 :

- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications du tableau des effectifs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tous les documents afférents.

APPROUVE à l'unanimité

26- Crédit d'un poste de chargé de mission artisanat et commerce

Le dispositif Cœur de Ville s'adresse à des villes occupant des fonctions de centralité dans lesquelles une action de redynamisation du cœur de ville est nécessaire.

La stratégie globale de redynamisation du centre-ville est articulée autour des enjeux de réhabilitation de l'habitat ancien et de renouvellement urbain, mais aussi des équipements et services et du développement du commerce de proximité.

Par délibération du 14 février 2018, la Ville de Tulle a intégré le programme Action cœur de Ville et la Ville travaille, dans le cadre de ce dispositif, avec Tulle Agglo à la revitalisation du territoire.

Par délibération du 18 septembre 2018, le conseil municipal a approuvé la convention cadre pluriannuelle relative à l'engagement de la ville dans le programme Action cœur de ville. Cette convention comprend un volet relatif à la redynamisation du tissu économique et notamment des actions de revitalisation économique du centre-ville.

Dans ce contexte, la collectivité a recruté le 13 janvier 2021, dans le cadre d'un contrat de projet, un manager de commerce rattaché dans l'organigramme au responsable de la Direction Aménagement Urbain et Cadre de Vie. Ce contrat a été renouvelé à compter du 13 janvier 2022 pour une durée de 4 ans.

La Ville de Tulle souhaitant maintenir une politique spécifique de l'artisanat et du commerce, il convient de confier cette mission à un chargé de mission dans le cadre d'un nouveau type de contrat.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création d'un poste de chargé de mission artisanat et commerce à compter du 13 janvier 2026,

-de procéder au recrutement de cet agent par voie contractuelle sur la base de l'article 332-8-2 du titre III section I du Code de la Fonction Publique, pour une durée de

3 ans à compter du 13 janvier 2026 et de le rémunérer à temps complet sur la base du 1^{er} échelon du grade d'attaché territorial (IB 444 / IM 395), rémunération à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire institué par la collectivité. Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Tulle.

-d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir dans ce contexte.

Monsieur Bernard COMBES : « L'utilité, on pourra toujours en discuter.

Henry TURLIER avait demandé des informations sur l'action du chargé de commerce que nous avons l'obligation de partager et cela fera l'objet d'un élément particulier du prochain Conseil Municipal mais cela peut aussi se faire lors d'une rencontre que vous pourrez organiser avec lui aussi de manière informelle, si vous le souhaitez. »

Monsieur Michel BOUYOU : « Je voulais juste rajouter que je suis tout à fait disponible.

Simplement, c'est un poste qui était, effectivement, déjà occupé avant et qui a été intégré dans un dispositif.

Je ne peux que souligner le travail qu'il a accompli ces dernières années parce qu'il a été extrêmement présent. Il a créé beaucoup de relations entre les gens et même dans les commerces. Je ne peux que le remercier et le féliciter.

Je veux rappeler que dans le commerce, il y a une règle : je vois 10 personnes, j'ai 7 personnes intéressées, j'en ai trois qui sont susceptibles de monter un projet et à la fin je n'en ai qu'une.

C'est pour cela que pour obtenir quelqu'un dans un local, il faut quand même « brasser » beaucoup de gens.

Mais je suis tout à fait disponible pour que l'on puisse échanger ensemble. Ce sera avec plaisir. »

Monsieur Henry TURLIER : « C'est vrai qu'il y a un poste qui est reconduit, du moins créé d'une nouvelle manière, mais ce serait bien d'avoir le bilan de ce qui a été fait. »

Monsieur Bernard COMBES : « Bien sûr. C'est tout à fait normal. C'est la politique municipale normale. »

Monsieur Henry TURLIER : « Tout à fait ».

APPROUVE à l'unanimité

27- Mise à jour du tableau des effectifs du Centre de Santé Municipal - Crédit d'un poste de médecin coordonnateur en CDI

En 2020, la collectivité a créé un Centre de Santé Municipal.

Ce service public administratif, rattaché au Pôle « Services à la Population », est composé, au 1^{er} octobre 2025 de :

- 3 postes de médecins à temps complet, dont un médecin coordonnateur,

- 2 postes de médecins à temps non complet,
- 3 personnels administratifs, dont deux agents de catégorie C et un agent de catégorie B.

Parmi ces agents, le médecin coordonnateur a bénéficié de deux contrats successifs de trois années chacun et cumulera donc au 1^{er} janvier 2026 une durée de service publics effectifs de plus de 6 ans relevant de la même catégorie hiérarchique.

Il peut donc à ce titre bénéficier d'un contrat à durée déterminée.

Il est, par conséquent, proposé au conseil municipal de renouveler le poste de médecin coordonnateur du Centre Municipal de santé à temps complet, recruté par voie contractuelle sur la base de l'article L332-8 1° du CGFP (possibilité de recruter des agents contractuels pour occuper des emplois permanents lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes) pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2026 et rémunéré à hauteur de 7387,17 € brute par mois.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de ce poste en CDI et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer les documents à intervenir.

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « A la faveur de ce point, j'aimerais attirer un petit peu votre attention.

Je suis moins attentif au contenu des réseaux sociaux mais il s'avère que hier, par le plus grand des hasards, je suis tombé sur une publication d'une personne qui cherchait des médecins à Tulle.

Elle établissait quatre noms et j'ai noté un déferlement de rage, de haine, de disqualification d'un de ces praticiens qui était ignominieuse. Vraiment un truc, pardonnez-moi l'expression, « dégueulasse » et qui ne doit pas donner envie aux praticiens d'exercer sur Tulle.

C'est vrai que l'on a une exacerbation des discours sur les réseaux et que la collectivité n'y peut pas grand-chose. Je tenais à le rappeler aussi ce soir.

Et puis, je voudrais savoir si demain je vais porter plainte contre une personne qui était là ce soir et qui n'est plus à nos côtés, comme ça déjà été le cas au précédent Conseil Municipal, celui que j'appelle le « corbeau numérique » et qui se permet de porter des critiques sur des personnes, sur des familles, sur des professions, nous exposant à des propos ignominieux.

Ma plainte n'a pas été suivie par le procureur.

Je ne sais pas demain ce qu'il en sera de la publication mais souvent je trouve quand même qu'il y a des informations qui sont conjointes avec le Conseil Municipal. Je voudrais que vous m'assuriez, ce soir, qu'il n'y a pas de lien qui soit établi, j'ai vu que Monsieur SPINDLER avait beaucoup parlé avec lui au dernier Conseil, avec la collectivité.

Je ne sais d'où vient cet individu. Je sais qu'il est dans une situation précaire et que sa vie est une forfanterie mais sachez que je n'accepte pas de me voir calomnier sous couvert de faire un pseudo travail de, je n'utiliserais pas le terme d'influenceur parce que je pense qu'il ne l'a pas, par des individus qui sont redoutables quelque part parce qu'il disqualifie l'élu dans ce qu'il est. Il disqualifie l'élu dans son engagement.

Je tenais à le dire ce soir à travers l'exemple de ce docteur.

Ça m'arrive à moi mais vous avez été l'objet souvent d'attaques de cette nature-là mais elles sont difficilement acceptables. »

Monsieur Bernard COMBES : « J'entends.

Jérémy NOVAIS a porté plainte aussi. Malheureusement cela nous arrivera de plus en plus fréquemment et c'est vrai qu'il faut quand même protéger l'élu. »

Monsieur Jérémy NOVAIS : « Je vous rejoins Monsieur CHAUMEIL. J'ai dernièrement, déposé plainte pour diffamation contre une personne qui m'a attaqué plusieurs fois sur les réseaux sociaux sur des choses qui sont très graves et qui ont aussi un impact sur ma vie privée.

Je pense qu'il faut déposer plainte parce qu'il y a un moment où on ne peut pas tout accepter sous prétexte que l'on est derrière un écran. »

Madame Ana-Maria FERREIRA : « D'ailleurs, j'avais une question à poser à ce sujet. Il y a des photos qui ont été prises des documents relatifs à la signalétique et je ne sais pas quelle est la réglementation. Ce sont des documents de travail, donc des documents non finalisés. »

Monsieur Bernard COMBES : « Ils sont publics dans la mesure où ils sont présentés dans une salle publique, tout comme ce que nous disons et faisons ici.

C'est mieux de le dire. »

Madame Ana-Maria FERREIRA : « D'accord. Pas de souci. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je voulais m'assurer qu'il n'y a pas de lien qui soit établi entre la collectivité et cette personne. »

Monsieur Bernard COMBES : « Ce n'est pas le cas Monsieur CHAUMEIL. Je vous assure que ce n'est pas le cas. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Quelqu'un qui arrive sur un territoire, qui vient sur ce territoire on ne sait pour quel motif, qui le quitte précipitamment.

Si j'ai bien compris ce que m'a dit la Police c'est que ce monsieur était l'objet de beaucoup d'attention. On le voit prospérer sur le net et on le voit faire la promotion, avec de l'habileté, sur les minima sociaux. Quelle image on renvoit ?

Il fait ce que d'autres ne font pas qui travaillent, eux. Ils sont dans un contrat social. Donc, il y a quelque chose d'abject derrière. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je comprends ».

J'en profite, parce que nous étions sur le Centre de Santé, pour dire qu'on a procédé au recrutement d'un médecin généraliste supplémentaire, donc un quatrième médecin au Centre de Santé Municipal.

Je le dis parce que c'est un combat âpre et difficile et je voudrais, notamment, remercier Jean-Luc CAPELLI qui est chargé du suivi en tant que DGA du Pôle Service à la Population et qui effectue ce travail en commun.

On a aujourd'hui plus de 3 500 patients sur le site du Centre de Santé Municipal.

Je vous laisse imaginer ce qui se serait passé si nous n'avions pas créé ce Centre, en termes de déficit.

On a aussi des départs à la retraite de libéraux qui vont arriver dans le début du mandat prochain et il faudra aussi apporter des réponses, outre celles qui sont apportées par l'Agglo à

travers le Centre Pluridisciplinaire et la Ville et l'Hôpital, parce que l'Hôpital va effectuer un travail de ce côté-là.

On aura l'occasion d'en reparler.

J'en profite également, juste en aparté, pour traiter la question de l'information partagée sur « Les Lucioles » puisque j'avais été interrogé, en son temps, par vous Raphaël CHAUMEIL, sur la situation de cette association, résidence de personnes séniors.

On a, je crois, trouvé une issue qui permettra aux résidents actuels de rester dans leurs appartements, ce qui était leur souhait le plus ardent puisqu'ils s'y trouvaient très bien. Une solution financière a été trouvée et que pourrait vous présenter en quelques secondes Michel BOUYOU et je voudrais, à ce titre, remercier les élus qui se sont penchés sur le berceau des « Lucioles » et toutes ses difficultés et ils sont un certain nombre ici à l'avoir fait.

Je pense notamment à Jacques SPINDLER mais à d'autres et je voudrais, quand même, rendre hommage aujourd'hui à Michel BOUYOU qui n'était pas obligé de prendre ce dossier comme il l'a pris, avec les difficultés politiques qui étaient derrière puisqu'évidemment quand on en prend l'initiative des 59 appartements de résidence service solidaire, on mesure à quel point on prend une initiative politique qui peut être dommageable après quand ça ne fonctionne pas, parce que le modèle ne marche pas.

Mais en tout cas, je persiste à penser et à dire que cette idée était une bonne idée. Que les personnes qui s'y trouvent vont y rester avec plaisir et qu'une solution a été trouvée.

Michel, je voudrais te rendre sérieusement hommage parce que, je le dis, on a tous des « bâtons merdeux » dans nos fonctions d'élus. On tous des problèmes à régler et ils sont nombreux et difficiles et je regarde tout le monde. Que ce soit l'habitat, que ce soient les services techniques, que ce soit le social.

Là aussi, je voudrais qu'on rende hommage au travail qui a été fait. Ce que j'ai lu parfois dans l'émergence de certaines listes sur le social m'a quand même beaucoup heurté parce qu'il y a une Ville qui fait beaucoup et s'il y a un travail complet qui a été mené, ça a été par Sylvie CHRISTOPHE et ses équipes.

On aura l'occasion d'en reparler même si ce n'est pas, ce soir, un Conseil Municipal d'adieux.

Michel, je te dois une « fière chandelle ». J'ai travaillé avec toi, à tes côtés pour ce dossier très difficile.

En fait, une Foncière rachètera l'immeuble pour 3 000 000 € alors qu'il en vaut 10 000 000 €.

Je pense que, très objectivement, si quiconque avait eu 3 000 000 € à dépenser aujourd'hui pour se retrouver à la tête d'un immeuble de 59 logements tous neufs alors que cela vaut 10 000 000 €, je pense que l'opération est plutôt bonne.

Ensuite, les PEP, une association extrêmement présente sur le territoire, a conclu un pacte de service à travers une redevance à cette Foncière, propriétaire de cet immeuble.

Nous restons en système d'économie sociale et solidaire. C'était mon premier objectif avec Michel BOUYOU parce que c'était facile de faire reprendre ça par une société privée et de faire monter des loyers qui auraient étranglé les locataires.

Donc, on est dans une responsabilité morale qu'on a exercé et, je le dis encore une fois, il fallait « s'y coller ».

Michel, je pense que je te dois un repas au restaurant qui ne sera pas un repas au restaurant avec une note de frais de la mairie de Tulle. Je le dis de manière très claire pour que les choses soient bien claires aussi parce qu'en ce moment tout ça part bien de travers.

Je souhaite, bien sûr, que les locataires y soient heureux comme ils ont pu l'être et n'aient plus cette angoisse de lendemains qui déchanteraient parce qu'on a quand même eu affaire à des malfaisants mais là aussi, en tant qu'élus, prendre des initiatives c'est parfois se confronter à la réalité de personnes qui sont parfois peu scrupuleuses et je mets au défi quiconque de ne pas tomber une fois ou deux fois voire trois fois dans sa vie sur ce type de situation. C'est quand on prend des fonctions de responsabilité qu'on le mesure. »

Monsieur Michel BOUYOU : « Je voulais aussi te remercier parce que tu m'as accordé ta confiance. Là où je te rejoins c'est qu'on était sur une solution sociale et solidaire parce qu'on ne voulait pas que ces personnes-là augmentent les loyers et nous avons cherché une autre solution. C'est 18 mois de procédure, deux ans de travail et nous y sommes arrivés.

Quelque part, il faut le dire aussi, tu nous as aidé et tu as été moteur dans le système. J'ai travaillé avec plaisir et j'espère continuer à t'accompagner. »

Monsieur Pascal CAVITTE : « Je vais poursuivre. Nous avons eu tout à l'heure un débat de haut niveau entre les deux têtes de liste 2020. J'ai trouvé cela intéressant et je voulais vous en remercier.

S'il doit y avoir un échec de ce qui se passe au niveau national en ce moment, c'est sans doute celui-là. On a fait croire que le débat ne servait plus à rien et que nous devions être tous d'accord et qu'il y avait des gens qui savaient mieux que d'autres.

Justement le moment d'une élection c'est le moment pour mettre les idées sur la table pour débattre et non pas pour attendre que des gens sortent de nulle part et nous indiquent la voie du bonheur ou de la réussite.

Je ne sais pas combien il y aura de liste mais, en tout cas, je pense que l'élection doit vraiment être le moment où le débat revient sur la place. Je pense que cela peut peut-être faire baisser la rage que l'on trouve dans la population et, bien sûr, faire en sorte qu'elle ne soit pas exploitée par certains et qu'elle soit bien prise en compte par des gens qui ont porté des listes, qui ont l'expérience de le faire et peut-être le font encore mais on verra.

En tout cas je pense que ce débat est important. »

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES -

Rapporteur : Monsieur Jacques SPINDLER

28- Approbation d'une convention liant la Ville de Tulle et l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Tulle, « Les Pêcheurs de Tulle » relative au partage du droit de pêche

La commune de Tulle est propriétaire de terrains longeant les rives de la rivière Corrèze et de ses affluents (Céronne, Solane, ...).

L'AAPPMA de Tulle, « *Les Pêcheurs de Tulle* » a sollicité la commune de Tulle pour bénéficier d'un droit de pêche sur les rives de la Corrèze ainsi que ses affluents, pour la pratique de la pêche pour ses membres et non membres titulaires d'une vignette réciproitaire durant les périodes légales de pêches.

La collectivité ayant répondu favorablement à la demande de l'association, il convient de régulariser la mise à disposition par une convention.

Ladite convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2026, renouvelable par tacite reconduction.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à la signer.

Monsieur Jacques SPINDLER : « Il est précisé dans la convention que les pêcheurs devront utiliser exclusivement les sentiers existants et les accès à la Corrèze et ses affluents, conformément aux règlements en vigueur, en respectant la propriété des lieux et en évitant de piétiner les espaces verts. Ils emprunteront le sentier de berge à leurs risques et périls, et la cession du droit de pêche n'entrainera pas de responsabilités supplémentaires en ce qui concerne les accidents pouvant survenir.

Ça sécurise tout le monde. »

Monsieur Bernard COMBES : « J'en profite pour signaler que l'on a inauguré la Maison de la Fédération de la pêche sur la route de Brive et que c'est un très beau travail qui a été réalisé. Le Président de la Fédération a fait un discours extraordinaire sur l'activité de pêche, très réhabilitant aussi sur le plan écologique et environnemental.

Je suis content qu'il soit resté là parce qu'il y en a beaucoup qui pensent qu'on peut aller faire ses affaires ailleurs et installer ses Chambre de Métiers ou autres dans d'autres cités ou CCI dans d'autres endroits. Là aussi, il faudra peut-être, le moment venu, se justifier sur des choix de déplacement et de délocalisation gravissimes pour le territoire.

J'avais une ligne rouge. C'étaient « Les Lucioles ».

J'ai une autre ligne rouge : le CFAI. Il faudra qu'on règle ce problème parce que ce qui s'est passé est proprement scandaleux et nous aurons l'aide de la Région pour freiner les ardeurs de délocalisation de ces structures. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Si je peux me permettre sur ce sujet-là. Nous sommes très sollicités par les structures qui viennent nous voir pour nous informer de leur choix de grandir, de « réduire la voilure », de changer d'endroit.

A chaque fois qu'ils viennent, on finit par y arriver même si cela prend du temps. Je prends pour exemple la délibération prise ce soir concernant POTENTIELS dont le projet a pris 2 ans et demi.

La Fédération de pêche en est un autre et cela a mis longtemps.

Mais, systématiquement, on trouve une solution et on parvient à partager aussi une vision de la Ville et qui soit aussi acceptée dans les projets qui sont conduits parce que ce que je note sur la Fédération de Pêche c'est qu'ils nous ont aussi écouté sur l'embellissement de l'entrée de Ville, sur le cahier des charges qui était le nôtre par rapport aux accès et sorties, à la végétalisation et que donc tout ça s'est fait avec du temps, certes, mais avec beaucoup d'échanges et avec beaucoup de fluidité pour parvenir à un site qui est sacrément requalifié par rapport à ce qu'il était.

Comme quoi, quand on vient nous voir et qu'on prend le temps d'étudier les choses, on parvient à trouver des solutions.

Quand on ne vient pas nous voir et qu'on veut « nous la faire à l'envers », c'est différent. »

APPROUVE à l'unanimité

29-Approbation de l'avenant de résiliation de la convention de mise à disposition d'un local sis Place de la Bride « Turgot Bas » liant la Ville de Tulle et l'Association Amnesty International

La Ville de Tulle met à la disposition d'associations ou de syndicats des locaux pour leur activité.

Ces aides doivent être formalisées par la signature d'une convention.

Les modèles utilisés ont dû faire l'objet de quelques modifications. Ainsi, par délibération du 11 avril 2023, une convention de principe a été approuvée.

L'Association AMNESTY INTERNATIONAL occupe des locaux dans le bâtiment « Turgot Bas » sis Place de la Bride et a signé la convention requise.

Elle a, néanmoins, indiqué dernièrement qu'elle souhaitait résilier la convention qui la lie à la collectivité et ce, à compter du 31 décembre 2025.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant de résiliation afférent et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Monsieur Jacques SPINDLER : « En fait l'association n'occupait manifestement plus ce local donc il s'agit de prendre acte par une résiliation de la convention. »

APPROUVE à l'unanimité

30- Communication du rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Dans ce contexte, il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'acter le fait que les représentants de la commune ont rendu compte de l'activité de la Communauté d'Agglomération**
- **de donner acte de la communication du rapport d'activités 2024 de la communauté d'agglomération Tulle Agglo**

Monsieur Bernard COMBES : « Cela nous permet de clore aussi une partie de l'avenir.

Il faudra que, dans les élections prochaines, tous puissent parler de la Communauté d'Agglomération de Tulle et pas simplement les uns voulant caractériser la Ville de Tulle comme une « ville ogre » et puis les autres qui considéreront que les problèmes sont urbains et que les solutions sont à l'extérieur.

Là il y aura un vrai débat d'autant plus, Michel BREUILH ayant annoncé qu'il ne se représentait pas, qu'il y a là un enjeu extrêmement important de territoires parce qu'aujourd'hui l'Agglomération de Tulle, c'est vital.

C'est vital pour les communes alentour et c'est aussi vital pour Tulle et, tant que cela ne sera pas compris par tout le monde, il y aura un problème de cécité à lever et dans le débat des listes, il faudra dire ce que ces listes conçoivent de la relation de la ville centre avec l'agglomération et comment elle peut travailler avec parce que ça aussi c'est un savoir-faire qui n'est pas inné et c'est tout un travail.

Donc, on ne sait pas qui sera présidente ou président de Tulle Agglo la prochaine fois mais il y en aura forcément une ou un.

Personnellement, j'aurai bien aimé que Michel BREUILH continue mais c'est son choix parce que cela nous aurait évité des difficultés qui vont, bien sûr, ne pas manquer d'arriver comme une demande d'alternance entre les petites communes et la ville-centre.

Je rappelle quand même que l'usage le plus communément admis c'est quand même que la présidence soit allouée à quelqu'un qui est élu à la ville-centre. C'est ce qu'on observe. Je n'ai pas dit forcément le Maire mais c'est le cas à Brive et c'est aussi le cas dans d'autres communes.

Ce n'est pas le cas à Ussel car il y a une présidence et un Maire donc on n'observa pas à chaque fois cette donnée mais en tout cas c'est à regarder et il faudra que le projet politique de l'Agglo vienne s'insérer dans le projet politique de la Ville. Ce sera compliqué puisqu'on ne connaîtra les uns avant de connaître les autres, si j'ose dire.

Il y a donc un débat qui doit être fait en amont et qui doit être nourri par des personnalités qui connaissent vraiment profondément la problématique de l'Agglomération et ça ne s'invente pas et ça ne se donne pas d'un petit coup d'épée.

Donc rendez-vous pour ces débats essentiels à l'avenir du territoire. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je ne sais pas si nous sommes dans des constats conclusifs. Je pense que ce n'est pas exactement le cas mais on voit bien qu'on est dans un temps qui ouvre sur un autre cycle.

Je rendrais hommage au Président BREUILH de ce qu'il a pu faire de cet EPCI. La rigueur qui a été la sienne, parfois l'austérité et la technicité.

Ce que je lui reproche, c'est peut-être d'avoir manqué de vision politique et de ne pas s'être suffisamment interrogé sur l'identité territoriale que constituait cette nouvelle entité. C'est le reproche que je pourrais lui faire.

Il a su apaiser les passions. Il a su aussi apaiser les envies et je pense qu'il marquera durablement. Je le dis, Monsieur BREUILH, parce que l'adversité c'est aussi de reconnaître les qualités de la personne qu'on a en face de soi.

Je peux vous rendre cet hommage bien avant le cycle des municipales.

Cela étant, vous savez le reproche que je vous ai fait c'est que vous avez tué la démocratie. Vous avez tué l'expression de l'Opposition. Vous avez fait de cette assemblée un corps mort malheureusement et l'enjeu du prochain mandat c'est de retrouver une dynamique d'attention, une dynamique d'intention.

C'est le grief que je pourrais vous faire.

C'est pour cela aussi que l'enjeu des municipales est là. Si vous avez à la tête des municipales des gens qui n'ont aucune connaissance de leur territoire, qui arrivent parce qu'ils sont des pantins d'une association politique, vous tuez l'expression démocratique parce qu'il faut du temps pour s'emparer de ces outils-là.

Il faut du temps pour identifier les interlocuteurs. Il faut du temps pour connaître sa collectivité et c'est tout l'enjeu aussi de la vitalité d'une collectivité dans son devenir.

Qui aime bien, châtie bien ! », Monsieur BREUILH. »

Monsieur Michel BREUILH : « L'histoire n'est encore terminée. C'est jusqu'au mois d'avril.

On a dit qu'on irait jusqu'au bout à la Mairie et moi j'irai jusqu'au bout à la Communauté d'Agglomération.

Actuellement, on a des gros dossiers.

Sur le plan du « corps mort », je pense que le corps est vivant. L'Opposition a son expression au niveau du Bureau. Ce n'est peut-être pas l'expression Tulliste mais l'Agglo ce n'est pas que Tulle et j'ai au niveau de l'Agglo des élus qui ne sont pas forcément de mon obédience politique, pour autant on travaille ensemble.

C'est de notoriété que je ne suis pas « hyper politique », je suis plutôt gestion. Vous parlez de la technicité.

En tout cas, les dossiers sont complexes et ils se traitent en partenariat c'est-à-dire que si on est dans une opposition primaire et systématique, on se bride de certaines aides que l'on peut avoir.

Vous l'avez dit, les uns et les autres, au niveau de l'Etat, au niveau du Département, au niveau de la Région, il peut y avoir des oppositions.

Il peut y avoir des dossiers qui ne sont pas suivis et il faut que nous ayons des dossiers suivis par nos partenaires, notamment nos partenaires politiques et nos partenaires financiers.

C'est un angle que j'ai choisi qui est effectivement de travailler sur la technicité des dossiers et d'avoir des contacts réguliers et des contacts constructifs. Je participe aux travaux

réalisés à la Région. Quand on va à la Commission Territoriale de l’Action Publique sur l’ensemble des douze départements, je suis présent et on se retrouve à douze autour de la table. C’est pratiquement une personne par département.

J’y vais parce que le jour, on parlait tout à l’heure du CFAI, où on veut que la Région puisse nous soutenir, peut être en conditionnant les aides qu’elle octroie à l’IUMM, elle peut être derrière pour l’instant. Nous n’avons pas la réponse officielle mais on a des intentions.

Nous menons des dossiers importants qui sont structurants parce qu’il faut justement rester sur des dossiers qui structurent le territoire.

Chaque commune a sa possibilité, ses actions propres mais il y a des dossiers qui transcendent le territoire d’une seule commune, y compris celle de Tulle. Le réseau de chaleur sur lequel on travaille et qui doit alimenter l’Hôpital, la Préfecture et qui va aller jusqu’à Souilhac avec probablement 50 sous-stations et qui va pouvoir générer des économies.

L’Hôpital est quand même le principal employeur de l’Agglo et un des plus gros du département. En tout cas, c’est une structure à laquelle on doit permettre de se développer et de retrouver une aisance financière aussi.

Tout ce qui peut concourir à des baisses en termes de fonctionnement, se fait. Nous sommes en train d’y travailler au niveau de l’Agglo et nous travaillons aussi sur 20 projets avec les communes autour.

On travaille sur l’assainissement. Le système de l’assainissement de Tulle va représenter de 10 000 000 € à 15 000 000 € dans les 4 ans qui viennent.

On travaille également sur les 44 stations d’épuration de l’Agglo.

Donc, il y a ce travail d’équilibre qu’il faut qu’on puisse conserver. Il faut respecter tout le monde y compris une petite commune de 100 habitants qui a peu de moyens et qui doit pouvoir aussi trouver une aide au niveau de la Communauté d’Agglomération.

C’est donc ce souci-là que l’on ait du travail en partenariat.

Cela a été dit, dans un moment où, effectivement, on va avoir des turbulences importantes au niveau des services de l’Etat, où la Ville de Tulle est une Ville-Préfecture et très sensible aussi à l’emploi public, nous pouvons être impactés par rapport à des difficultés dans la sphère de l’emploi public, il faut qu’on puisse être solidaires les uns des autres.

Je ne sais pas si cela passe par la technicité ou par l’humanité.

Ce soir, j’ai apprécié vos interventions parce que je ne les ai pas toujours trouvées constructives dans le passé. Vous l’étiez plus ce soir et je pense que c’est ce travail en commun qu’il faut qu’on fasse indépendamment de nos opinions politiques, indépendamment du caractère plus ou moins fort ou faible que l’on peut avoir.

En tout cas c’est le sens de l’action d’être solidaires les uns des autres.

Je pense qu’au niveau des 43 communes aujourd’hui, on ressent quand même cette solidarité.

Vous parlez d’un « corps mort » au niveau du Conseil Communautaire, c’est vrai que les décisions se travaillent en amont et si on les travaille mal, le dossier peut ne pas avancer. Or, il faut que les dossiers avancent et c’est pour cela qu’il faut qu’il y ait un travail en amont avec l’ensemble de l’exécutif et que cela soit compris par l’ensemble des communes. Si ce n’est pas compris par l’ensemble des communes, il peut y avoir un retour.

Je ne sais pas quelle sera la suite puisqu'il y aura l'histoire. On est une Communauté qui est récente. Les Communautés c'est trente ans. Qu'est-ce que c'est à l'échelle communale qui remonte à la Révolution Française ou au département qui remonte à la fin du XIXème siècle ?

Les Régions sont les plus récentes avec les années 80.

Il y a, je pense, cette complémentarité qui est absolument essentielle. Ce sera effectivement un enjeu dans la campagne électorale.

Je pense que ce sera compris par celui ou par celle qui me succèdera parce que c'est indispensable. Nous sommes tous dans le même territoire, entourés par d'autres collègues.

J'ai, quant à moi, très bien travaillé avec l'ensemble des 9 EPCI qui composent le territoire Corrézien.

Ce travail en commun est vraiment fondamental, que ce soit avec le Département, que ce soit avec la Région, avec le Préfet ou avec les collègues.

Ce partenariat est une exigence qu'il faut qu'on puisse avoir. Le fait d'introduire parfois des visées politiques pourraient peut-être créer des interstices ou des fissurations.

Chacun doit travailler sur les dossiers dans le sens de l'intérêt commun, de l'intérêt général mais parfois l'intérêt général transcende l'intérêt ou l'esprit politique.

Ceci dit chacun a ses idées.

Je pense qu'au niveau d'une commune, ce sont des dossiers qui sont portés dans le sens de l'intérêt général, de l'action. C'est un peu moins vrai d'une Communauté où là on mélange finalement 43 différentes approches. En tout cas, ce sont des dossiers qui, je pense, structurent le territoire. Ce sont quand même des projets qui sont portées par les intercommunalités en liaison, bien sûr, avec les communes et un partenariat que l'on peut avoir avec les autres.

Je pense qu'on restera dans ce cadre-là et qu'il faut que tout le monde participe à cette co-construction à son échelle et en amenant un débat parce qu'il faut effectivement du débat.

Mais nous avons un débat au niveau du Conseil, au niveau du Bureau.

Je l'ai parfois en bilatéral aussi avec des élus parce qu'il faut aller voir le Maire, il faut décider en relation avec le Maire sur des dossiers techniques de plus en plus complexes ce qui m'amène aussi à dire, même en étant technicien ou crédité de technicité, qu'à un moment donné cela devient compliqué.

Il y a beaucoup de contentieux qui rentrent dans l'approche et qui font que nous rencontrons toujours des difficultés sur des dossiers que l'on pense parfois faciles à mener.

De plus l'intérêt général ne se dégage pas immédiatement. Il se dégage au bout d'un certain temps et ce temps-là est sujet à des discussions ou à des errements qui font qu'au niveau de celui qui porte le dossier c'est un peu compliqué.

Je pense que tous les élus, que ce soient les élus municipaux ou intercommunaux, ou départementaux et régionaux, ont aussi une grosse tâche à mener parce qu'on voit que la politique est vilipendée, que l'exemple donné en haut n'est pas très bon et je pense qu'au niveau des collectivités, les élus sont confrontés aux réalités du terrain et sont le plus en prise avec les difficultés des habitants et essayent d'y répondre le mieux possible. »

Monsieur Bernard COMBES : « Voilà, je pense que cela a permis à chacun d'être éclairé sur l'action de Michel BREUILH.

Je mettrais un petit bémol sur l'idée qu'il pourrait ne pas être aussi politique qu'on ne le pense parce que c'est un politique en « conduite intérieure » et ce sont les pires parce qu'on ne les voit pas venir et, en fait, ils calculent tout et ils fixent même les horaires de réunion.

La technique arrive aussi beaucoup dans la fonction politique, il faut bien le dire.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie beaucoup pour ce Conseil Municipal. Il y en aura encore un certain nombre.

Nous n'avons pas de candidats mais la campagne est lancée. Bonne soirée. »

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Stéphane BERTHOMIER : « Monsieur le Maire, j'aimerais rajouter quelque chose.

Le 11 octobre à 20h00, notre équipe Tulliste va défier les Girondins de Bordeaux : une équipe de Nationale 2 contre une équipe de Régionale 2.

Il va y avoir beaucoup de monde et je vous convie à venir voir ce match. »

Tulle, le 7 octobre 2025

La séance est levée à 21h05



La secrétaire de séance

Sandy LACROIX

ANNEXE



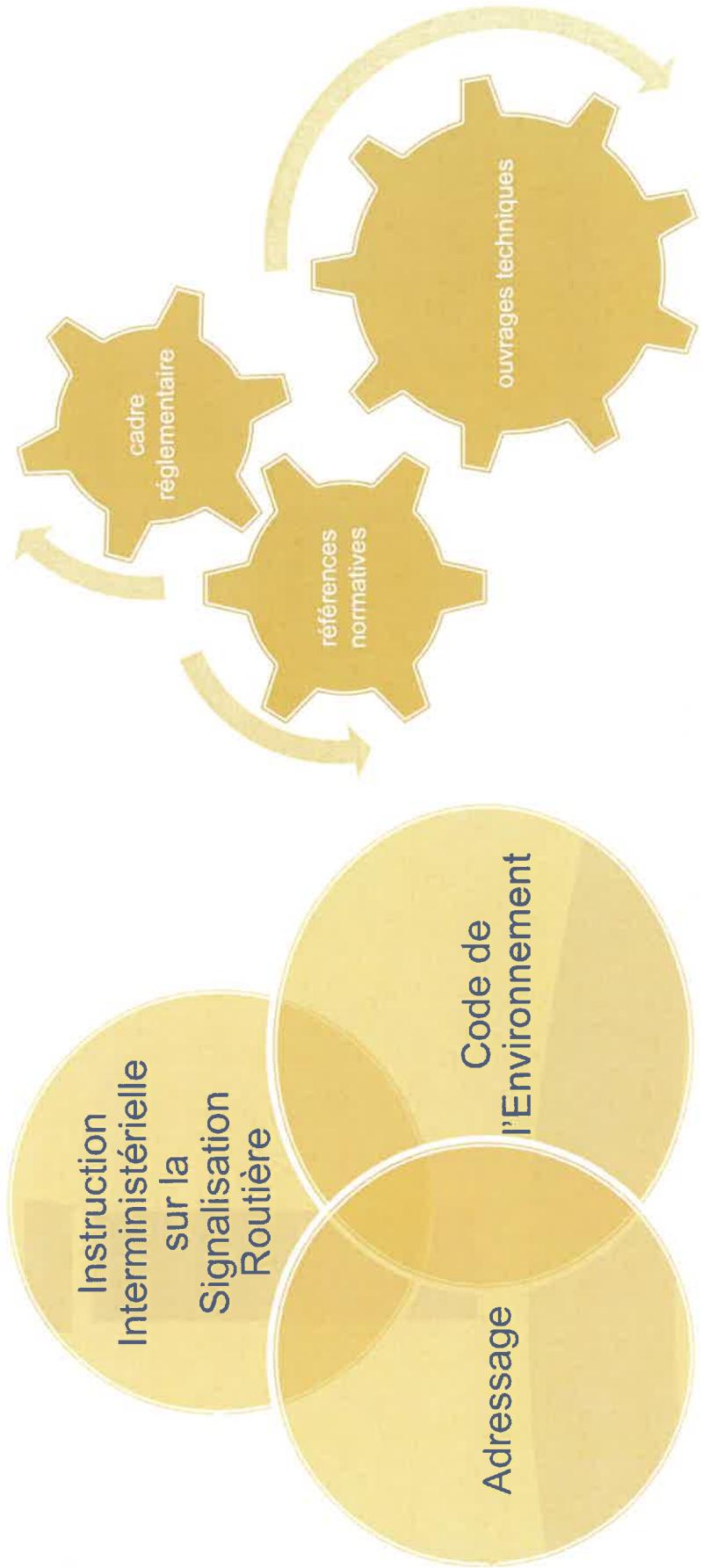
**CONSEIL MUNICIPAL
7 OCTOBRE 2025**

**Ville de Tulle
Signalisation Urbaine**

UN CADRE REGLEMENTAIRE

2

- Code de l'environnement
- Code de la route
- L'arrêté du 24 novembre 1967 modifié
- Instruction interministérielle sur la signalisation routière (IISR), 1^{ère} et 5^{ème} parties
- Normes associées
- Schéma directeur départemental de signalisation – CD19 / Atelier 46 – 1992



UN CADRE REGLEMENTAIRE

3

La signalisation doit contribuer dans son ensemble :

- à la sécurité routière
- à faciliter la circulation
- au rappel des diverses indications directionnelles
- à l'information sur l'usage des routes

La signalisation directionnelle doit répondre aux règles élémentaires suivantes :

- Lisibilité : Messages simples et compréhensibles
- Visibilité : Implantations réfléchies.
- Uniformité : Emploi des signaux réglementaires
- Homogénéité : Emploi de signaux de mêmes valeur, portée et règles d'implantation
- Simplicité : Limitation des indications pour éviter la surabondance des signaux.
- Continuité : Mise en œuvre de la signalisation sur l'ensemble de l'itinéraire dès lors qu'une ambiguïté se présente et en coordination avec tous les gestionnaires des voiries.

L'INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE SUR LA SIGNALISATION ROUTIERE

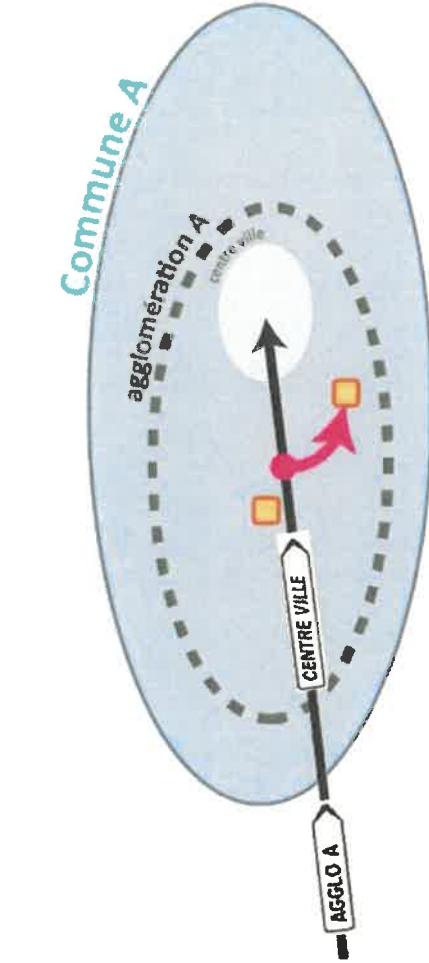
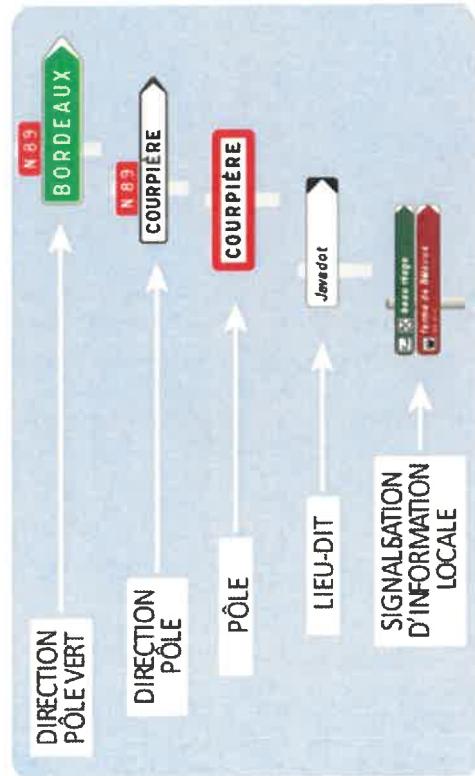
est LE document de référence principal concernant les règles de définition et de mise en œuvre de la signalisation directionnelle routière, cyclable, touristique, d'information locale (SIL) et en partie piétonne avec les deux normes de références associées :

UNE MÉTHODOLOGIE IMPOSÉE

4

UNE MÉTHODOLOGIE IMPOSÉE PAR LE CADRE RÉGLEMENTAIRE :

- Étape 1 – Inventaire et diagnostic (démarrage en 2021)
- Étapes 2 et 3 – Orientations et schéma Directeur
- Étape 4 – Projet de Définition
- Étape 5 – Assistance à la maîtrise d'ouvrage : rédaction du DCE
- Étape 6 – Assistance à la maîtrise d'ouvrage : Analyse des offres
- En cours : Déploiement de la signalisation



La nécessité d'établir une signalisation cohérente et hiérarchisée est indéniable.

Elle doit se faire en respect des règles de l'art dans le domaine.

- Lisibilité des messages : limitation du nombre d'indications par direction, adéquation avec les vitesses, etc.
- Continuité des itinéraires.
- Cohérence des indications données.
- Homogénéité des dispositifs et messages.
- Visibilité des messages délivrés.
- Etc.

En considérant que la signalisation directionnelle dans son ensemble est destinée à :

- des usagers motorisés en déplacement,
- des usagers qui ne connaissent pas le territoire,
- favoriser guidage en cohérence avec les contraintes du territoire vis-à vis des axes routiers empruntés,
- contribuer à la compréhension de l'organisation géographique du territoire et par conséquent au repérage de l'ensemble des services, équipements et activités dans un principe de fil d'Ariane efficace et instinctif.

- Signalisation directionnelle routière



- Signalisation d'information locale



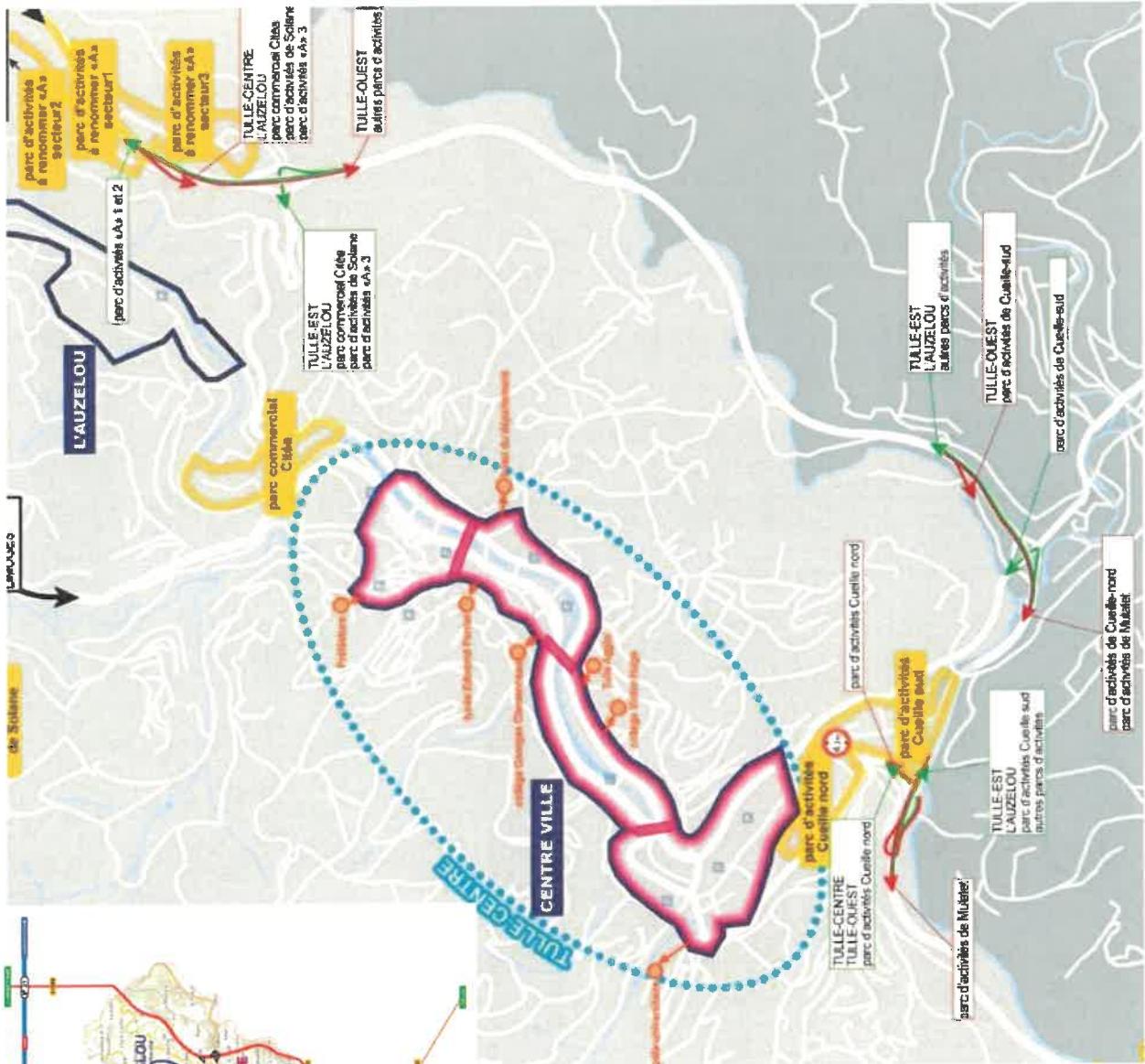
- Espaces de stationnements



ENJEUX ET OBJECTIFS

7

Enjeu 1 - Faciliter la lecture du territoire par des repères efficaces

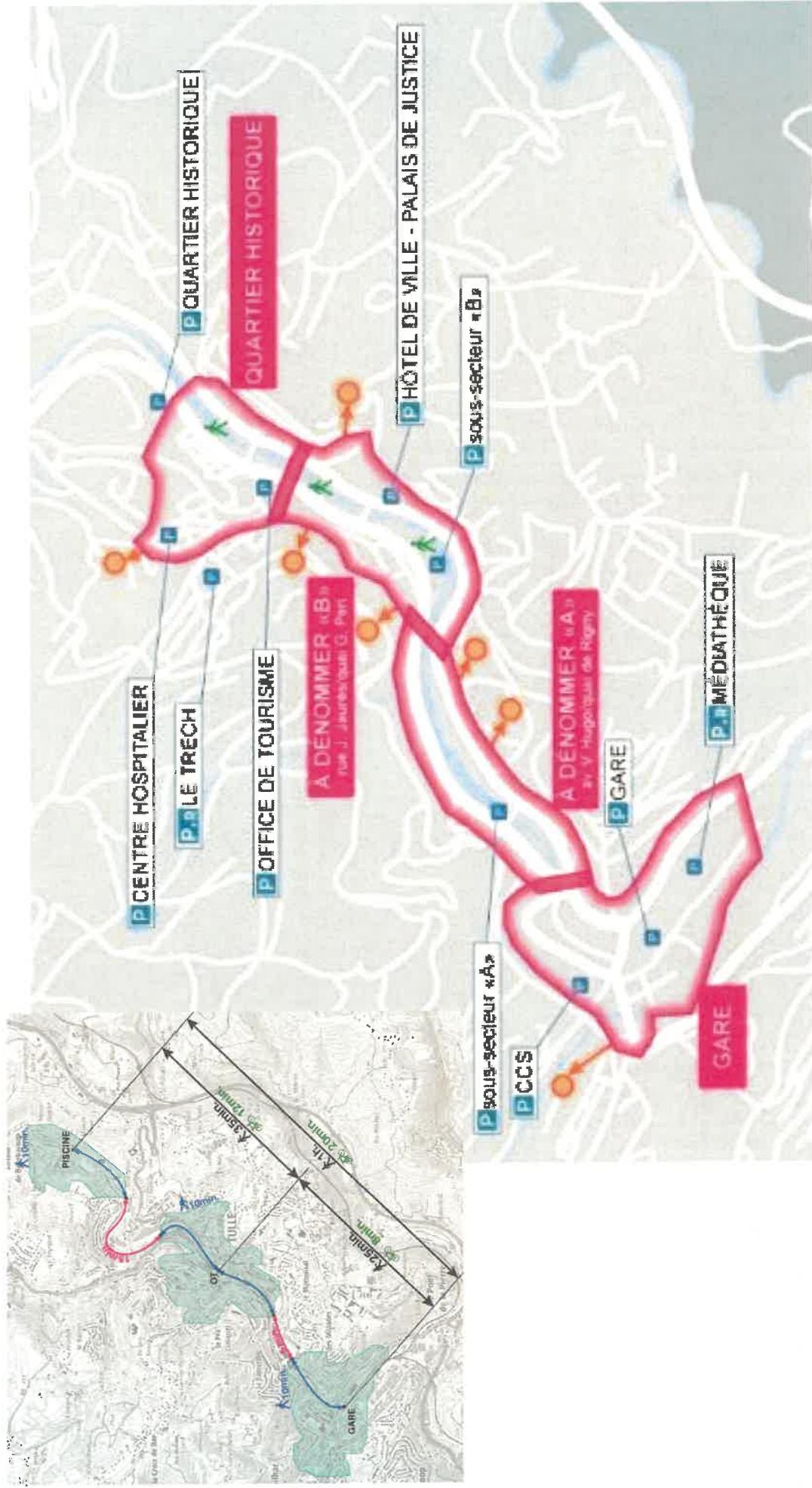


ENJEUX ET OBJECTIFS

8

Enjeu 2 - Encourager les déplacements piétons en centre-ville

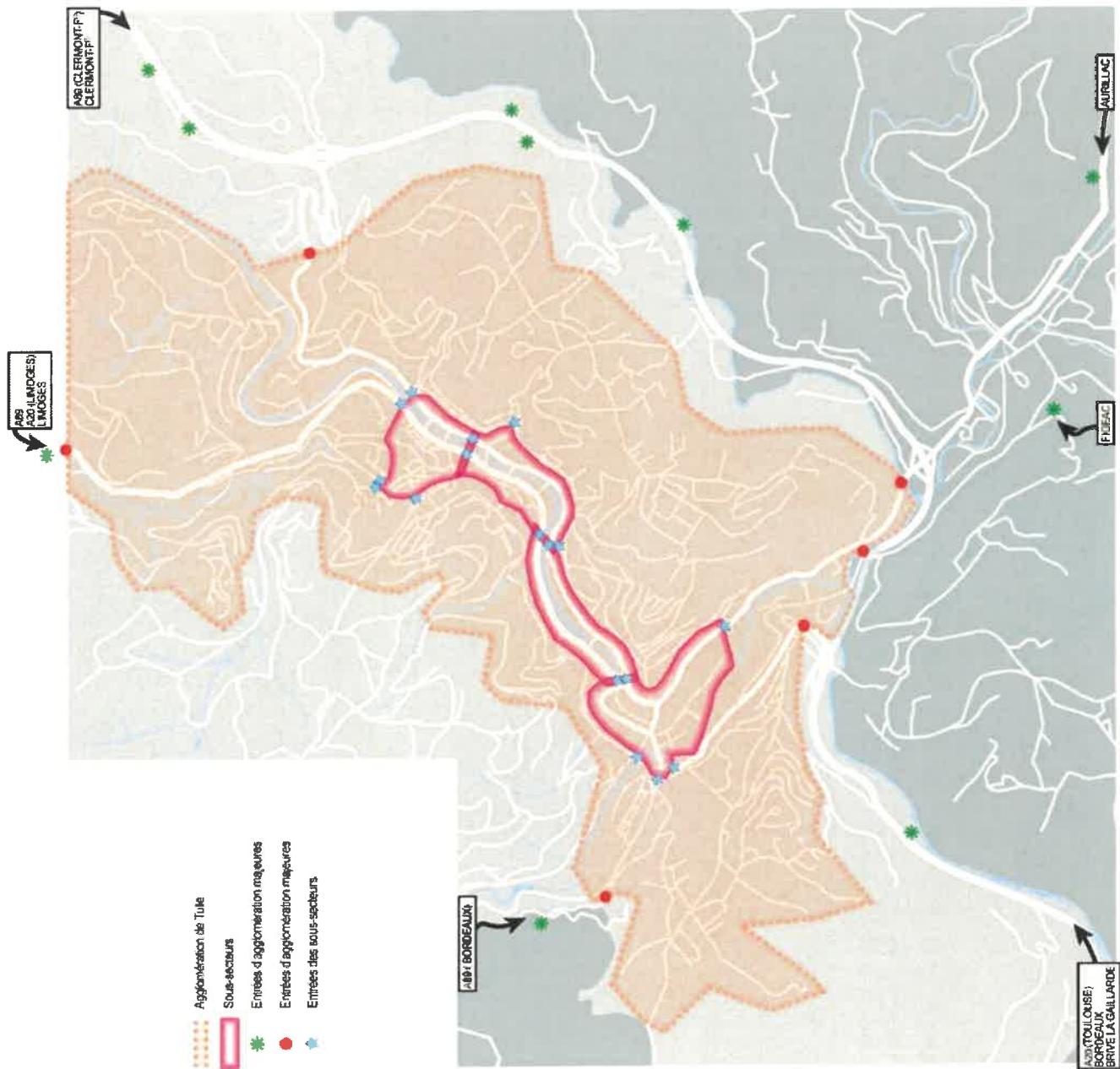
Enjeu 5 - Augmenter la dimension touristique du territoire



ENJEUX ET OBJECTIFS

9

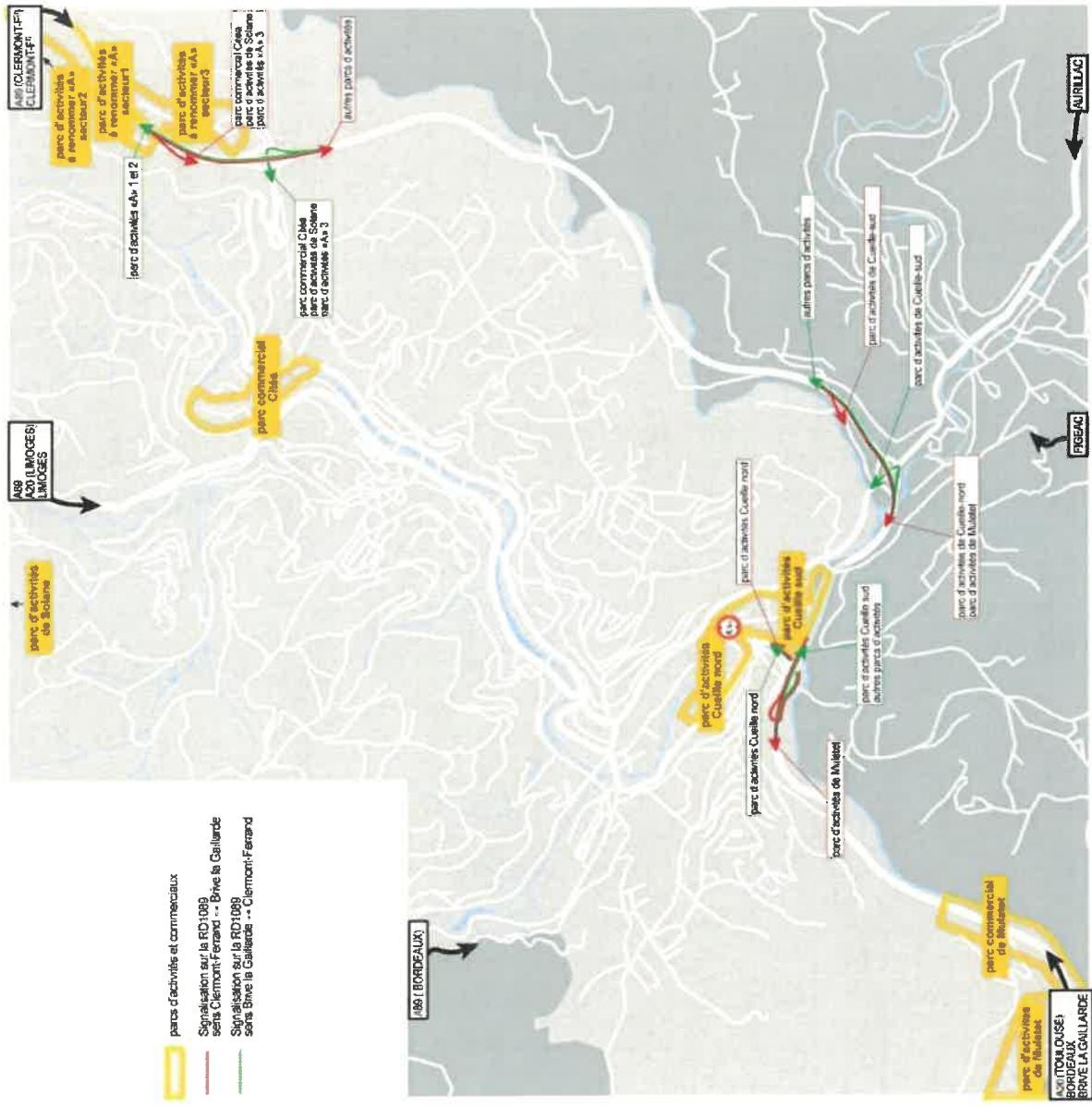
Enjeu 3 - Valoriser les atouts du territoire dès l'arrivée et améliorer l'accueil



ENJEUX ET OBJECTIFS

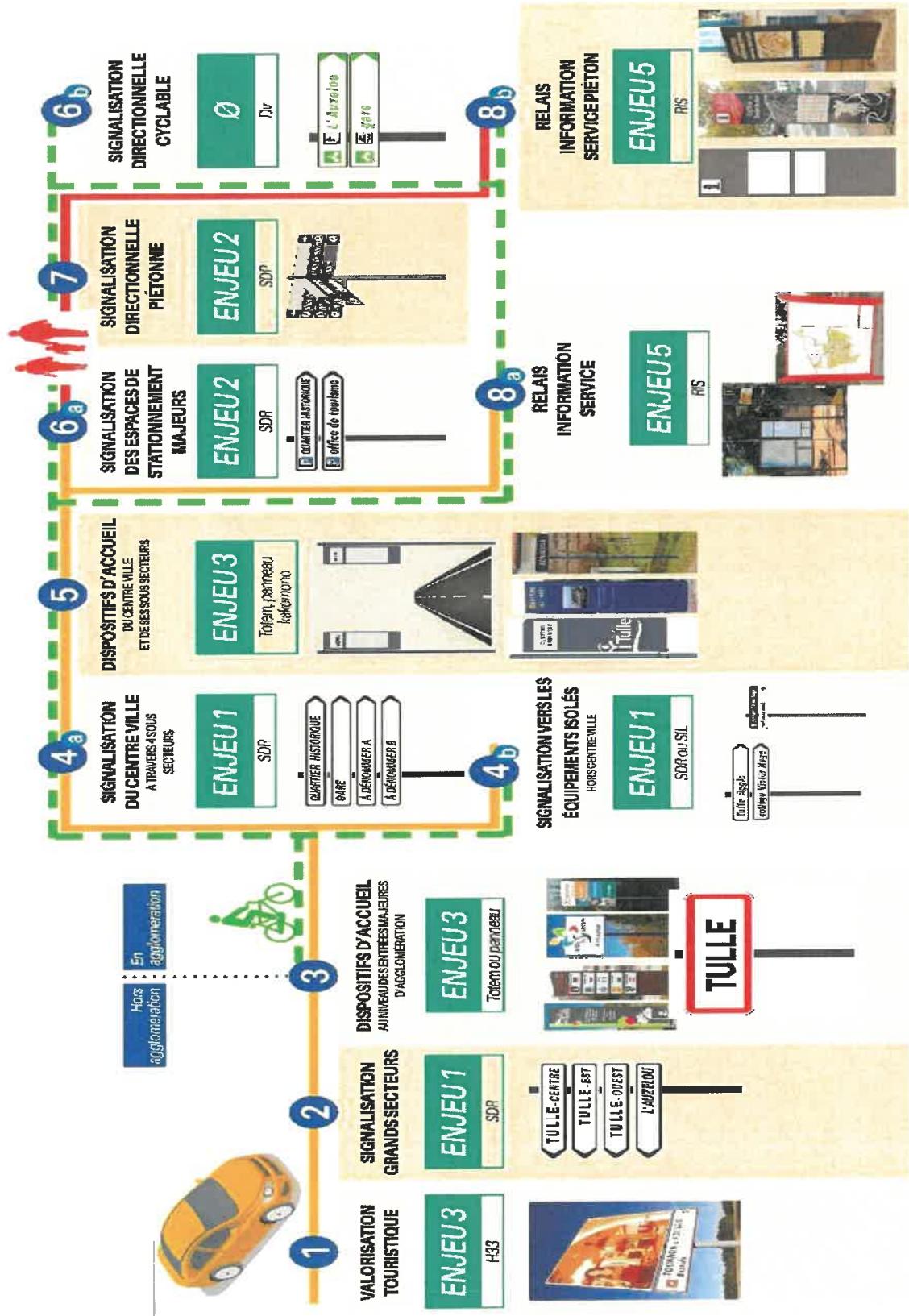
10

Enjeu 4 - Maîtriser la circulation des poids lourds vers les parcs d'activités



ENJEUX ET OBJECTIFS

11





LIGNE SIGNALISATION COMPLÈTE

LIGNE SIGNALISATION ET COULEURS

১০৪

四百三

卷之三

卷之三

660

100

121

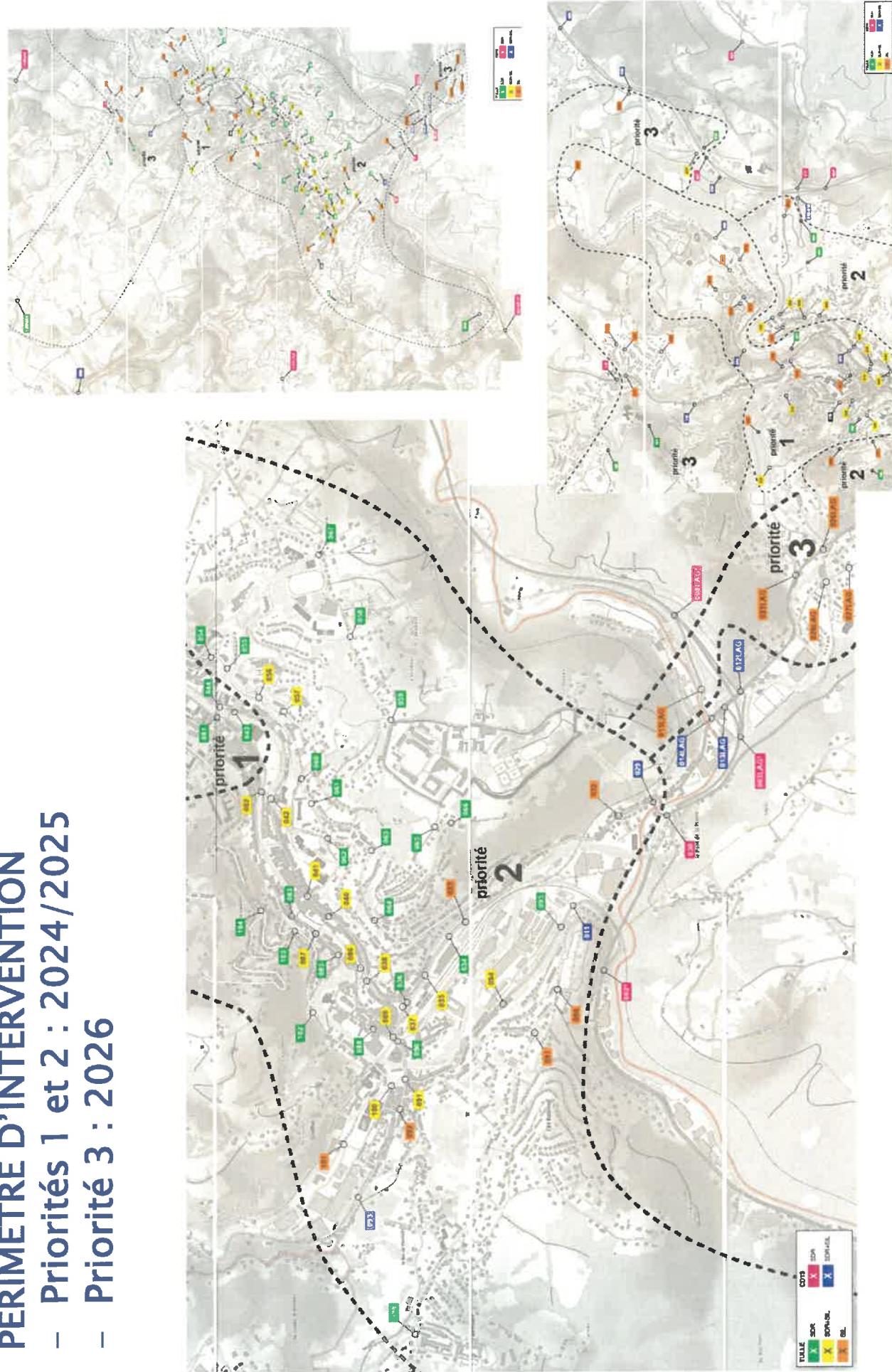
10

MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS

13

PERIMETRE D'INTERVENTION

- Priorités 1 et 2 : 2024/2025
- Priorité 3 : 2026



MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS

14

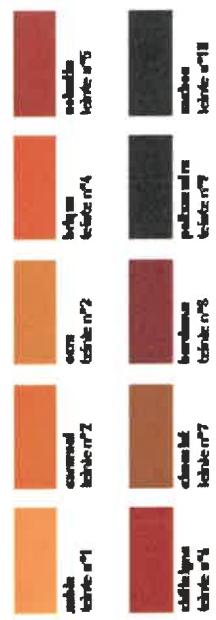


4 VALORISATION TOURISTIQUE (H33) FONCTION, RÈGLES DE COMPOSITION ET IMPLANTATION

FONCTION
Informer l'usager sur le patrimoine historique, culturel ou naturel le plus attractif et ouvert à la visite.
Information en complément de la signalisation routière.

QUANTITÉ
8 ensembles,
3 visuels

- 3 thématiques à faire apparaître sur les panneaux :
- patrimoine, culture et savoir-faire (histoire, musée, accordéon, etc),
nature (7 collines, sport nature, etc),
ville martyre (9 juin 1944).



La réglementation impose les caractéristiques conceptuelles suivantes :

- 4 teintes maximum doivent être utilisées plus le blanc.
- La teinte 7 (chocolat) est obligatoire et prépondérante parmi les 4 teintes.
- Le tramé (dégradé d'une couleur) est autorisé sur les teintes 4, 5, 6, 7 et 8.
- Le nombre maximal de tramés est fixé à 2.
- La valeur du tramé doit se situer entre 20 % et 80 %.

TULLE-QUARTIER HISTORIQUE

patrimoine,
culture et
savoir-faire

TULLE-L'AUZELOU

nature

TULLE-ville martyre

ville
martyre

TULLE-ville martyre 150m

H33.I

H33.II

H33.III

GRAPHISME
EN COURS

MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS

15



H33-A : panneau H33-III
(ville martyre)
D1089 - depuis Brive

H33-B : panneau H33-I
(patrimoine, culture, savoir-faire)
D1089 - depuis Brive

H33-C : panneau H33-II
(nature)
D1089 - depuis Brive

H33-D : panneau H33-I
(patrimoine, culture et savoir-faire)
D940 - depuis Figeac

H33-E : panneau H33-I
(patrimoine, culture et savoir-faire)
D1120 - depuis Aurillac

H33-F : panneau H33-II
(nature)
D1089 - depuis A89 Clermont-Fd

H33-G : panneau H33-I
(patrimoine, culture et savoir-faire)
D1120 - depuis A20 Limoges

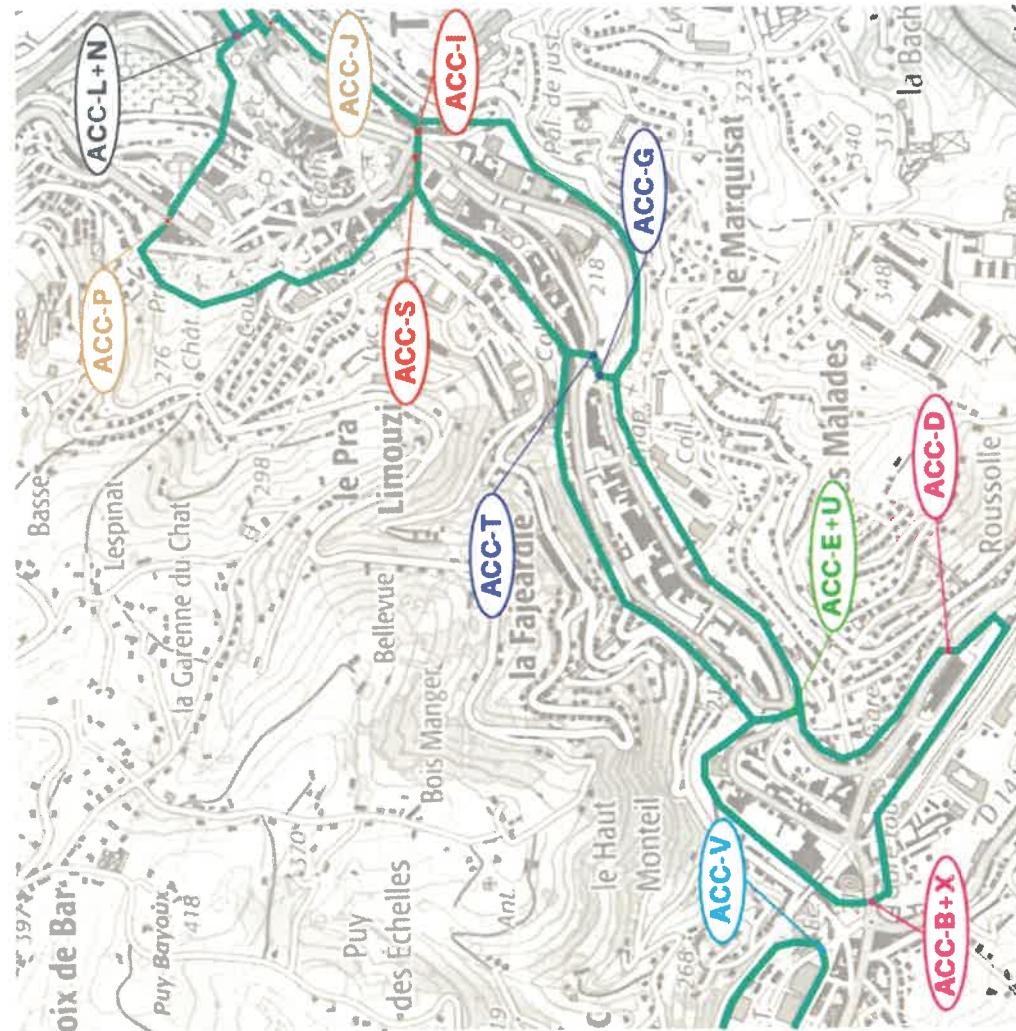
H33-H : panneau H33-I
(patrimoine, culture et savoir-faire)
D9 - depuis A89 Bordeaux

MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS



16

2 DISPOSITIFS D'ACCUEIL DU CENTRE VILLE ET DES SOUS SECTEURS (ACC) FONCTION ET LOCALISATION



FONCTION	Matérialiser les secteurs du centre ville.
QUANTITÉ	10 ensembles avec 1 registre double faces, 1 ensemble avec 2 registres double faces.
Les secteurs du centre ville :	<ul style="list-style-type: none"> • QUARTIER HISTORIQUE • QUARTIER DE LA TOUR • QUARTIER VICTOR HUGO • QUARTIER LA GARE
face 1 :	<ul style="list-style-type: none"> • Rue du 9 Juin 1944 • texte : CAMPUS UNIVERSITAIRE
face 2 :	<ul style="list-style-type: none"> • texte : À BIENTÔT
ACC-V	<ul style="list-style-type: none"> • Pont de Souihac • Médiathèque • texte : GARE • texte : À BIENTÔT
ACC-B+Y	<ul style="list-style-type: none"> • Pont Henry Dunant • texte : GARE • texte : QUARTIER VICTOR HUGO
ACC-B+X	<ul style="list-style-type: none"> • Pont de la Barrière côté police • Pont de la Barrière côté Jean Jaurès • texte : QUARTIER DE LA TOUR • texte : QUARTIER VICTOR HUGO
ACC-E+U	<ul style="list-style-type: none"> • Pont de l'Escurot côté mairie • Pont de l'Escurot • texte : QUARTIER DE LA TOUR • texte : QUARTIER HISTORIQUE
ACC-J	<ul style="list-style-type: none"> • Quai Aristide Briand • Av. Raymond Poincaré • texte : QUARTIER HISTORIQUE • texte : À BIENTÔT
ACC-P	<ul style="list-style-type: none"> • Quai Victor Contin-souza • b/Avenue de la Bastille • texte : QUARTIER HISTORIQUE • texte : L'AUZELOU
ACC-L+N	<ul style="list-style-type: none"> • face 1a : face 2a : • face 1b : face 2b : • texte : QUARTIER HISTORIQUE • texte : À BIENTÔT

2 quartiers :

- AUZELOU
- CAMPUS

MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS



2 DISPOSITIFS D'ACCUEIL DU CENTRE VILLE ET DES SOUS SECTEURS (ACC)

visuels des ensembles

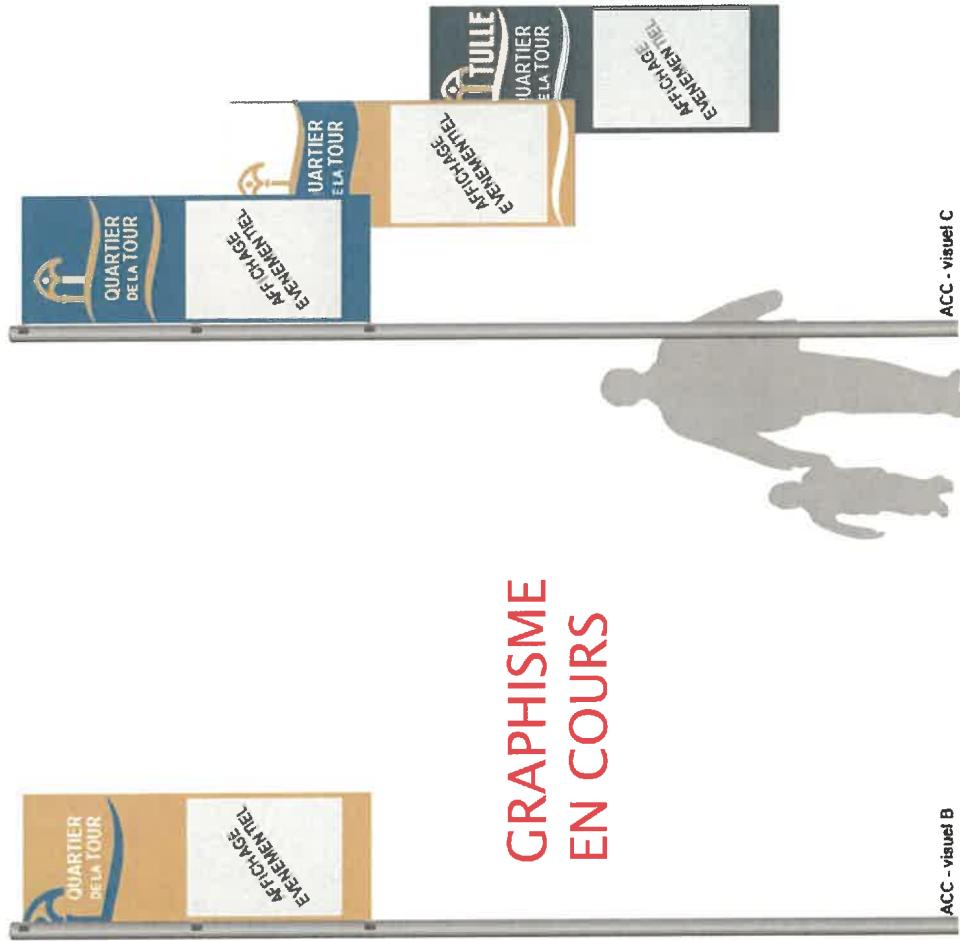


ACC - visuel A



ACC - visuel B

GRAPHISME
EN COURS

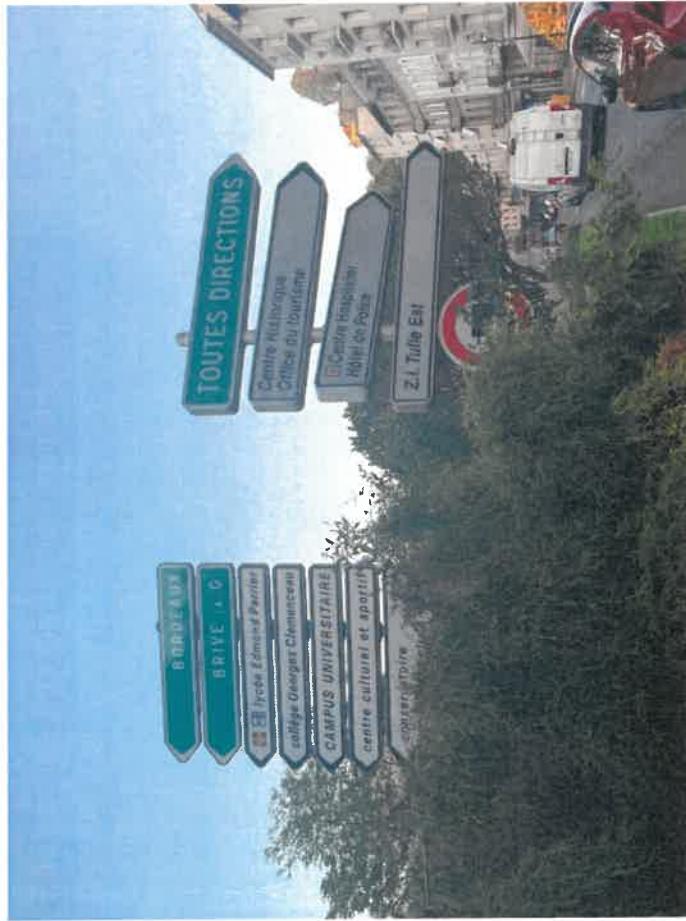


ACC - visuel C

MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS

18

Signalisation directionnelle routière AVANT – APRES



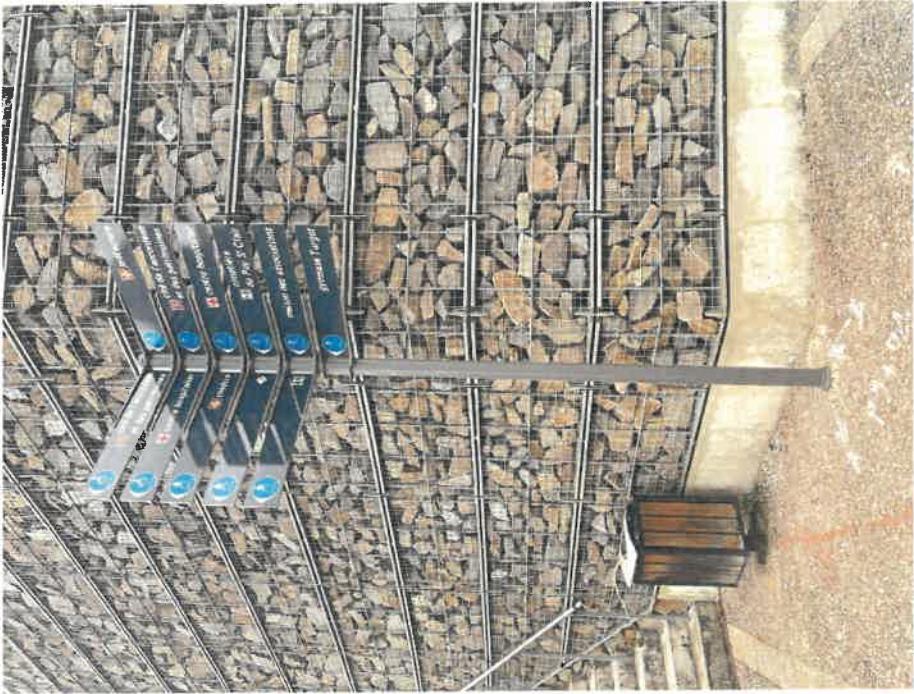
Elle est liée à la circulation routière et au guidage. Elle répond à un caractère attractif reconnu, en fonction de seuils, sur des critères représentatifs d'un niveau de trafic (donc de fréquentation avérée).

Signalisation information locale



Elle constitue, avec les relais d'information services (RIS), les seuls moyens de signalement des équipements, services et activités locaux réellement utiles aux usagers en déplacement ne connaissant pas les lieux

Signalisation directionnelle piétonne



MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS



3 RELAIS INFORMATION SERVICES (RIS)

fonctionnelles localisation

FONCTION Carte de la commune ou d'un quartier avec la liste des équipements + des liens vers les informations commerciales et touristiques.

QUANTITÉ
5 RIS bi-mat «communautaires» dont 3 avec prolongement «quartier», 7 totaux «collation».

BIS commun | associé avec UN BIS tout (chartier)

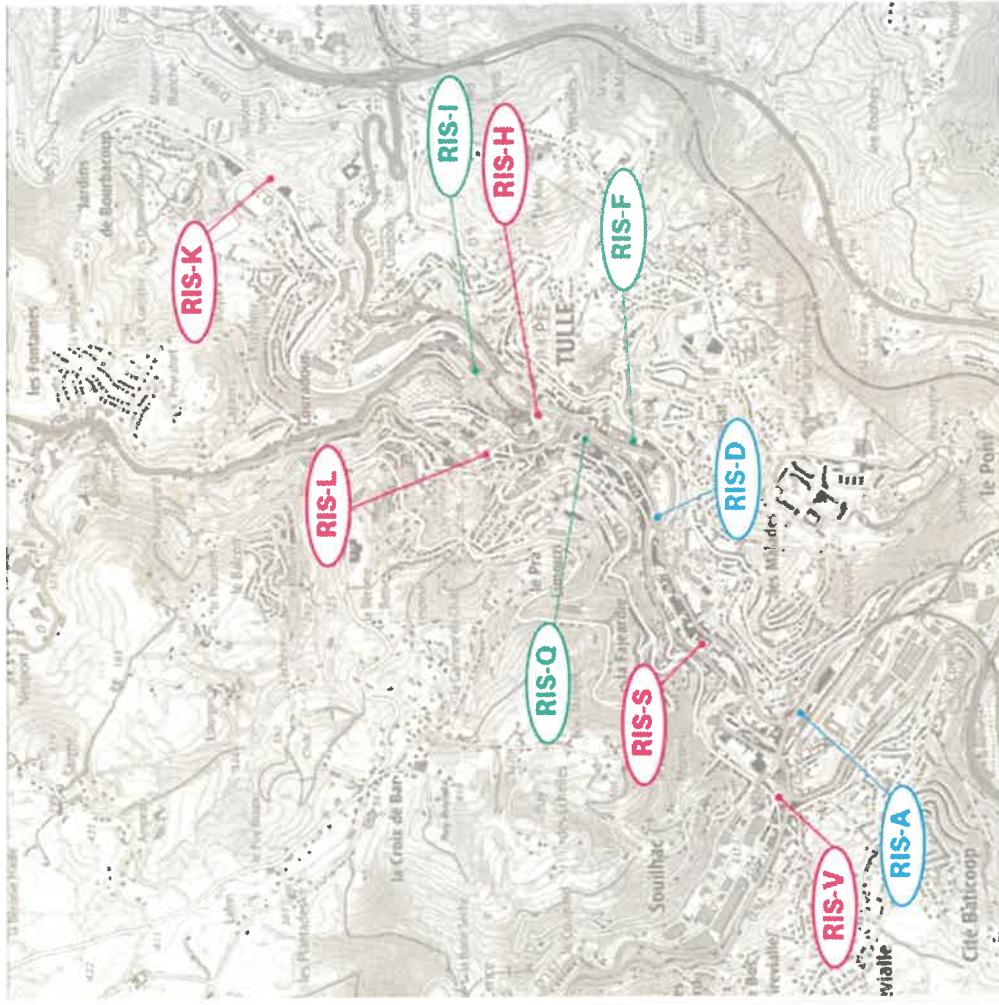
- Notes** : gare
Notes : parking Bérouleix (P1 de la Batterie)

卷之三

- RIS communal associé avec un cas
 -  : Parking Péri
 -  : Parking St Pierre
 -  : Théâtre/bureau de poste

प्राचीन लिपियाँ

- office de tourisme
 - Parking Auzelou
 - hôpital/musée
 - Parking Souletie
 - Diocèse Eglise catholique



MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS

21



3 RELAIS INFORMATION SERVICES (RIS) MOBILIER ET VISUEL DES RELAIS/INFORMATION SERVICES BI-MAT ET TOTEM

CARTOGRAPHIE

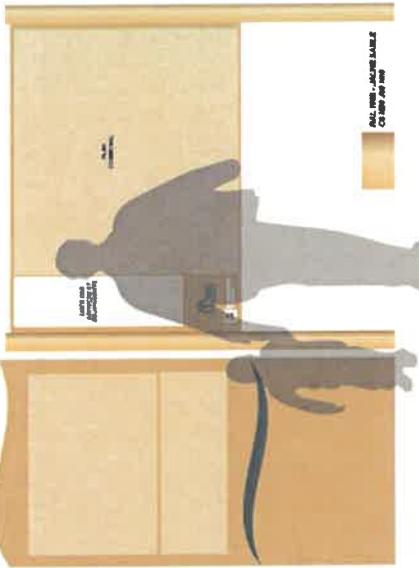
Données attendues :
• toutes couches de données SIG utiles (format shape) ;
□ filaire routier
□ bâtiments
□ hydro
□ limites communales
□ espace urbain et naturel
□ adresse des noms/places
□ toponymie des lieux-dits
□ services et équipements
□ etc.

• toutes données utiles à faire apparaître sur la carte (DAE, station de bus régionale, etc.)

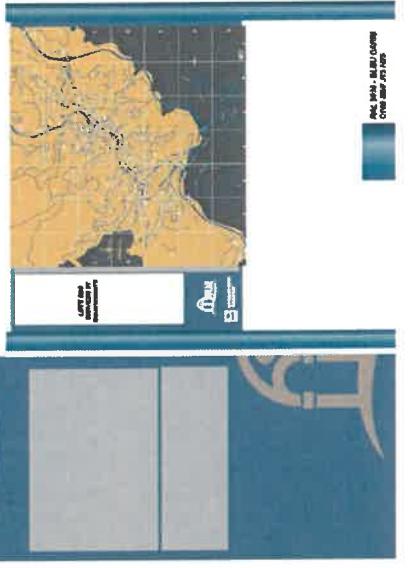
• données de la cartographie distribuée par l'office de tourisme.
• liste des services et équipements avec adresse précise.
• liste des noms de rues.



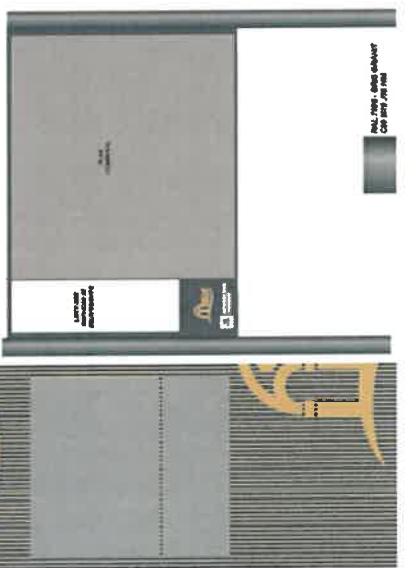
QUARTIER HISTORIQUE



QUARTIER
HISTORIQUE



QUARTIER
HISTORIQUE



**GRAPHISME
EN COURS**

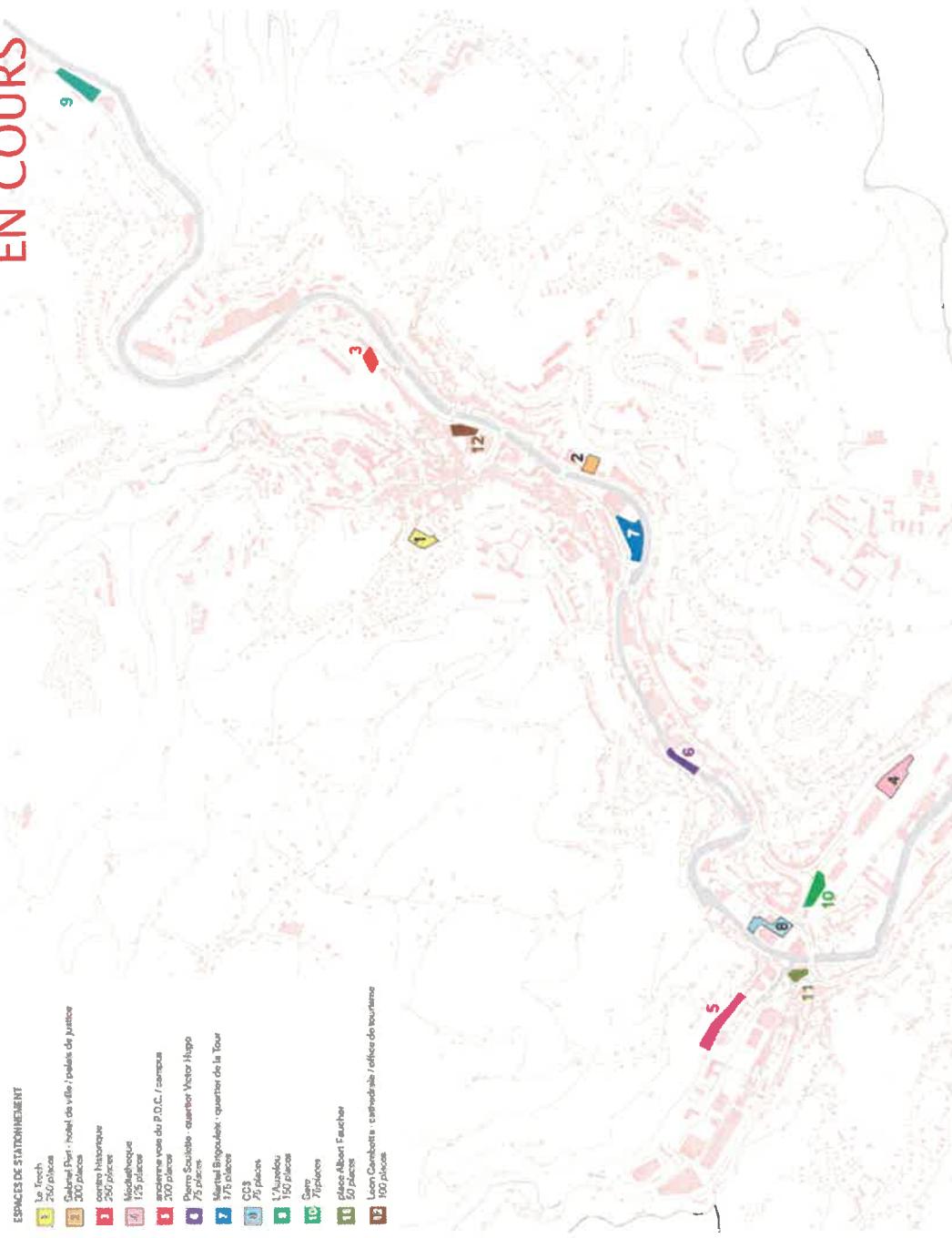
MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS

22



1 ENSEIGNE DES ESPACES DE STATIONNEMENT OBJECTIF, FONCTION ET LOCALISATION

GRAPHISME EN COURS



OBJECTIF

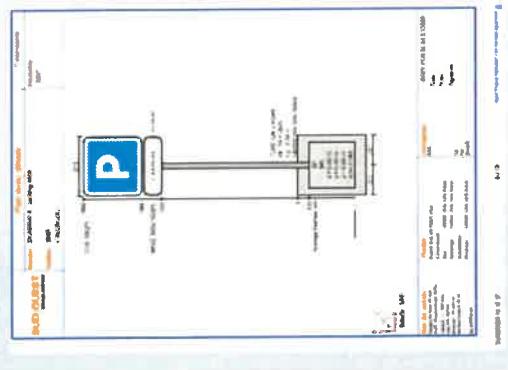
Marquer les entrées des espaces de stationnement et répondre à la demande de l'Association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance (Anacr) de maintenir et honorer les illustres personnalités qui donnent leurs noms à ces derniers.

FONCTION

L'enseigne des espaces de stationnement indique le nom et la fonction de l'équipement.
De plus 5 parkings disposeront d'un texte biographique.

QUANTITÉ

8 enseignes de type police 5 totems ou enseignes grand format avec encart biographique.



Etude sur un schéma directeur de signalisation :

- Bureau d'étude : ASCODE
- Montant de l'étude : 39 552,50 € HT
- Subvention Banque des Territoires : 17 500 €

Mise en œuvre de la signalisation :

- Sur 3 années budgétaires : 2024/2025/2026

- Montant de l'opération financée par la ville : 694 000 € TTC
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage
 - Détection des réseaux
 - Pose et dépose des ensembles
 - Fourniture des ensembles
 - Création des graphismes et de la cartographie pour les ACC, RIS, H33 et totems
- Montant de l'opération financée par le Conseil Départemental : 93 454 € TTC (hors agglomération)
 - Participation financière :
 - Conseil Départemental : 26 774 €
 - Tulle agglo : 30 000 € (prévisionnel)